L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1315 - VENDREDI 27 MARS 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Congrès de la FNSEA à Saint-Etienne

L'agriculture c'est aussi la «*France qui gagne*»



Le 69ème congrès de la FNSEA s'est tenu du 24 au 26 mars à Saint-Etienne. Un congrès entre deux tours de scrutins à forte teneur politique comme en témoigne la présence de Manuel Valls le dernier jour du congrès. Avant comme pendant les débats, ce fut l'occasion pour la FNSEA de rappeler combien la dynamique territoriale et la viabilité économique des entreprises agricoles sont liées. De marquer aussi les limites à ne pas franchir, tout en traçant les voies des développements futurs, alors que la nouvelle carte des régions inquiète un monde rural qui se sent de plus en plus coupé des centres de décision. Les initiatives agricoles sont nombreuses au bénéfice d'une «*France qui gagne*», les ressources sont là, le potentiel à exploiter bien réel, mais les risques sont à la mesure des enjeux et dans ce contexte politique et économique tendu, la FNSEA veut «*être partout où les décisions se prennent*». Dont acte. *Page 3*

Côte d'Or

› **Futur fief de la Maison de l'agriculture**

Comment sont les terres à Bretenière ?



Nièvre

› **Métiers de l'agro-équipement**

Un beau succès



Yonne

› **Coopérative Cecna**

Toujours innover et valoriser ses partenariats



Cahier central

En direct de la MSA

Encarté avec cette édition: Brochure Axe Équipement

Les DDT 21, 58 et 89 communiquent

Cinquième volet d'un spécial PAC 2015 qui va se décliner pendant plusieurs semaines :

Admissibilité des surfaces agricoles aux aides de la PAC

Page 23





Sommaire

Côte d'Or
04 • Comment sont les terres à Bretenière ?
05 • Maraîchage: Pas le droit de se planter
06 • Nouvelles technologies: A la mode allemande
07 • Distinction: Le Mérite agricole à Jean-Michel Cap
08 • Sylviculture: Un petit tour en forêt
Nièvre
09 • Métiers de l'agro-équipement: Un beau succès
10 • Le CFPPA du Morvan a 20 ans: Portes ouvertes samedi
11 • Grandes cultures: Conférence au Casino de Pougues
12 • La FDSEA remonte au créneau chez le préfet
Yonne
13 • JA 89: Un forum pour faire naître des vocations
14 • Cecna: Toujours innover et valoriser ses partenariats
15 • Prochaines formations de la Chambre d'agriculture
16 • Europass: Le lycée la Brosse à l'heure européenne
Bourgogne et ailleurs
17 • Chambre régionale d'agriculture: La fierté du bio
18 • Les éleveurs en attente de concret
19 • En direct de la MSA
Dossier PAC 2015
23 • Admissibilité des surfaces agricoles aux aides de la PAC
Emploi
24 • L'agriculture, une chance pour l'emploi...
Filières
25 • Élevage Une autre version de la montbéliarde
26 • Cultures Méligèthes du colza: Visibles mais pas toujours nuisibles
27 • Viticultures Droits de plantation: Inquiétudes sur la période transitoire
Infos Services
28 • Économie & Gestion
29 • Équipement
30 • Analyses et tendances
32 • Petites annonces
35 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02
Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •
Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30
Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Offres de bâtiments photovoltaïques

Restez vigilants !

De nouvelles sociétés prospectent actuellement sur nos départements. Ces sociétés démarchent activement les exploitants agricoles pour leur proposer des bâtiments gratuits, équipés de centrales photovoltaïques. Ces vendeurs demandent des frais de dossiers compris entre 7000 et 10000 € préalablement à toute démarche. Ces frais, payables en une seule fois, sont acquis à la société quelle que soit l'issue du dossier. Même en plein boom du photovoltaïque, avec des tarifs de rachat élevés, ces projets ne voyaient pas le jour chez nous. Ils sont d'autant moins pertinents avec les tarifs de rachat actuels. Il convient d'être très vigilant, et de ne pas hésiter à vous rapprocher de la Chambre d'agriculture avant toute signature.
Contacts : Sylvie Lemaire: 03.80.28.81.38 / 06.75.88.63.76 pour la Côte d'Or - Vincent Gallois: 03.86.94.26.34 pour l'Yonne - Etienne Bourgy: 03.86.93.40.18 pour la Nièvre et Thomas Gontier: 03 85 29 56 20 / 06 75 45 01 64 pour la Saône-et-Loire.

Offre d'emploi

Assistant(e) administratif

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 recrute un(e) assistant(e) administratif pour assurer la gestion des plannings des salariés saisonniers et la gestion administrative liées à leur embauche. Dynamique et rigoureux(se) vous maîtrisez l'outil informatique et les techniques d'appels téléphoniques. Vous aimez travailler en équipe et savez vous adapter à l'organisation du travail imposé par le cycle végétal. Permis B et véhicule personnel obligatoires. Poste à pourvoir en CDD temps plein du 8 juin au 14 août 2015. Poste basé à Dijon avec de nombreux déplacements à prévoir. Candidature à adresser à : Agri Ressources 21, 42 rue de Mulhouse, 21000 Dijon
Ou
cfluckiger.fdsea21@orange.fr

PRI info

Côte d'Or Devenir agriculteur/agricultrice : comment faire ?
Un projet d'installation ? Vous souhaitez vous installer en bénéficiant des aides de l'Etat ? Anticiper les différentes démarches à l'installation ? Contactez dès maintenant le Point Accueil Installation (PAI). Des conseillers pourront vous aider à réfléchir sur votre projet et vous indiquez les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Ils vous informeront et vous accompagneront dans les démarches à réaliser et vous orienteront vers les personnes ressources (accueil financé par l'Etat et le Fonds Social Européen). Contactez Maëlle Sureau du Point Info Installation au 03 80 68 67 72.

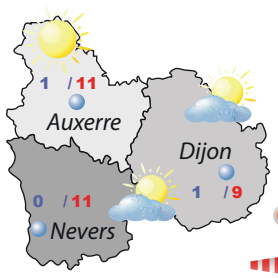
Nièvre Pour vous aider à travailler en société
L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Nicole Gabalda (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 38.

Saône et Loire Trouver un repreneur ou un associé
Vous souhaitez arrêter votre activité et la transmettre à un jeune ? Vous souhaitez trouver un associé pour gagner en qualité de vie ou remplacer un associé sortant ? La Chambre d'Agriculture facilite vos recherches grâce à un service unique en son genre : le Répertoire Départ Installation (RDI). Son principe est simple: vous mettre en contact avec des candidats qui correspondent à votre profil et vous accompagner pendant toute la durée d'essai avant l'installation effective. L'accueil est financé par l'Europe (FSE) et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation. N'hésitez pas à me contacter : Gaël Pellenz au 03 85 29 57 33.

Yonne La retraite ça se prépare
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 27 mars au 5 avril

Vendredi 27 Mars

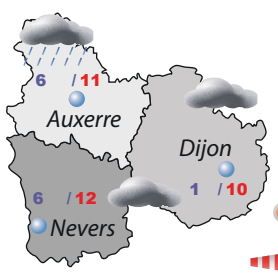


Agréable
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce, avec quelques cumulus de beau temps.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Habib
Soleil : 06:36 - 19:08
Lune : 11:39 - 02:06

Samedi 28 Mars



Maussade
Le ciel sera couvert et quelques précipitations sont attendues localement. Les vents seront modérés.

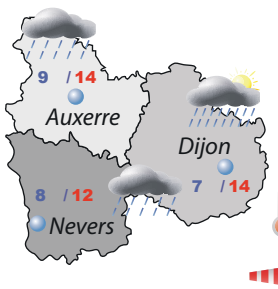
T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Ouest 20 km/h

St Gontran
Soleil : 06:34 - 19:10
Lune : 12:35 - 02:51

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 29 Mars



Perturbé
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations. Les vents seront faibles.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 13 à 15 °C
Vents : Ouest 10 km/h

Ste Gwladys
Soleil : 06:32 - 19:11
Lune : 13:33 - 03:31

Prévisions à 7 jours

Lundi 30 Mars au Mercredi 1er Avril :
De nombreuses précipitations en perspective.
Vents : Ouest-Nord-Ouest à 40 km/h
T° mini. : 8 à 13 °C T° maxi. : 11 à 13 °C

Jeudi 2 au Dimanche 5 Avril :
Le ciel restera couvert et les précipitations persisteront.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini. : 0 à 8 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

clin d'œil



Congrès de la FNSEA

L'agriculture c'est aussi la «*France qui gagne*»

Le 69ème congrès de la FNSEA s'est tenu du 24 au 26 mars à Saint-Etienne. Quelques jours avant l'événement, le président de la FNSEA a fait le point sur les enjeux de ce rassemblement dans un contexte économique, politique et réglementaire particulièrement chargé. Dynamique territoriale et viabilité économique de l'agriculture sont étroitement liés. Alors que la réforme des régions inquiète, la FNSEA entend bien « être partout où les décisions se prennent ». Sur le plan des territoires comme sur le plan économique.



Ruralité, proximité, gouvernance…dans le cadre de territoires recomposés, sont autant de sujets sur lesquels la FNSEA attend des réponses claires

Le dernier congrès de la FNSEA a ouvert ses portes le 24 mars à Saint-Etienne, dans un contexte économique difficile pour la majorité des agriculteurs. La production porcine traverse notamment «*une situation qui, si elle ne bouge pas dans les trois mois qui viennent, sera irrémédiable pour un certain nombre d'exploitations*» a alerté Xavier Beulin, président de la FNSEA avant l'ouverture du congrès. «*J'ai demandé avec Paul Auffray* (ndlr : président de la Fédération nationale porcine) *une réunion sous l'égide du ministre de l'Agriculture pour envisager des leviers d'action*», ajoute Xavier Beulin qui salue le signal envoyé à la filière par Manuel Valls lors de sa visite d'une exploitation porcine bretonne quelques jours plus tôt.

L'équilibre des territoires en question

Le secteur des fruits et légumes reste par ailleurs problématique, le souvenir de la campagne passée incitant les producteurs à anticiper le plus possible. Autre source d'inquiétude et de mécontentement pour les agriculteurs, la mise en œuvre de la nouvelle PAC. Et si le calendrier des déclarations bénéficie d'un décalage dans le temps avec le report de la date limite au 9 juin, cela «*ne règle pas les questions en suspens*», rappelle Xavier Beulin. Dans la lignée des problématiques économiques, la première table ronde du congrès, organisée le 25 mars, a porté sur la sécurisation des exploitations, et abordé le volet assurantiel mais aussi fiscal. Les relations commerciales, sujet de tension régulier entre la profession agricole et les distributeurs, ont fait aussi partie du débat à travers la question de la contractualisation et de ses améliorations potentielles.

Au moment des élections départementales, la question de l'équilibre entre les territoires et de la prise en compte de la ruralité est particulièrement d'actualité. Cette mise en avant a de plus été renforcée par les mesures annoncées par le Premier ministre en faveur de la ruralité, le 13 mars, et le vote de la loi NOTRe sur la nouvelle organisation territoriale. La FNSEA s'inquiète d'une possible marginalisation des territoires ruraux. «*Défendre la ruralité, ce n'est pas une défense béate*» explique Xavier Beulin qui y voit avant tout des espaces de projets. «*Ce qui nous préoccupe dans la loi NOTRe et dans le découpage territorial, c'est que les treize métropoles captent l'essentiel des ressources*». Hors PAC, ce sont les régions qui concentrent avec le Feader la majorité des ressources allouées à l'agriculture. «*On est complètement projeté à l'échelon régional*», constate le président de la FNSEA en soulevant la question de la gouvernance : «*comment faire passer demain nos messages dans des assemblées représentées par des élus qui seront majoritairement urbains ?*», demande-t-il. Un enjeu qui rejoint celui, plus général, du syndicalisme et de son travail de proximité face à ce nouveau découpage.

Ce thème était à l'ordre du jour des réflexions en huis-clos du congrès avec toujours pour objectif de préparer l'avenir. Dans cette optique, la dernière table-ronde intitulée «*Nos initiatives pour une France qui gagne*», entendait d'ailleurs dresser les atouts de l'agriculture, mais aussi les conditions d'un rassemblement nécessaire à sa réussite. Des intervenants d'horizons divers ont apporté leur contribution, comme le scientifique Axel Kahn, Henri Seydoux, fondateur de Parrot (drones), l'écrivain Alexandre Jardin ou encore Françoise Gri, ancienne directrice générale du groupe Pierre & Vacances. Une diversité qui traduit la volonté de la profession agricole d'ouvrir son horizon et de se mobiliser à une échelle plus large : «*il y a beaucoup de secteurs qui éprouvent les mêmes difficultés, les mêmes besoins, les mêmes envies, il faut amorcer un mouvement*», explique le président de la FNSEA qui considère que le secteur agricole «*fait partie des acteurs qui ont une capacité à se mettre en mouvement*».

Dès le début du Congrès, le huit-clos, plus long qu'à l'accoutumée, a marqué «*l'esprit studieux*» des congressistes et l'importance des discussions de fond à traiter. La venue du Premier ministre Manuel Valls le 26 mars, a été plutôt comprise comme une reconnaissance du secteur agricole dans sa contribution économique, sociale et environnementale. Les agriculteurs, dans leur majorité, souhaitent faire comprendre au Premier ministre qu'ils sont prêts à innover et entreprendre pour faire gagner la France, à condition qu'on ne leur mette pas trop de bâtons dans les roues.

Ruralité : le gouvernement présente des mesures concrètes

Le 13 mars, Manuel Valls et onze de ses ministres et secrétaires d'État ont présenté une série de mesures en faveur du développement des territoires ruraux. Le maintien de l'offre de services constitue l'un des éléments centraux de ces mesures, avec comme objectif le développement des maisons de services au public, via notamment les bureaux de poste, en déficit d'activité, qui pourraient accueillir la SNCF, EDF, Pôle emploi, les caisses d'assurance maladie ou encore la MSA. Parallèlement, le gouvernement promeut la création de maisons de santé qui regroupent différents types de professionnels de santé, leur permettant de mutualiser leurs moyens et de rompre l'isolement. Des actions concernent aussi l'accès à l'internet et le déploiement du haut débit ainsi que la fin des zones blanches à l'horizon 2016. Enfin, l'agriculture considérée comme «*un pilier du développement local*» par le Premier ministre n'est pas oubliée puisque le gouvernement réaffirme son objectif d'approvisionner 40% de la restauration collective en produits locaux d'ici 2017. Manuel Valls a en outre rappelé sa volonté d'aligner les retraites agricoles à 75% du Smic en 2017. On note aussi un effort sur l'école en milieu rural, une diversification des pratiques culturelles, des actions autour de la mobilité, du télétravail et une amélioration de la protection des biens et des populations en milieu rural... En tout 46 mesures devraient permettre d'améliorer la situation actuelle.

▶ En bref

FNSEA Les retards de la mise en œuvre de la nouvelle PAC en tête des préoccupations

«*Les retards de la mise en œuvre de la PAC restent en tête des préoccupations*», rapporte Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA, à l'issue de la première journée du congrès annuel du syndicat, qui se tenait le 24 mars au Zénith de Saint-Etienne. Cette journée, qui s'est déroulée à huis clos, était l'occasion pour le réseau organisé en régions et en filières, d'exprimer ses «*doléances*». Pour la première vice-présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, les inquiétudes concernant la PAC arrivent également en tête. Viennent ensuite les «*contraintes et les problèmes de lourdeurs administratives*». «*Investir est devenu un chemin de croix*», regrette-t-elle. «*On sent que les gens ont envie de foncer mais ils attendent un souffle*». En fin de journée, le syndicat a planché sur sa communication. «*Il faut communiquer plus sur qui nous sommes*», rapporte Christiane Lambert. «*On nous a aussi dit, sur les dossiers environnementaux: "Parlez plus fort, on a besoin de vous entendre plus"*».

Herbicides Deux ONG réclament l'interdiction du glyphosate

France nature environnement (FNE) et Générations futures ont réclamé, le 24 mars, l'arrêt de la vente des herbicides à base de glyphosate, principe actif qui vient d'être classé «*cancérigène probable*» par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ). FNE demande dans un communiqué «*l'interdiction immédiate de la vente et de l'usage de cet herbicide en zones non agricoles*». Et de préciser: «*en zones agricoles, la France doit agir immédiatement pour revoir la classification du glyphosate dans la réglementation européenne*». Générations futures demande «*une réévaluation immédiate par l'Agence sanitaire européenne du glyphosate et un retrait tout aussi immédiat des produits vendus en France à base de cette substance active*».



▸ Agenda

28 et 29/03 : Marché de producteurs à Beaune
Bienvenue à la Ferme organise la sixième édition de son marché de producteurs aux Halles de Beaune samedi 28 mars de 17 heures à 21 heures et dimanche 29 mars de 9 heures à 18 heures. Animations, animaux de la ferme, entrée gratuite.

27-28-29/03 La vie cachée des sols
Saviez-vous que sous nos pieds se cache une vraie industrie ? Que sans les petites bêtes qui peuplent ce monde, notre monde à nous serait très différent ? L'exposition organisée à Arc-sur-Tille, salle du Conseil, les 27, 28 et 29 mars, vous apprendra tous les secrets des sols, alors que la FAO a distingué l'année 2015 comme l'Année des sols.

31-03 Assemblée du syndicat d'élevage ovin
Le syndicat d'élevage ovin se réunira en assemblée générale mardi 31 mar à 14 heures au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. Au programme : assemblée statutaire et sujets d'actualité, aides disponibles à la production ovine (accord-cadre, PMBE, FAM) et gestion de l'herbe.

Réunions Groupama
Les assemblées générales des caisses locales Groupama ont débuté mardi à Seurre. Elles se poursuivent dès aujourd'hui. Voici le planning complet (toutes les réunions débutent à 18h30 si l'horaire n'est pas marqué) : Meursault (27 mars à la salle des fêtes de Corcelles-lès-Arts), Montigny (1er avril à 10h30 à la salle des fêtes de Montigny), Aignay (1er avril à la salle Roidot), Châtillon (9 avril à la salle Schreder), Recey-Minot-Grancey (10 avril à la salle de l'Abreuvoir à Salives), Arnay (16 avril à la salle Saint-Laurent), Mirebeau (17 avril à 19 heures au centre social), Pouilly (21 avril à la salle polyvalente), Dijon (23 avril à l'espace Tabourot de Saint-Apollinaire), Thil (24 avril à 19 heures la salle de Thil-la-ville), Bligny-sur-Ouche (28 avril à 19 heures à la salle des fêtes), Genlis (29 avril à 19 heures à Cessey), Liernais (30 avril à 19 heures à la salle du temps libre), Saulieu (7 mai à l'espace Jean Bertin), Fontaine-Française (12 mai à 19 heures à la salle polyvalente), Vitteaux (13 mai à la salle multimédia).

Zoom sur le futur fief de la Maison de l'agriculture

Comment sont les terres à Bretenière ?

Un exploitant du canton de Genlis présente les caractéristiques agricoles de son secteur.

Bretenière, encore Bretenière ! Ce village fait beaucoup parler de lui en ce moment, et pour cause : l'arrivée de la Maison de l'agriculture n'a jamais été aussi proche qu'aujourd'hui. Le retour des travaux dans les champs est l'occasion de se pencher sur les caractéristiques agricoles de ce village de 800 habitants. *«Nous ne sommes pas nombreux ici à exploiter. Les doigts d'une main suffisent pour nous compter. Malgré tout, il y a une belle diversité de cultures avec la présence d'un bio, de Magapomme, d'Agriself et d'une exploitation conventionnelle comme la mienne»* informe Christian De Saint Meleuc. *«Ici, les terres sont principalement argileuses, toutes labourables et il n'y a pas d'élevage»* poursuit le Côte d'orien de 52 ans. Son exploitation se destine à la production de blé, moutarde, colza, tournesol, soja, pomme de terre, oignon et maïs semence. *«Les terres de Bretenière peuvent devenir sèches très rapidement. Heureusement, nous avons la chance d'avoir une nappe phréatique»* se réjouit l'agriculteur qui, dans son cas personnel, fait appel aux ressources en eau des bassins d'irrigation d'Aiserey, gérés pas l'Asa de la Bièvre dont il fait lui-même partie. L'arrivée de la Maison de l'agriculture à deux pas de chez lui, Christian De Saint Meleuc la perçoit comme une réelle opportunité : *«je pense forcément à l'aspect pratique et à la proximité. Avant, je n'allais que très rarement au 42, rue de Mulhouse car c'était au centre ville de Dijon. Là, je ne manquerais pas d'y aller»*.

AURÉLIEN GENEST


Christian De Saint Meleuc binait ses moutardes la semaine dernière.

Le canton «moutarde» de la région

La moutarde est omniprésente autour de Bretenière. Genlis est de très loin le canton bourguignon qui possède le plus de surfaces dédiées à cette culture. «*J'en cultive personnellement sur 18 hectares***» indique Christian De Saint Meleuc,** *«comme beaucoup d'autres exploitants du secteur, je suis un ancien producteur de betteraves et il a fallu trouver une nouvelle culture. La moutarde est la cousine du colza et représentait une opportunité assez facile à saisir. Avec la moutarde, il n'y a pas besoin d'irriguer, c'est un autre avantage. Les prix sont intéressants même s'ils ont tendance à se tasser. Cette année, nous seront payés aux alentours 800€/t, c'est moins que lors des premières années. L'actualité ? Le binage pour ma part et bientôt la surveillance des pucerons. Je serai très attentif aux bulletins de santé du végétal. Pour l'instant, les cultures ont un bel aspect et il n'y a pas eu de dégâts dûs au gel. Mais on ne sait jamais ce qu'il peut arriver. Ici, nous tournons généralement entre 10 et 20q/ha en rendements. La quasi-intégralité des cultures sont semées fin septembre début octobre. Les semis de printemps sont dits de secours et utilisés uniquement en cas de problèmes l'hiver. Le potentiel des cultures de printemps n'a rien à voir avec celui d'automne. Quand tout va bien, on plafonne à 10q/ha maximum»*.

Syndicalisme

Fermeté sur plusieurs dossiers

La FDSEA de Côte d'Or a fait le point sur l'actualité syndicale la semaine dernière.

Les membres du conseil d'administration de la Fdsea ont abordé plusieurs sujets lundi 16 mars lors de leur réunion mensuelle. Parmi les point plus *«chauds»* : le Parc national des forêts de Champagne Bourgogne. Fabrice Faivre a vivement soutenu le délégué cantonal de Recey-sur-Ource Thierry Ronot, responsable du dossier au sein de la Fdsea : *«Nous le disons et le répétons, nous ne voulons pas de terres agricoles dans ce cœur de parc. Si des exploitants veulent l'intégrer sur la base du volontariat, nous n'y voyons aucun problème. Mais pour les autres, il n'est pas question de leur imposer quoi que ce soit. Nous prenons la décision de ne plus intégrer les groupes de travail du GIP tant que cette condition ne sera pas prise en compte»*. Cette position aurait déjà eu des effets avec le report d'une réunion du groupement d'intérêt public initialement programmée la semaine dernière.

Action syndicale le mois prochain ?

Une grande fermeté s'est dégagée d'un autre dossier, celui des dégâts de gibier sur tournesol et maïs, dont le paiement se fait attendre du côté des agriculteurs : *«il y a moins de dégâts que les autres années et le prix des denrées est moins élevé. Malgré cela, la fédération des chasseurs représentée par son président ne veut pas payer. Là, la coupe est pleine. Nous sommes sans arrêt dans une logique de règlements de compte, ce n'est plus possible»* lance Fabrice Faivre, qui envisage une action syndicale le mois prochain : *«si cela ne va pas dans le bon sens, il faut s'attendre à une mobilisation de notre part, comme il y a deux ans lors de l'exposition des trophées départementaux à Dijon au mois d'avril»*.

Infestation de campagnols

Les responsables syndicaux ont abordé d'autres dossiers de conjoncture et notamment la problématique du campagnol, dont l'infestation sur le territoire impacte de plus en plus d'exploitants. *«Un cadre réglementaire national est en place depuis 2014 pour lutter chimiquement contre ce rongeur»* rappelle l'animateur Arnaud Ehrlacher. A ce titre, la FDSEA de Côte d'Or souhaite la mise en place *«d'une réflexion collective et coordonnée sur le moyen terme avec toutes les structures concernées pour réduire au maximum les pertes sur productions agricoles dans le respect de la faune environnante, notamment les rapaces»*.

Report des télédéclarations

Fabrice Faivre a fait part de sa satisfaction de voir les télédéclarations Pac reportées du 27 avril au 9 juin : *«c'est la moindre des choses car il reste encore beaucoup de choses à caler. La Fdsea avait demandé ce report depuis très longtemps. Les informations arrivent au coup par coup, j'espère que tout rentrera rapidement dans l'ordre, en temps et en heure. J'ai bien peur, malgré tout, que l'on connaisse le montant des DPB que lors du paiement du 16 octobre...»*. Les membres du conseil d'administration se sont quittés en abordant l'assemblée générale qui aura lieu le 22 mai. *«La thématique s'intéressera au travail collectif»* note le président, *«des réflexions s'imposent au vu des difficultés que nous rencontrons sur nos fermes. Nos schémas d'exploitation sont-ils toujours d'actualité ? Ne doit-on pas privilégier le collectif pour se dégager du temps et créer d'autres activités ? Il y a beaucoup de pistes à envisager»*.

AURÉLIEN GENEST

La Fédération des Chasseurs de Côte d'Or veut faire des économies sur le dos des agriculteurs

Alors qu'en Côte d'Or, les agriculteurs subissent chaque année d'importants dégâts de gibier, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Côte d'Or a décidé de bloquer les indemnisations des cultures de maïs et de tournesol.
Ses motivations ? Monsieur le président Sécula considère qu'indemniser le maïs grain à 10 € le quintal est inacceptable (il proposait une indemnisation à 8,20 €/quintal) alors même que le prix de marché est bien supérieur à 10 €/quintal.
Dans sa volonté affichée d'apaiser les relations avec le monde agricole, le Président de la FDC21 va même jusqu'à refuser d'indemniser les dégâts sur tournesol alors qu'il en a validé le prix lors de la commission de fixation des barèmes d'indemnisation.
Un exemple de plus, s'il en fallait un, que la FDC21 cherche à faire des économies sur les dos des agriculteurs.
La FDSEA21 dénonce cette attitude. Les agriculteurs, victimes des dégâts de gibier, doivent être indemnisés dans les meilleurs délais.
Dans quelques semaines, les chasseurs vont se réunir pour exposer leurs trophées. Les agriculteurs, eux, devront peut-être leur présenter l'ardoise …

COMMUNIQUÉ FDSEA

Maraîchage

Pas le droit de se planter

Un agriculteur du Val de Saône présente sa plantation de salades débutée il y a un mois et évoque les difficultés du marché.

Quinze mille plants à l'heure. La planteuse de Jacky Drouelle, maraîcher aux Maillys dans le canton d'Auxonne, a vive allure. *«Elle est de marque Ferrari, et ce n'est pas une plaisanterie ! C'est un homonyme du célèbre constructeur de bolides»* relève Jacky Drouelle, qui assure 90% des volumes côte d'oriens avec deux autres producteurs du secteur. Si la bonne humeur est de mise, en ce mercredi 18 mars très ensoleillé, le maraîcher du Val de Saône ne cache pas ses interrogations sur le marché : *«j'espère que ce sera un peu mieux cette année. En 2014, j'ai vendu mes salades au prix moyen de 17,5 centimes d'euros, avec un coût de revient de 15 centimes... Dans le même temps, on retrouve les produits dans les rayons au prix minimum de 80 centimes. Ça peut même monter à 1,10€»*. La situation *«ne va pas en s'arrangeant»* poursuit Jacky Drouelle: *«il y a un rapport de un à cinq entre le prix payé au producteur et le prix trouvé en rayon. Il y a dix ans, ce rapport n'était que de 3,5. Les légumes suivent la même tendance que les autres productions, telles que la viande ou le lait»*. Producteur de 30 hectares de salades -soit 2 100 000 plants-, Jacky Drouelle est appuyé par son fournisseur Dominique Frances, de la société hollandaise Beekenkamp basée dans l'Yonne : *«Le marché du légume est en grande difficulté. Il n'y a plus que cinq ou six centrales d'achat en France et elles décident de tout : des prix et des volumes... En plus, les habitudes alimentaires changent. La consommation baisse de 4% chaque année. Avant, nous mangions tous une salade avec le fromage. Ce n'est plus le cas!»* Jacky Drouelle ajoute *«une couche»* sur les coûts de productions : *«le maraîchage mobilise pas mal de main d'œuvre. J'emploie personnellement quatre salariés à temps plein et deux saisonniers. Quand le Smic est à 13€/h en France, il n'est qu'à 6,20€/h en Belgique et à 5,05€/h en Allemagne. La concurrence que nous subissons n'est pas juste»*.

AURÉLIEN GENEST



Acheté 4,5 centimes, ce plant sera revendu aux alentours de 20 centimes dans deux mois à une centrale de l'Ain. Les coûts de revient s'élèvent à 15 centimes par plant.



Jacky Drouelle et Dominique Frances, la semaine dernière aux Maillys.

Strip-till

Pas la peine d'en rajouter

Des étudiants de Quetigny ont organisé une journée découverte sur le «labour en bande», technique qui ne travaille la terre qu'à l'endroit où sont déposées les graines.

Totalement dans l'air du temps. *«Vu les dernières directives en agriculture, il va falloir réduire encore plus les intrants et les charges d'exploitation. Travailler uniquement sur le rang peut être une solution efficace»* relève Mathieu Faivre, élève en BTS *«Agronomie productions végétales»* au lycée agricole de Quetigny. Avec huit de ses camarades, ce jeune de 19 ans, originaire du canton de Seurre, a justement choisi le Strip-till comme sujet de Pic (Projet d'initiative et de communication) comptant dans l'obtention de son diplôme. Une journée découverte, couplée à la thématique du GPS, était organisée jeudi 19 mars à la ferme expérimentale de Tart-le-Bas avec une partie en salle le matin et une démonstration au champ l'après-midi. Plusieurs concessionnaires avaient mis à disposition leur matériel tout en expliquant leur fonctionnement. Avec le Strip-till, seule la partie du champ qui sera semée est travaillée. Les opérations sont plus rapides : à puissance égale, le travail peut s'effectuer sur une plus grande largeur. D'importantes économies de carburant sont réalisées. Des bienfaits sont reconnus pour les sols : le lessivage est évité, de même que l'érosion. Le Strip-till permet d'effectuer plusieurs travaux en un seul passage. *«On se concentre uniquement sur la bande dédiée à la culture pour labourer, semer ou traiter»* indique Mathieu Faivre. Le Strip-till apparaît comme l'une des méthodes de semis simplifié les plus efficaces, d'autant que les rendements ne sont en aucun cas altérés (ils seraient même revus à la hausse). Dylan Noirot, l'autre Côte d'orien du groupe de BTS, originaire de canton d'Aignay-le-Duc, est persuadé que cette technique est amenée à se développer: *«Pour l'instant, c'est clair, on n'en voit pas beaucoup dans le secteur... Mais à mon avis, c'est un cap à franchir. L'investissement est important mais devrait logiquement diminuer ces prochaines années. Pour que ce soit rentable aujourd'hui, mieux vaut avoir beaucoup de surfaces ou l'utiliser à plusieurs. Un marché de l'occasion devrait prochainement apparaître et devrait faciliter l'accès au Strip-till»*.

AURÉLIEN GENEST



Louis Thévenot, Mathieu Faivre, Émeric Ditner, Anthony Giroudet, Vincent Rémy, Nicolas Chevron, Valentin Ferrand, Valentin Fernandez et Dylan Noirot, sur l'un des modèles Horsch les plus récents.

En bref

GIP La Gendarmerie pour unique interlocuteur du monde agricole

Comme lors de l'assemblée générale de Chaumont au cours de laquelle la profession agricole s'était retrouvée face à un mur de gendarmes, les agriculteurs ont pu pour la première fois depuis le 10 février dernier, ce jeudi 19 mars matin, échanger à nouveau sur le Parc National, mais à la gendarmerie de Recey-sur-Ource. Lors du blocage des locaux de la Maison du Parc National à Leuglay en février dernier, le directeur du GIP avait porté plainte alors même que cette action syndicale s'était déroulé de manière pacifique et sans aucune dégradation matérielle ou menace sur personne. De plus, cette plainte n'a pas été déposée contre FDSEA et JA, les 2 structures en charge de cette action mais contre un seul et unique agriculteur qui a été ce matin convoqué à la gendarmerie de Recey sur Ource. Afin de soutenir cet agriculteur, se sont une cinquantaine de ses collègues côte d'oriens et haut-marnais, accompagnés de responsables départementaux, qui se sont rendus sur place. Une nouvelle fois, les pratiques mises en œuvre par le GIP, laissent perplexes sur les réelles ambitions de dialogue et de co-construction. Une preuve supplémentaire que les méthodes employées par le GIP sont à mille lieues d'un projet de territoire tourné vers ses habitants.

Motion : La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or appelle à une révision du projet d'accord de libre-échange UE-USA

La Commission européenne est engagée dans une phase active de négociations commerciales avec les USA, en perspective d'un accord global de libre-échange dans le cadre du partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI). L'objectif annoncé porte sur une large ouverture aux importations, avec la suppression ou la forte réduction des droits de douane qui régulent actuellement les échanges et préservent les spécificités des secteurs économiques. Bien que les économies nationales soient déjà particulièrement exposées aux aléas et aux fluctuations mondiales des prix des denrées et des matières premières, les promoteurs de ce projet prônent la conclusion d'un tel accord en projetant une croissance de l'activité économique générale. Pourtant rien ne permet d'assurer un tel bénéfice pour la France et un ensemble d'autres pays européens, alors que les impacts négatifs en termes d'emplois et de déstabilisation de nombreux secteurs sont avérés. Force est de constater d'autre part l'opacité des négociations, entretenue par la Commission européenne qui masque l'avancée précise des discussions et les concessions envisagées de part et d'autre. De plus ces négociations aboutiront à un nivèlement des normes et dispositions réglementaires existantes en Europe, au détriment des hauts standards qualitatifs (IGP, AOP…) et de sécurité alimentaire définis pour les consommateurs européens. Plusieurs secteurs d'activité seraient particulièrement impactés, notamment la production de viande bovine, qui aux USA ne respecte pas les mêmes normes, concernant entre autres, le respect de l'environnement et le bien-être animal, mais également les dispositions relatives à l'alimentation des bovins. Les prix à la production pourraient alors chuter de 40%, ce qui fragiliserait le cheptel allaitant européen, détenu pour plus d'un tiers sur le territoire français. Concernant l'interdiction des hormones, l'Europe renoncerait à des contrôles à l'arrivée sur son territoire.
En conséquence, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, réunie en session le 13 mars 2015 :
- exprime solennellement son opposition à la poursuite des négociations du PTCI dans de telles conditions,
- et demande l'exclusion du secteur économique agricole dans son intégralité car menacé d'une profonde déstabilisation.

Nouvelles technologies

A la mode allemande

La méthanisation décolle dans le département. Reportage dans le canton de Liernais, sur l'un des trois nouveaux projets côte d'oriens évoqués dans notre dernière édition.


Michel Thibault et Benoit Choné, sur leur chantier à Chelsey..

Un hectare de terrassement! Benoît Choné, Ludovic et Michel Thibault ont vu les choses en grand. Un bâtiment d'engraissement de 395 places et un méthaniseur verront prochainement le jour sur leur exploitation basée à Chelsey. *«Ça fait un an et demi que nous sommes sur ce dossier»* indique Benoît Choné, lorrain d'origine arrivé dans le canton de Liernais en 2012. Le jeune éleveur de 33 ans ne cache pas sa satisfaction d'avoir obtenu les financements nécessaires pour cette double réalisation avoisinant les deux millions d'euros (1,5 million pour la méthanisation, subventionné à 30% et 450 000 euros pour l'engraissement, hors matériel, subventionné à hauteur de 38 000 euros): *«On s'est vraiment battu…Ce fut très difficile et nous avons dû faire appel à Oséo, filiale de la banque publique d'investissement, car nous n'avions pas toutes les garanties nécessaires»*.

«Une suite logique»

La méthanisation a été la première orientation des exploitants, avant l'engraissement. *«Nous avions commencé d'y réfléchir il y a quatre ou cinq ans»* relève Michel Thibault, *«j'étais allé voir une infrastructure à Beauvais et nous avions participé aux portes-ouvertes dans l'Yonne il y a deux ans pour voir ce qu'il se faisait»*. Son fils Ludovic, 36 ans, fait part d'une *«suite logique»* après les installations photovoltaïques de l'exploitation de polyculture-élevage il y a quelques temps: *«les nouvelles technologies nous apparaissent comme des opportunités à saisir. C'est aussi l'occasion de ne pas mettre tous les oeufs dans le même panier. En plus de la revente de l'électricité à EDF, la méthanisation servira, entre autres, à chauffer nos quatre poulaillers»*. Le Côte d'orien dévoile sa confiance en ce type de structure : *«il y a de la demande en France mais encore très peu d'installations. Il y en a énormément en Allemagne, je me dis quelque part que ça doit fonctionner !»*.

Cinq cent cinquante taurillons

L'atelier d'engraissement est venu se coupler au projet de méthanisation, orienté en voie sèche discontinue. *«Il fallait trouver du fumier toute l'année»* explique Benoit Choné, *«nous avions le choix entre le lait ou l'engraissement… La question ne s'est finalement même pas posée»*. L'ancien chef de cultures dans une exploitation de la région parisienne affiche un certain optimisme sur ce système bovin : *«ce ne sera sans doute pas rose tous les jours, mais je pense qu'il faudra regarder les résultats sur une dizaine d'années. Dans le secteur, on produit énormément de broutards qui se dirigent vers l'Italie ou le Magrheb. Le jour où ces débouchés iront moins bien, on sera sans doute content d'avoir cet atelier»*.

AURÉLIEN GENEST


Les travaux, débutés il y a un mois, s'achèveront en fin d'année. Une grande partie des constructions seront directement assurées par les exploitants, seul le méthaniseur sera livré *«clé en main»*.

Poulailler

La menace goupil

Des éleveurs de Côte d'Or livrent des anecdotes sur leurs volailles convoitées par les renards.

«Ça fait partie de mon quotidien. Un tour des poulaillers s'impose chaque jour pour vérifier s'ils n'ont pas creusé sous les grillages» lance Morice Lucand, éleveur de poulets Label à Clomot dans le canton d'Arnay-le-Duc. Pour l'Arnétois, le renard est une vraie problématique de l'élevage avicole. Sa plus triste découverte date de quelques années : *«j'avais retrouvé une quarantaine de poules mortes en pleine journée. Je n'avais jamais été sûr, malgré tout, que ce soit un renard, j'ai toujours eu un doute avec une fouine car plusieurs têtes étaient…coupées»*. Jean-Marc Lucotte, à Créancey dans le canton de Pouilly-en-Auxois, a déjà eu une soixantaine de poulets tués en deux fois, il y a trois ans : *«Ça fait bizarre quand on arrive sur les lieux… Pour ma part, j'étais sûr que c'était des renards car j'avais fait appel à un piégeur agréé et deux renardes avaient été capturées peu de temps après. Le printemps arrive, c'est en ce moment que les risques sont les plus élevés. Moi aussi, je fais le tour du poulailler pratiquement chaque jour»*. Les grillages ont beau être légèrement enfouis dans la terre, les renards sont perspicaces et tentent de passer par tous les moyens : *«j'hésite à poser une clôture électrique, cela pourrait peut-être les dissuader»* confie Morice Lucand, venant tout juste de perdre six de ses quinze poules personnelles, hors poulailler, en ce début du mois de mars. Même son de cloche pour Jean-Marc Lucotte : *«un fil électrique pourrait être utile, mais une haie à proximité du grillage compliquerait la donne et nécessiterait des travaux d'entretien réguliers. A mon avis, le piégeage reste le plus efficace !»*

AURÉLIEN GENEST


Les attaques ont lieu principalement de février à juin, en période de mise-bas.

Distinction

Le Mérite agricole à Jean-Michel Cap



Après la cérémonie et les discours, une belle photo de famille et beaucoup de convivialité autour du nouveau récipiendaire.

L'homme est discret, mais persévérant, comme son parcours de 22 années de vie militante au sein des OPA et du syndicalisme agricoles en atteste. Discret mais, «*connu de tous pour sa passion et son engagement au service des autres*» comme l'a souligné Anne-Catherine Loisier, maire de Saulieu et sénatrice, en lui remettant les insignes de chevalier de l'Ordre du Mérite agricole, le 14 mars dernier. Un parcours sans faute et un «*beau*» parcours, qui montre que l'on n'est pas obligé d'aller très loin pour en faire beaucoup.

De Sincey-les-Rouvray où il est né en 1956 à... Sincey -les-Rouvray, où il demeure et mène son exploitation en polyculture-élevage, Jean-Michel Cap a expliqué avoir toujours été *«porté par la volonté de rendre service à ceux qui en ont besoin»*. Avec un engagement et une émotion toute particulière à évoquer la Fête du Charolais et le bel «*esprit de famille*» qui l'anime. Mais l'engagement, *«c'est formateur»* aussi et cela permet de voir plus loin et d'en faire bénéficier son exploitation et son travail au quotidien. Le Gaec Cap a ainsi été animé par une recherche constante de simplification, de modernisation des équipements et des pratiques, d'allégement de la pénibilité de certaines tâches. «*Au point qu'au moment des mises aux normes, tout était déjà fait !*».

Pour l'avenir, Jean-Michel Cap se dit prêt à relever et à gagner le nouveau défi de l'agroécologie, parce qu'il est convaincu et depuis longtemps, que *«l'agriculture a toute sa place dans l'économie et dans l'animation rurale»* et qu'elle doit rester un élément moteur.

AMK

Service de remplacement

Savoir faire un break

Des agriculteurs se font remplacer chaque année pour pouvoir prendre leurs congés.

Christian Rosselin, éleveur laitier à Montmançon dans le canton de Pontailler-sur-Saône, s'apprête à partir en vacances. Cet homme de 54 ans est serein et n'a pas peur de laisser son troupeau montbéliard car celui-ci sera entre de bonnes mains. «*Je fais appel au service de remplacement depuis 18 ans, en moyenne une fois dans l'année et je n'ai jamais eu le moindre problème*» se réjouit le Côte d'orien, qui partira du 23 mars au 4 avril avec sa compagne, certainement dans le Sud de la France. L'agent de remplacement aura donc en charge les animaux, avec la traite et le pansage à effectuer de 6 heures à 9 heures et de 17 heures à 19h30, ainsi que d'autres travaux à réaliser sur cette ferme de polyculture-élevage. Christian Rosselin se réjouit également du crédit d'impôts dont il bénéficie et qui contribue à diminuer significativement sa facure. Pour Olivier Gallien, président du Service de remplacement Côte d'Or, le motif *«vacances»* est stable depuis plusieurs années et reste une «*base de l'activité*» en représentant 14% de l'activité du Service (chiffre 2013). Les motifs *«accidents et maladies»* (33%), *«formation, développement et mandat syndical» (23%) et «maternité et paternité»* (19%) restent les plus utilisés dans le département. Olivier Gallien relève les compétences de plus en plus importantes des agents de remplacement : *«ils sont de mieux en mieux formés, à la plus grande satisfaction des utilisateurs du service»*. Pour tout renseignement, contacter le Service de renseignement : 06 17 41 39 32.

Aurélien Genest



Le motif «vacances» bénéficie d'un important crédit d'impôts, un avantage certain pour les utilisateurs du service.

En image



Les Jeunes agriculteurs de Châtillon/Laignes/Montigny ont participé le 14 mars au défilé du Tape-Chaudrons de Châtillon-sur-Seine, dans le cadre de la fête du crémant. Leur char faisait référence à la prochaine fête départementale de l'agriculture, baptisée ferme de JAnne, qui aura lieu les 6 et 7 juin aux Allées du parc de la Colombiere à Dijon. Les JA ont remporté le premier prix du défilé, récompensant leurs fréquentes participations à cette manifestation. La disparition d'Arnaud Chauve était encore dans toutes les têtes dans ce moment si cher aux JA.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

- Bâtiments Agricoles et Industriels
- Bardage bois
- Panneaux préfabriqués
- Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

www.masseyferguson.com/5600

MF5612 Dyna-4 - Essentiel
548€ HT /mois pendant 84 mois
- Moteur : 4 Cyl - 4,4l -120 ch
- Transmission : Dyna-4 - 40km/h
- Hydraulique : 100l/mn
- 4 distributeurs dont 2 électriques

Exemple un financement en Crédit-bail d'un tracteur MF 5612 d'un montant de 55 000 € HT, 1er loyer de 20 % du prix de vente soit 11 000 € HT à la livraison suivi de 84 loyers mensuels de 548 € HT, le deuxième à 1 mois de la livraison. Valeur résiduelle de 100 € HT à 1 mois du dernier loyer. Coût total du Crédit bail : 57 132.00 € HT (hors frais d'enregistrement de 99€ TTC et assurances ADI). Conditions révisables sans préavis. Offre valable jusqu'au 30 avril 2015 chez les concessionnaires participants à l'opération et sous réserve d'acceptation par AGCO FINANCE SNC 41, Avenue Blaise Pascal 60007 BEAUVAIS CEDEX. Société en nom collectif au capital de 4 724 400 € 388 432 023 RCS BEAUVAIS

NOUVEAUX MF 5600 I 85 A 130 CH
LES MEILLEURS TRACTEURS CHARGEURS
POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION
MASSEY FERGUSON

AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09
ETS GATELLIER
58 Suilly-la-Tour 03 86 26 33 93
SARL LUCAS
89 Cruzy-le-Châtel 03 86 75 20 98
89 Nuits-sur-Armançon
21 Leuglay
89 Vassy Etaule
SARL MORTIER
21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St Bonnet
71 Étang/Arroux
SOMAC
89 Perrigny 03 86 94 25 70
89 Soucy
10 St André les Vergers

▶ Formations

Auxiliaires et bords de parcelles
8/04/2015 à Châtillon sur Seine ou le 09/04/2015 à Tart le Bas
Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 91 06 76 – pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Conduite et gestion des surfaces en herbe
15 et 23/04/2015 à Saint Nicolas les Cîteaux
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Soigner ses animaux avec l'homéopathie
21 et 22/04/2015 à Créancey
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Les clés pour préparer et anticiper sa cessation d'activité
30 avril 2015 à Baigneux les juifs
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fra



Sylviculture

Un petit tour en forêt

La Côte d'Or est le département le plus boisé de Bourgogne, d'après les chiffres Agreste.

Le printemps est de retour, les forêts vont reverdir : c'est peut-être l'occasion de se pencher sur un domaine qui représente 37% du territoire côte d'orien, juste derrière la surface agricole utile et ses 53%. Le service régional de l'information statistique et économique de la Draaf, dans son mémento 2014, dénombre à 330 000 les hectares boisés en Côte d'Or. Le département «*21*» devance nettement la Nièvre (233 000 ha, 33% du territoire), l'Yonne (229 000, 30%) et la Saône-et-Loire (213 000, 25%). Les feuillus sont omniprésents en Côte d'Or et se retrouvent dans 87% des surfaces. Le chêne rouvre domine les débats (86 000 ha) devant le chêne pédonculé (59 000), le hêtre (50 000) puis le charme (35 000). La Côte d'Or est le département bourguignon le plus riche dans chacune de ces quatre essences. En ce qui concerne les conifères, seul le pin sylvestre arrive en tête (18 000 ha alors que le reste de la région en dénombre 14,5). Le douglas et ses 11 000 hectares arrivent loin derrière les 27 000 ha de douglasaies de la Nièvre et les 30 000 ha de la Sâone-et-Loire. Le constat est le même pour l'épicéa commun, présent sur 4 000 ha en Côte d'Or alors que la Nièvre en compte 11 000. En terme de récolte, la production côte d'orienne se chiffre à 645 000 m^3 annuels (en additionnant le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie commercialisé). La Nièvre domine ce classement avec 733 000 m^3, la Saône-et-Loire n'est pas loin avec 636 000 m^3.

Aurélien Genest


Le «*21*» compte plus d'hectares de feuillus que de bovins (286 000 contre 231 000).

Question à Joseph de Bucy
Premier département bourguignon en surfaces forestières, la Côte d'Or n'apparaît qu'en deuxième position en terme de production, talonnée de près par la Saône-et-Loire. Son nombre d'entreprises est pourtant respectable (84, contre 40 dans la Nièvre, 88 en Saône-et-Loire et 44 dans l'Yonne). Sa main d'œuvre permanente est également «*dans la norme régionale*» avec 547 salariés (contre 643 dans la Nièvre, 509 en Saône-et-Loire et 115 dans l'Yonne). Comment expliquer un tel déphasage en surfaces forestières et production ? La question a été posée à Joseph de Bucy, le président des forestiers privés de Côte d'Or :
«Si la surface forestière n'apparaît pas à la hauteur de son rang régional en matière de production, cela tient sans doute à deux éléments principaux :
- La région morvandelle, forte de ses plantations de douglas qui sont en train d'arriver à maturité, reste certes répartie sur les quatre départements bourguignons mais sa partie côte d'orienne est tout à fait réduite en regard de celle de la Nièvre, voire de la Saône-et-Loire. Or, ce gisement de bois d'œuvre constitue un apport très important dans l'activité des exploitants et des scieurs.
- Par ailleurs, la typicité des grands massifs forestiers du Nord et du Nord-Ouest du département réside dans une adaptation des essences feuillues, principalement le hêtre, au terrain des plateaux calcaires souvent pauvres et qui ne permettent pas d'assurer une production annuelle importante quand on la rapporte à un hectare boisé».

▶ En bref

Maigre bilan de la Fédération charolaise
Les portes-ouvertes de la Fédération charolaise de Côte d'Or se tenaient du 2 au 9 mars. Environ 200 animaux étaient proposés à la vente dans une vingtaine d'exploitations du département. Seulement une dizaine de bovins ont été vendus.
Le président Thierry Lechenault dresse un bilan décevant : *«Nous avions pourtant réalisé de gros efforts en publicité, notamment à l'extérieur du département pour augmenter le nombre de visiteurs et d'acheteurs potentiels. Ce maigre bilan résume l'état des trésoreries actuelles.... Il est dommage que l'aide génétique du Conseil général n'ait pas davantage été sollicitée, surtout en ces temps de crise. Certains se rabattent sur des animaux non inscrits et ne peuvent pas en profiter... L'investissement en génétique reste une valeur sûre dans notre métier et si ces journées commerciales sont terminées, les élevages de la Fédération charolaise de Côte d'Or restent ouverts aux personnes intéressées».*

«Galère moutonnière», précisions du propriétaire des lieux...

François Champrenault, propriétaire du bâtiment d'élevage basé sur la commune de Marcilly-Ogny, ravagé par un incendie en septembre 2014, a tenu à apporter quelques précisions après l'article paru dans notre édition du vendredi 13 mars. Il ne s'oppose pas à la réalisation de certains travaux, *«bien au contraire»*, mais un différend l'opposant à l'éleveur doit tout d'abord trouver sa solution. Ce qui est en bonne voie, puisque les contacts rétablis sur les lieux du sinistre pourraient permettre prochainement de trouver une solution à ce dossier. La communication est souvent la meilleure des solutions... **A.G.**


Le bâtiment du hameau de Thorizeau, parti en fumée à la fin de l'été 2014, n'est toujours pas reconstruit.





1er forum des métiers de l'agro-équipement

Un beau succès

L'agro-équipement intéresse les jeunes et moins jeunes nivernais en recherche d'emplois ou de formations. Pour le 1er forum qui était consacré au secteur, samedi 21 mars à Saint-Benin d'Azy, près de 150 personnes sont venues se renseigner.

Les métiers de l'agro-équipement, dans la Nièvre comme partout en France, sont en tension. Près de 5000 offres ne sont pas pourvues, chaque année, dans le pays. Le département dispose de trois centres de formation spécialisés (CFA de Marzy, Afpa et Iperma) et une palette de diplômes conduisant à des postes recherchés par de nombreux professionnels nivernais.
D'ailleurs, samedi dernier, un panneau où étaient affichées les offres d'apprentissage et d'emplois, était rempli, les organisateurs (dont les trois chambres consulaires, les centres de formation, l'association Avenir et la Fédération Cuma Bourgogne) ayant centralisé depuis trois semaines les remontées des concessionnaires et autres entreprises de travaux agricoles... Selon Elisabeth Gheeraert, la conseillère emploi de la Chambre des Métiers, cet engouement s'est vérifié dans la bonne fréquentation de l'événement. Ce sont ainsi près de 150 personnes qui sont venues se renseigner, dans le cadre de la concession Dachard, sur les opportunités de formations et de travail. Un vrai succès lorsqu'on sait que plus de la moitié ont *«pris contact avec les établissements de formation »* se réjouit Stéphane Leuzy, de l'association Avenir, l'un des organisateurs de cet événement inédit qui sera vraisemblablement reconduit prochainement, devant le succès remporté. *«Peut-être sous une autre forme et dans un autre cadre»* précise-t-il, tant les métiers de l'agro-équipement ont encore beaucoup à faire pour séduire et attirer jeunes et moins jeunes. Pour une première, en tout cas, la réussite est totale. Parmi les visiteurs, de profils, d'âges et d'horizons très variés, Terres de Bourgogne a demandé leurs impressions à trois témoins de la journée.

E.C.

En recherche d'emploi après des difficultés dans le tourisme



Rose-Marie a été commerciale pour des assurances avant de s'installer en auto-entrepreneur dans le tourisme. Après deux années difficiles, elle est venue au forum de l'agro-équipement pour cherche des offres d'emploi de commerciale.

La cinquantaine volontaire, Rose-Marie est venue au forum pour trouver du travail. Elle cherche activement un emploi depuis le début de l'année, alors qu'elle était jusqu'alors auto-entrepreneuse, à Lormes, dans une activité de chambre d'hôtes et de cave à vins. *«Nous avons connu deux années difficile sur le plan du tourisme et comme j'ai énormément souffert financièrement, je cherche une nouvelle source de revenu»* explique cette femme dynamique et surtout qui a gardé une posture *«positive»* de ses expériences professionnelles précédentes en tant que technico-commerciale pour une société d'assurances. *«Je cherche un poste au profil commercial, parce que j'aime le contact avec les gens et que j'ai une bonne connaissance du secteur financier mais aussi du secteur agricole»* dit-elle, après avoir consulté le panneau d'offres d'emploi. Même si elle n'a pas trouvé ce qu'elle était venue chercher, ce jour-là, Rose-Marie a pris des contacts et se dit satisfaite de l'organisation d'un tel événement : *«cela permet de voir la réalité des deux côtés !»* Pour autant, elle lâche une certaine frustration : *«pourquoi n'avoir pas ouvert à d'autres types de métiers en rapport avec l'équipement, tels que le bâtiment ou les métiers de l'énergie»* demande-t-elle. En attendant de nouveaux rendez-vous de ce type, et en restant une battante, Rose-Marie retourne à Lormes où elle est membre fondatrice d'une association, baptisée Fleurs de jersiaises, qui comme son nom l'indique est propriétaire de deux vaches laitières jersiaises et propose à sa dizaine d'adhérents et à quelques voisins du lait, du fromage blanc et du fromage... mais elle l'assure : *«notre passion n'a rien de mercantile !»*

Jean-Christophe, 40 ans, en recherche de poste


Parisien pur jus, Jean-Christophe est venu s'installer dans la Nièvre pour une vie correcte. Après de multiples contrats en interim, il galère à se fixer professionnellement et envisage de repartir dans la capitale. A 40 ans, il ne veut pas devenir chef mais apprendre encore sur le tas...

Rien ne conduisait ce Parisien pur jus à venir s'installer dans la Nièvre. Pâtissier de formation et un CAP d'électrotechnique en poche, il a quitté la capitale il y a cinq ans, le cœur élger, pour venir profiter du grand air de Beaumont-Sardolles. Durant tout ce temps, il n'a eu aucun mal à assurer de nombreux contrats d'intérimaire, dans divers secteurs, *«mais depuis un an je galère : dans la Nièvre il n'y a plus de petits boulots, soit à cause de la crise, soit parce que les gens ne sont pas ouverts aux autres»* explique-t-il. Du coup, il a voulu venir voir par lui-même, sur invitation de Pôle emploi, si les postes dans l'agro-équipement étaient plus nombreux que dans d'autres secteurs... *«J'ai repéré un offre de de magasinier mais c'est en Saône-et-Loire et c'est trop loin d'où je vis. Au maximum, je peux aller à Nevers, pourquoi pas en tant qu'ouvrier et peut-être en me formant par alternance»* dit-il. Mais Jean-Christophe ne peut *« pas se déplacer et déménager. Je voulais m'implanter dans la Nièvre pour avoir une vie correcte mais c'est à désespérer de trouver un emploi. L'agro-équipement m'intéresse mais je veux un emploi d'ouvrier, et pas de chef, où je ferai ma journée et où je serai pépère en soirée. Je ne cherche pas une formation pour être indépendant, je cherche à apprendre sur le tas, comme dans les années 70, mais j'ai bien l'impression que çà ne marche plus comme çà ! »*

Passionné d'engins, Clément, 13 ans, veut se former


Clément et ses parents sont venus se renseigner sur les différentes formations proposées dans la Nièvre sur l'agro-équipement et les opportunités de carrière. En 3è, le jeune homme rêve d'engins et de mécanique.

Venu avec ses parents et son petit frère de Cosne-sur-Loire, Clément, 13 ans, est en 4è. Les métiers de l'agro-équipement l'intéressent et notamment parce qu'il nourrit une passion pour les engins. Sans encore trop savoir dans quelle discipline (mécanique, commercial, conduite...), il a persuadé ses parents de venir au forum parce que *«les premiers choix d'orientation scolaire commencent à être faits»*, selon sa maman. *«L'idée d'un tel rendez-vous est excellente parce que çà permet de réunir tous les professionnels en un seul point de rencontre et parce que, chez un concessionnaire, il y a le matériel et les employés qui donnent une idée de leur environnement de travail»*. C'est une affiche, placardée dans leur ville, qui a alerté la famille sur l'événement et a donné envie à Clément de venir s'informer. Pour l'instant, c'est surtout sur les stands des centres de formation qu'il est venu s'informer. Avec ses parents, le jeune garçon, a par exemple passé plus de vingt minutes à poser des questions aux formateurs du CFA de Marzy sur les diplômes qu'il est possible de préparer et les évolutions professionnelles qui peuvent en découler. Convaincu, Clément l'était déjà avant de venir à Saint-Benin d'Azy, mais il a réussi à sensibiliser ses parents. Des parents qui, pourtant, n'ont rien à voir avec l'agriculture ni l'agro-équipement : *«nous travaillons dans le domaine social et de l'aide à la personne»* ont-ils confié.



DAFP MATERIEL AGRICOLE

et ses agents

TOUCY Route de Joigny **03 86 44 00 77**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud **03 86 44 00 19**
COULON SERVICE Sementron **03 86 44 24 16**

Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine **01 60 67 14 16**

Le CFPPA du Morvan a 20 ans

Portes ouvertes ce samedi

Ce n'est pas une journée mais deux journées de Portes ouvertes que le CFPPA du Morvan programme en 2015. L'occasion de célébrer dignement les 20 ans de l'établissement.

Estelle Thiébaut, la directrice du Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPPA) du Morvan, à Château-Chinon, est en poste depuis un peu plus d'un an. Issue du milieu agricole icaunais et ancienne animatrice du Sedarb, elle a endossé les habits de responsable d'un établissement qui, en 2015, fête ses vingt ans. Pour l'occasion, le bâtiment situé à côté du lycée agricole, ouvrira ses portes demain, afin de renseigner et tenter de séduire de nouveaux adultes à la large palette de ses formations. Une 2ème porte ouverte, spéciale anniversaire, en présence d'anciens directeurs, formateurs et stagiaires, viendra fêter l'événement convenablement à la rentrée prochaine, sans doute autour du 18 septembre. D'ici-là, c'est l'occasion pour Estelle Thiébaut de tirer un premier bilan de 20 ans d'actions pour «*qualifier, dynamiser, professionnaliser, accompagner et insérer les personnes du territoire*» mais aussi «*écouter, veiller, répondre aux besoins des personnes, des partenaires, des territoires et des acteurs économiques*» comme le dit la grande plaquette de présentation du CFPPA. Depuis 1995, ce sont des milliers d'adultes, stagiaires éphémères mais assidus, qui sont passés par l'établissement de Château-Chinon. Rien que pour l'année 2013, 876 personnes ont été accueillies, dont 54% de femmes. Parmi elles, 144 stagiaires dans les formations en agriculture (16% du total), 63 en animation (7%), 535 en orientation/insertion (61%) et 134 en services/tourisme (15%) ont suivi l'une des très nombreuses filières de formation proposées par le CFPPA. Evidemment, l'agriculture constitue l'un des piliers de l'activité de l'établissement : du BPREA Agriculture biologique au BTS ACSE par apprentissage, en passant par le Certificat spécialisé Transformation et commercialisation ou le dispositif Adema, les stages Certiphyto ou CAPTAV...

Large palette de formations diversifiées

Cependant, les Morvandiaux et les usagers du centre ignorent parfois que plusieurs autres missions sont assurées, dans les domaines de l'animation (brevet d'assistant animateur, brevet professionnel d'encadrement et d'animation, brevet d'animation sociale...), des services (Capa Services d'aide et de vente en espace rural, Certificat spécialisé Tourisme vert...) ou encore de l'orientation/insertion (Plateforme d'accompagnement à la qualification, compétences de base en français, mathématiques, informatique, chantiers d'insertion, formations de l'École de la 2ème chance avec la CCI de Nevers...). Selon Estelle Thiébaut, «*le rôle du CFPPA est l'accompagnement de l'individu pour qu'il prenne confiance en ses capacités et apprenne à se dépasser*». Cela va donc des compétences de base à des savoirs ou savoirs-faire complémentaires, qui sont toujours des sources d'épanouissement et de développement, personnels mais aussi professionnels. La directrice explique que l'organisme qu'elle gère est «*diversifié car adapté aux besoins des territoires*» : les formations peuvent être transversales et intéresser, par exemple, des agriculteurs qui, ayant un projet, veulent acquérir des connaissances en vente, tourisme, services ou langues étrangères... D'autant que depuis quelques mois, le CFPPA s'est aussi ouvert au champ de la coopération internationale, avec l'envoi de stagiaires de BTS au Chili ou en République tchèque, «*pour bousculer les a priori et changer la vision qu'ils ont d'autres productions*»... Profondément enraciné dans le Morvan, le CFPPA du Morvan cherche dorénavant à se donner des ailes !

E.C.



Estelle Thiébaut, la directrice du CFPPA du Morvan, explique toute la diversité des formations proposées aux stagiaires de l'établissement qu'elle dirige. Un établissement qui fête ses vingt ans en 2015.

60 ans des Gîtes de France

Onze hébergements ouvrent leurs portes ce week-end

Gîtes de France fête son soixantième anniversaire. Dans la Nièvre, qui compte 306 hébergements, 11 d'entre eux participent à des journées portes ouvertes, samedi 28 et dimanche 29 mars.

Le réseau des Gîtes de France ouvre ses portes ce week-end. Parmi les 306 gîtes et chambres d'hôtes que compte la Nièvre, onze d'entre eux participent à cet événement, dans le Val de Loire, le Canal du Nivernais et le Morvan. Pour l'antenne Nièvre de Gîtes de France, «*il s'agit là d'une occasion exceptionnelle de faire connaître ce réseau unique en son genre, leader français et européen de l'hébergement chez et par l'habitant*». Ces chambres et gîtes valorisent ainsi depuis 60 ans le patrimoine bâti local, au service de l'économie touristique. Chaque propriétaire participant proposera à ses visiteurs une collation d'accueil, et des animations ou visites propres à son établissement. Aude Clénet, l'animatrice départementale, estime qu'il s'agit là d'«*une opportunité conviviale à ne pas manquer pour préparer un prochain séjour de famille, en groupe ou entre amis, en visitant des gîtes, des chambres d'hôtes de charme, des écogîtes ou des maisons de caractère*...

Enfin, pour celles et ceux qui projettent d'ouvrir un hébergement chez l'habitant, ces portes-ouvertes seront l'occasion de partager l'expérience de propriétaires qui se sont lancés avec succès. Ils bénéficieront d'un accueil particulier et personnalisé, dispensé par des collaborateurs du réseau, le samedi 28 mars de 14h à 18h à la Maison d'hôtes «*La maison de ma tante*», route de Priez-Neuilly, à Pougues-les-Eaux (58320). Un rendez-vous pour faire naître et concrétiser des vocations !

E.C. D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Hébergements participant dans la Nièvre



Val de Loire :

- Chambre d'hôtes «*Le prieuré Saint Agnan*» à Cosne-Cours-sur-Loire : accueil avec des jus de fruits et de légumes frais, thé ou café ; inauguration samedi 28 mars à 11h, visite commentée du jardin avec le paysagiste de 10h30 à 11h30 et présentation des produits de la ferme de Port Aubry puis présentation des samoussas de 15h à 16h.
- Chambre d'hôtes «*La maison de ma tante*» à Pougues-les-Eaux : accueil avec café, thé, jus de fruit, sucré et salé ; samedi 28 et dimanche 29 de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- Chambre d'hôtes «*La Pouillyzotte*» à Pouilly-sur-Loire : accueil avec café, thé, jus de fruit, gâteaux ; samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h ; dégustations de Pouilly-fumé, blind test de confitures et exposition de toiles.
- Chambre d'hôtes «*L'orée des vignes*» à Saint-Andelain : accueil avec café, soda, jus de fruit, eau, craquants du Val de Loire, gâteaux, chocolats, bonbons ; samedi 28 et dimanche 29 mars de 10h à 12h et de 14h à 18h ; visite et dégustation du domaine, visite du belvédère, visite de la cave aux arômes à la Tour du Pouilly fumé.
- Gîte «*La maison du Charron*» à Cessy-les-Bois : accueil avec cocktail sans alcool et amuse-gueules bio faits maison ; samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h ; visite pédagogique sur la rénovation écologique et l'aménagement pour personnes à mobilité réduite.

Canal nivernais :

- Chambre d'hôtes «*Jardin d'amis*» à Asnan : accueil avec english tea avec scones et petits gâteaux ; samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h ; visite du potager avec dégustation de produits faits avec la récolte (confitures, chutney) et cours « comment faire les scones » ?

Morvan :

- Gîte «*gîte du lac*» à Mhère : accueil avec café, thé et gâteaux ; samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- Gîte «*Aline*» à Saint-Péreuse : accueil avec thé, caf, jus de fruit, gâteaux ; samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h ; visite de la salle de détente (spa, sauna) et de la salle de cinéma, du jardin et du plan d'eau, exposition d'une artiste plasticienne.
- Gîte «*Le pré fleuri*» à Arvée : accueil avec jus de fruit et gâteaux ; samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h ; circuit touristique avec visite de l'étang à 11h et 15h.
- Gîte «*chez Renée et Alain*» à Chiddes : accueil avec café, thé, jus de fruits, gâteaux, croquants, biscuits ; samedi et dimanche de 11h à 12h et de 14h à 18h.
- Gîte «*Gîte de Babize*» à Moulins-Engilbert : accueil avec café, thé, jus de fruit, gâteaux, brioche, galette aux griaudes ; samedi et dimanche de 11h à 12h et de 14h à 18h ; préparation et dégustation des «*œufs au jambon*».

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Les grandes cultures de la Nièvre, entre roulette et jackpot

La conférence au Casino de Pougues remet les fondamentaux sur le tapis

C'était une première dans la Nièvre, vendredi 6 mars dernier : une conférence «grandes cultures» s'est tenue au Casino de Pougues-les-Eaux, à l'invitation du CAF (la structure paritaire des OPA) de la Nièvre.



Chacun dans son champ d'expertise, les intervenants, sur scène, ont re-précisé les fondamentaux techniques, économiques, financiers et de gestion, des exploitations de grandes cultures.

Après une année 2013 aux cours très bas et une année 2014 dont la qualité des récoltes et la votalité des marchés ont de nouveau réduit le revenu des agriculteurs nivernais, la Conférence de l'agriculture française (CAF) de la Nièvre avait décidé, en septembre dernier, de pointer les projecteurs sur cette production dominante essentielle pour l'économie du département. A l'appel de la FDSEA58, des JA 58, de la Chambre d'agriculture, du CER France Alliance Centre, du Crédit agricole Centre Loire, de Groupama Rhône-Alpes Auvergne, de la Safer et d'Axéréal, une quarantaine de céréaliers ont donc répondu présents, le 6 mars à Pougues-les-Eaux, pour une après-midi studieuse et ambitieuse. Outre le nombre et la qualité des intervenants, sous l'animation du directeur de la FRSEA des Pays de la Loire, la grande salle du Casino avait été privatisée et un système innovant d'échanges de questions avec la régie par SMS, a permis à chacun d'interroger en direct les experts, sélectionnés chacun pour leurs compétences propres. Technicité, financement de l'exploitation, gestion, commercialisation, gestion des risques... Ce sont les fondamentaux de l'entreprise de grandes cultures qui ont été passés en revue, de sorte de donner des clés, des pistes d'amélioration, des sources de développement, à des agriculteurs nivernais rudement éprouvés depuis deux ans. Après un tour d'horizon des faits marquants de la campagne céréalière 2014, chaque expert a listé, pour son propre champ d'action, les moyens de *«sécuriser ses résultats économiques en grandes cultures»*. Sur la scène, Mickäel Geloen, de la Chambre d'agriculture, Claude Perrot pour Groupama, Philippe Aimon pour CER France Alliance, Bertrand Jamet pour le Crédit agricole, Pierre Toussaint pour Axéréal, se sont succédés pour «*conseiller*» les invités.

Les fondamentaux, rien que les fondamentaux

Si Eric Bertrand, le président de la Chambre, en conclusion, a regretté une participation à la conférence moins nombreuse que voulue originellement par les organisateurs et le besoin pour la Nièvre de sortir de la mono-production (blé-orge-colza), c'est que tous les participants, invités comme experts, avaient été conviés par Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA 58 et du CAF, en introduction, à jouer cartes sur table. Normal dans un casino, sans doute, mais, a contrario des travers de ce genre de grand-messes formelles, tous ont évité le grand bluff. Les choses ont été dites, franchement, par chacun, au cours d'une demi-journée qui a très largement captivé ceux qui avaient fait l'effort de venir. Les questions, après les interventions, ont été nombreuses. Et la curiosité ne s'est pas démentie, en deuxième partie, lorsque Benoît Pagès, un ingénieur d'Arvalis, a déroulé son intervention sur l'*exploitation céréalière dans un contexte d'instabilité des marchés et des problèmes agricoles*». En résumé, avec de nombreux tableaux de comparaison avec les marchés céréaliers en grandes cultures (Arvalis suit des fermes -pilotes aux quatre coins du monde), l'avenir des grandes cultures peut être envisagé sereinement en France, malgré les aléas, à une condition : respecter les critères fondamentaux, techniques, économiques, financiers et assuranciels et de gestion, toujours. Rebondissant sur les interventions de ses prédécesseurs sur la scène, Benoît Pagès a voulu délivrer un message rassurant et plein d'optimisme. Entre roulette russe et jackpot, les grandes cultures, en France et particulièrement dans la Nièvre, ont encore un potentiel de développement en jouant sur trois leviers : les volumes, les coûts de revient et les prix de vente... Banco !



Benoît Pagès, ingénieur d'Arvalis, a comparé les freins et les atouts de la céréaliculture française par rapport à celles de nombreux autres pays. L'avenir n'est pas tout noir, si les agriculteurs savent optimiser leurs exploitations...

E.C.

► Agenda

FDSEA – La tournée cantonale de printemps continue

La FDSEA de la Nièvre est de nouveau sur le terrain depuis la semaine dernière et prolongera sa traditionnelle tournée cantonale de printemps jusqu'à la mi-avril 2015. Outre la PAC et l'approche de cas concrets d'impacts de la réforme sur les systèmes d'exploitations dominants du département, les sujets de la revision du schéma des structures et des travaux menés pour les trésoreries des exploitations sont abordés. Les prochaines reunions se dérouleront le:
Lundi 23 mars 2015 à 10h00 pour les cantons de Donzy et Varzy (Salle de l'école à Couloutre). Mardi 24 mars 2015 à 18h30 pour les cantons de Pougues et Prémery (Mairie de Guérigny). Mercredi 25 mars 2015 à 18h30 pour les cantons de Nevers et Saint-Pierre le Moutier (Mairie de Luthenay-Uxeloup). Mardi 31 mars 2015 à 19h30 pour le canton de Fours (mairie de La Nocle-Maulaix)
Jeudi 2 avril 2015 à 18h30 pour les cantons de Dornes et de Decize (Mairie de Cossaye)
Mercredi 8 avril 2015 à 18h30 pour les cantons de Chatillon et de Saint-Saulge (Mairie de Châtillon en Bazois)
Lundi 13 avril 2015 à 18h30 pour les cantons de Brinon et de Corbigny (SICAGEMAC à Corbigny). Mardi 14 avril 2015 à 18h30 pour les cantons de Lormes et de Montsauche (Auberge "Chez Flo" à Ouroux en Morvan). Mercredi 15 avril 2015 à 18h30 pour le canton de Tannay (Mairie de Tannay)
Mercredi 15 avril 2015 à 18h30 pour le canton de Chateau-Chinon (LEGTA du Morvan à Chateau-Chinon)
Jeudi 16 avril 2015 à 18h30 pour les cantons de Cosne et Saint-Amand en Puisaye (Mairie de Alligny-Cosne)
La date de la reunion de Moulins-Engilbert reste à fixer et vous sera prochainement communiquée. **S.L – FDSEA 58**

► Formations

30/03 Comptes courants d'associés»

GAEC et Sociétés propose une formation sur les comptes courants d'associés, lundi 30 mars, de 9h à 17h, à la Chambre d'agriculture à Nevers. L'intervenante sera Mme Sanchez du CER France Alliance Centre. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96.

08/04 Conversion à l'agriculture biologique

Le Service d'éco-développement agrobiologique et rural de Bourgogne (SEDARB) organise une journée de formation sur le thème « découvrir et concevoir la conversion en AB », mercredi 8 avril prochain de 9h à 17h30, à la Maison de Pays (3 Grande rue) à Corbigny. Cette session vise à répondre aux questions d'agriculteurs qui s'interrogent sur les techniques culturales et d'élevage biologiques et qui envisagent une conversion en se renseignant sur les débouchés, les techniques de production et la réglementation. Renseignements et inscriptions auprès d'Aurélie Billon, SEDARB, au 03 86 72 92 20 ou par mail à aurelie.billon@sedarb.org.



▶ Point de vue

Le Morvan aux mains des talibans verts !

Talibans (nom masculin – source Wikipédia) : «Instauration de zones dans lesquelles un groupe s'estime souverain».

Chaque jour qui passe révèle l'existence sous-estimée, mais bien réelle, et sur laquelle la FDSEA et les JA de la Nièvre avaient déjà lancé une alerte en 2013, de groupes extrémistes, ceux que nous appellerons désormais, les «Talibans verts», installés en Bourgogne et plus particulièrement dans le Morvan.

A ce jour une organisation, je parle du Parc Naturel Régional du Morvan, cherche à supprimer l'élevage de cette région identitaire du territoire Nivernais. Tous les moyens sont bons en matière réglementaire ! Après les clôtures le long des cours d'eau, le défrichement, l'instauration de seuils de chargements(*) dans le cadre des futures Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc) devient l'objectif sournois poursuivie par les salariés et élus de cette collectivité, militants «pro-déclin» rémunérés aux frais du contribuable.

Bien sûr il faut un chef pour organiser ce genre de saccage économique : un président qui arpente les ministères en camionnette en oubliant celui de l'agriculture …

Bien sûr, il faut également des complices : un président de pays, un député, des conseillers régionaux …

Pour donner une soi-disant crédibilité à cette action de sabordage de l'élevage bovin, on ne cesse de lire que le budget de la Pac a été sauvé. Que nenni ! Le transfert d'argent vers des mesures agro-environnementales n'a qu'une vocation : permettre à toutes ces organisations productrices de décadence de capter des fonds nouveaux pour des salariés se souciant plus de calculer leur solde de RTT que du bénéfice de leur action au profit de leur territoire d'exercice.

Aujourd'hui, alors que le moral des agriculteurs est affecté par plusieurs années de revenu dégradé, j'adresse un avertissement à qui veut bien l'entendre : Nous n'avons plus grand-chose à perdre mais ne nous résignerons pas à laisser notre Morvan, notre territoire, notre département et son avenir agricole aux mains des talibans nichés à Saint-Brisson. Nous connaissons le terrain, nous y sommes déjà allés et sommes prêts à y retourner. A très bientôt!

Emmanuel Bernard, FDSEA

(*) L'ex Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE), remplacée à partir de 2015 par les MAEc, était versée aux agriculteurs dont le chargement de l'exploitation (rapport entre le nombre d'animaux présents sur l'exploitation et la surface fourragère de l'exploitation) était inférieur à 1,4. Pour ce faire, le nombre d'animaux était déterminé en comptabilisant les animaux de plus de 6 mois présents sur l'exploitation de l'éleveur. A ce jour, sur volonté du PNR du Morvan, les animaux de moins de 6 mois seraient intégrés au calcul du chargement de l'exploitation ce qui conduirait les éleveurs souhaitant bénéficier de la MAEC à réduire leur cheptel pour ne pas excéder le chargement de 1,4 UGB/ha.

Syndicalisme

La FDSEA remonte au créneau chez le préfet

La mouture de la Pac qui s'appliquera aux exploitations agricoles du département dès le mois prochain renforce la colère et la tension du terrain à chaque nouvelle publication de texte. Parmi les éléments de crispation, le sort réservé aux exploitations de grande dimension et employeuses de main d'œuvre.



La délégation ayant rencontré le Préfet le 11 mars dernier .

Plus le temps passe, et plus le sentiment de colère des agriculteurs Nivernais est renforcé. Car après avoir attendu pendant des mois que le réveil sonne du côté du ministère de l'agriculture, la sortie abondante de texte et de circulaires ces derniers jours, révèle peu à peu la gravité des orientations dogmatiques prises par l'Etat. Le dogme ministériel, c'est celui qui aura conduit à considérer que la mise en place d'une politique comme la PAC ne pouvait être raisonnée que sur la base de moyenne : Moyenne de SAU, moyenne de cheptel … Le dogme c'est aussi celui qui aura prévalu tout au long des deux dernières années : Tenter de faire du monde dont on rêve, une réalité …

Mais dans le monde réel, ces approches quelque peu superficielles ne seront pas sans conséquences. Car la réalité de la Nièvre, ce sont des exploitations d'une dimension en tout état de cause supérieure aux moyennes. Pour preuve, ce chiffre rappelé au préfet par Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA : *«Dans la Nièvre, 15 % des élevages bovins-viande détiennent plus de 139 vaches et ces 15 % représentent 35 % du cheptel allaitant du département»*.

Bien qu'amoindri, grâce notamment à l'action syndicale de la section bovine de la FDSEA qui avait en avril 2014 réuni plus de 800 éleveurs de Bourgogne à Nevers, l'effet de la de la nouvelle ABA ne sera pas neutre sur les secteurs d'élevage, notamment pour les exploitations employeuses de main d'œuvre, a rappelé Laurent Cornu, président de la section employeurs de la FDSEA.

Évoquant les évolutions législatives allant à l'encontre du bon sens pour les exploitations employeuses (hausse de la part salariale des cotisations retraite et complémentaire santé de 0,8 % non compensée par le Smic et générant une charge nouvelle pour les employeurs souhaitant maintenir le niveau de rémunération de leurs salariés, modification des conditions de gratification des stagiaires remettant en cause l'accueil de stagiaires dans les exploitations …), Laurent Cornu a également rappelé que la non reconnaissance de salariés dans les conditions d'application de la transparence allait de fait générer une érosion du salariat en agriculture : *«Les exploitations employeuses n'auront pas la capacité de supporter le plafonnement à 139 animaux du nombre de vaches éligibles à l'ABA et l'effet cumulé de la convergence et de la surprime sur les 52 premiers hectares sur le DPB»*. Et Stéphane Aurousseau d'amplifier le propos : *«Il faudra que l'on nous explique quelles sont les raisons qui, dans l'industrie ou l'artisanat, poussent l'Etat à décerner des médailles aux entreprises qui embauchent de la main d'œuvre, et pourquoi, en agriculture on leur retire des aides !»*

Loin d'être résigné, la FDSEA a, par la voie de son président, demandé que Jean-Pierre Condemine puisse être à l'initiative d'une rencontre avec le directeur de cabinet du ministre de l'agriculture sur ce sujet.

Environnement : la surcouche de trop

Autre point de crispation également abordé à l'occasion de cette entrevue, l'insupportable et de plus en plus prégnante approche conservatrice en matière environnementale, notamment renforcée par la réforme de la Pac : cartographie des prairies sensibles sortie sans concertation avec la profession et élaborée par d'illustres inconnus du muséum d'histoire naturelle à Paris, sanctuarisation des haies et des éléments topographiques, problématique de défrichement sur le Morvan … Oui, l'ambiance est belle et bien explosive sur le terrain à ce jour, et les agriculteurs ne peuvent se résoudre à voir leur outil de travail quotidien sacrifié.

Difficultés de trésoreries, incertitudes réglementaires et contraintes d'exercice du métier de plus en plus lourdes … le printemps s'annonce houleux dans la Nièvre.

Et ce ne sont pas les mesures actuellement mises en place et portant atteintes aux libertés et au droit de propriété qui feront retomber le soufflet. Les agriculteurs éprouvés par une année 2014 catastrophique en matière de revenu n'en peuvent plus des parasites qui de leurs bureaux font la pluie et le beau temps.

Après une manifestation pour le moins révélatrice du malaise agricole en octobre dernier à Nevers et le blocage de nombreux contrôles sur les exploitations fin 2014, que faudra-t-il pour que le message passe enfin ? En tout état de cause, les appels au calme risquent d'être sans effet. Après tout, l'agriculteur sait cela : On récolte ce que l'on sème.

S.L – FDSEA 58

Communiqué

"Malgré les trésoreries en berne, les prestataires de l'élevage ne connaissent pas la crise !"

Réunie en conseil d'administration le 16 mars dernier à Nevers, la section bovine de la FDSEA de la Nièvre a largement débattu des orientations syndicales à mettre en œuvre pour répondre à l'urgence de la trésorerie des exploitations d'élevage en ce début d'année 2015.

Face à un marché principalement dégradé sur la vente des animaux femelles, les raisons des difficultés de trésorerie dans les élevages ne reposent pas simplement sur le facteur de la baisse des cours.

Au 1er janvier dernier, après un automne des plus agités en Nivernais, tous les prestataires de l'élevage - nos «partenaires» selon leurs propres termes - n'ont pas oublié de prendre part eux aussi, à l'édifice de fragilisation de l'économie des exploitations allaitantes.

Entre hausses conventionnelles de 3 à 4 % sur les prestations communément délivrées auprès de leurs adhérents, opportunisme mal placé sur la réforme de la Pac et augmentation des tarifs des commissions et autres frais de dossier, l'empathie des opérateurs para-agricoles à l'égard des éleveurs laisse à désirer ! Un choix, celui du partage, a néanmoins été fait : la marge chez les prestataires, les dettes chez les agriculteurs.

Face à ces facteurs d'irresponsabilité, la section bovine de la FDSEA revendique la mise en œuvre de mesures d'urgence :

Sur le plan social : La MSA Bourgogne est appelée à suspendre le prélèvement des acomptes de cotisations sociales tant que le solde de la PMTVA 2014 n'aura pas été versé aux éleveurs

Sur le plan bancaire : La section bovine tient à réaffirmer sa volonté de voir les créanciers de l'élevage dignement s'approprier les difficultés des éleveurs. Outre l'accompagnement à la restructuration de la dette des exploitations, la proposition de la FDSEA de la Nièvre, de prêt moyen terme à taux 0% (bonifié pour partie par les banques et par l'État), permettant la prise en charge des annuités 2015, est à nouveau réclamée.

Enfin, et après les annonces du ministre au Salon de l'agriculture, il est au plus vite réclamé la mise en œuvre d'un Fonds d'Allègement des Charges (Fac) doté à la hauteur des enjeux et de la crise que traverse les exploitations.

En outre, les opérateurs para-agricoles sont appelés à la responsabilité dans leurs pratiques quotidiennes.

Face à des trésoreries exsangues comme elles ne l'ont jamais été à pareille époque de l'année, à l'incertitude qui demeure encore et toujours sur le plan réglementaire et la durabilité de la crise qui affecte les exploitations, le printemps s'annonce agité pour la Nièvre agricole.

La Section bovine FDSEA



JA 89

Un forum pour faire naître des vocations

Plus d'une centaine d'élèves du lycée La Brosse et de la MFR de Villevallier présents, pour le 19ème forum des métiers organisé par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne

Il n'est jamais trop tôt pour se forger un avenir, notamment en secteur agricole et ils étaient nombreux, ce jeudi, à se presser autour des stands de la vingtaine d'organismes professionnels présents pour répondre à leurs interrogations. Bac pro ou BTS, du lycée la brosse ou de la MFR de Villevallier, tous sont en quête d'informations, que ce soit dans le but de s'installer un jour ou devenir salarié… Une nouveauté cette année, avec l'obligation pour tous les élèves de faire le tour de l'ensemble des partenaires présents. Un travail avait été réalisé en amont, afin d'établir plusieurs exploitations type avec des problématiques propres à chacune et des réponses à collecter sur les stands visités. Plusieurs profils ont été imaginés pour cela, du jeune voulant s'installer hors cadre familial, à celui souhaitant devenir salarié, en passant par la reprise de l'exploitation familiale avec diversification. C'est le cas, dans la *«vraie vie»*, de ce lycéen en classe Terminale Bac Pro à La Brosse : *«mon père est céréalier et pour que je puisse m'installer sur l'exploitation, il nous faut un atelier de diversification supplémentaire. J'aurais envie de me lancer dans l'élevage de volailles de chair et ce matin, suis passé sur le stand de la société DUC. Ils seraient intéressés, mais reste le problème du financement…»*



Première étape du parcours, sur le Point Installation de JA 89

Yannick Chemin, technicien à la coopérative porcine Cirhyo, se félicite de ce passage *«obligatoire»* sur tous les stands : *«l'élevage n'a pas forcément le vent en poupe en ce moment chez les jeunes et certaines années, je ne voyais personne de la journée ! Et là, j'ai pu leur rappeler notamment, que faire de la production porcine, ce n'était pas honteux ! Il leur est encore possible de se lancer dans la production porcine, notamment à plusieurs, dans le cadre de maternités collectives, où l'activité est plus partagée et moins corvéable, avec la possibilité de se faire remplacer plus facilement ou partir en vacances…»*

Sur le stand de la coopérative 110 Bourgogne, le discours se fait parfois didactique et pédagogue : *«une coopérative appartient toujours à ses adhérents, alors qu'un négoce est une entreprise privée dont le capital appartient à des actionnaires extérieurs…»*

Nombre d'élèves présents souhaiteraient arrêter leurs études une fois le Bac en poche et devenir salariés et des contacts sont été pris en ce sens, tout au long de la journée, que ce soit auprès du Service remplacement ou du groupement d'employeurs AVE 89.

Une large partie des travaux de l'après-midi a été consacrée à des témoignages d'agriculteurs et un débat animé par les BTS sur le thème *«Nouvelle PAC, comment s'adapter ?»* Là aussi, il n'est jamais trop tôt pour y réfléchir… !


Avant un passage sur les stands de la FDSEA 89, du Service remplacement et des CUMA : *«Et si je devenais salarié agricole… ?»*

DOMINIQUE BERNERD

Anciens Exploitants FDSEA 89

Retraités, mais toujours actifs !

Formations, élections MSA, activité syndicale, voyage et journées détente… Autant de sujets abordés par les administrateurs de la section des anciens exploitants, lors de leur dernier Conseil

Les administrateurs de la section des anciens exploitants qui se réunissent une fois par trimestre ont abordé les points suivants lors de leur dernier Conseil :

Voyages et opérations conviviales

Le prochain voyage au Portugal qui rassemblera près de 90 personnes, les journées détente au Puy du Fou, la journée conviviale à Saint Clément le 14 avril : la convivialité est effectivement une part importante de l'activité de la section, sachant que les retraités, adhérent à la FDSEA souhaitent également rester solidaires des problématiques des actifs et en lien avec les projets agricoles au goût du jour, les journées de découverte sont aussi vues comme le moyen de rencontrer de belles réalisations et entreprises du département. Au programme le 14 avril, la découverte de la Ferme pédagogique de Florence Pouteau pour la dimension communication sur le métier, les Vergers de Noslon pour la commercialisation des produits locaux et une rencontre avec les responsables des Jardins de la Croisière, association de réinsertion dont la FDSEA est membre fondateur.

Formation

Un premier groupe va débuter une initiation à l'anglais prochainement. Mais pas de l'anglais scolaire, l'idée est bien d'être capable d'échanger quelques phrases avec des anglophones ! Au programme un atelier hebdomadaire de 2h30 avec une britannique installée dans l'Yonne et pas plus de 10 personnes pour que chacun puisse participer et s'exprimer. Un peu plus tard sur le printemps, il est également prévu de proposer une formation sur les outils de partage internet. Partager des photos, des documents vous paraîtront faciles, Facebook et Twitter ne seront plus des gros mots !

Élections MSA

Les retraités sont bien sûr particulièrement vigilants sur ce dossier. S'ils regrettent le manque d'enthousiasme en la matière sur le sujet, ils attendent des administrateurs élus un véritable engagement dans leur mandat pour les retraités et actifs qui leur ont fait confiance au moment du vote.

Activité syndicale

Des rencontres seront prévues avec le Préfet et les parlementaires après les prochaines élections. Par ailleurs un travail est mené en lien avec JA initié par la section nationale des anciens pour rapprocher les professionnels impliqués dans ces structures. Un rapide point sur l'AG a été fait ainsi que sur la préparation du prochain Infos Anciens. Par ailleurs, dans la lignée de l'action mise en place par le conseil d'administration de la FDSEA, la section des anciens a elle aussi initié une campagne d'adhésion destinée aux retraités. A suivre…. Pour la dernière partie du conseil, c'est Noëlle Lécuyer, responsable du Service Juridique, Fiscal et Patrimonial de CER France Yonne qui est intervenue sur ce qu'on appelle *«la fiscalité particulière»* : comment déclarer fiscalement les ventes de bois (en grumes ou en bois de chauffage), règlementations à respecter en cas de vente de produits divers et variés, abattements sur les transmissions de terrains à bâtir… Autant d'éléments que vous pourrez retrouver dans le prochain Infos Anciens, diffusé courant avril aux adhérents de la section !

CLARISSE BACHELAY

▶ Erratum

SIA Quand le département fait sa promotion



Crédit Photo S. Wahl

Jean-Pierre Vaury, du Moulin de la Coudre à Venoy, faisant déguster les œufs meurette.

Dans notre édition 1312 du 6 mars dernier, une photo qui nous avait été prêtée par l'agence de développement touristique de l'Yonne a été publiée en page 13 sans son copyright. Nous la publions à nouveau afin de réparer cet oubli.



▸Agenda

09/04 Découvrir et concevoir la conversion en AB

Vous êtes agriculteur et les techniques culturales et d'élevage biologiques vous intéressent, vous envisagez une conversion biologique mais vous vous interrogez sur les débouchés , les techniques de production et la réglementation…? Le Sedarb (Service d'Eco Développement Agrobiologique et Rural de Bourgogne), vous invite à une journée de formation pour préparer et concevoir votre projet de conversion à l'agriculture biologique en filières grandes cultures et élevage, jeudi 9 avril, au Sedarb, 19 avenue Pierre Larousse à Auxerre, de 9 h à 17 h 30.
A l'issue de cette formation, vous serez capable d'évaluer les modifications à mettre en place dans votre système de production afin de répondre au règlement bio européen tout en évaluant l'impact de ces changements sur votre exploitation
Renseignements et inscription : Aurélie Billon au 03 86 72 92 20 - aurelie.billon@sedarb.org

Réunions d'information sur les nouvelles règles des SIE

La FDSEA 89 organise 6 réunions d'informations d'une journée (de 10 h à 16 h), pour vous aider à mieux appréhender et décrypter les nouvelles règles concernant les SIE, dans le cadre de la Pac 2015
Mardi 7 avril, à Saint-Privé, à 10 h, à la salle polyvalente «Moulin Colas» et l'après-midi, chez Francis Letellier, au lieu dit «La Motte»
Jeudi 9 avril, à Sainte-Magnance, à 10 h, à la Salle des fêtes, 3 rue de Villeneuve (à côté de la Mairie) et l'après-midi, chez Pascal Baron, 8 Chemin des Mulots
Jeudi 9 avril à Joigny, à 10 h, dans les salons de la Mairie, 1 quai 1ers dragons et l'après-midi, chez Gérard Calmus, 13 rue de la Croix d'Arnault
Vendredi 10 avril, à Diges, à 10 h, à la salle des fêtes, route de Toucy (à côté de la Mairie) et l'après-midi, chez Frédéric Blin, 4 chemin de la Ferme, ai lieudit «Sauilly»
Vendredi 10 avril, à Gland, à 10 h, à la salle des fêtes, «la Fontaine au Prête», route de Stigny et l'après-midi, chez Christophe Perret, 7 Grande rue
Mardi 14 avril, à Saint-Denis-les-Sens, à 10 h, à la salle des fêtes, 1 rue Sainte-Colombe et l'après-midi, chez Hubert Leprêtre, 6 rue de l'abbaye, «Ferme de Sainte Colombe»
Réunions gratuites (frais de repas à la charge des participants, budget approximatif 15 €)
Renseignements et inscriptions au 03 86 49 48 10
et sur fdsea.yonne@fdsea89.fr

Cecna

Toujours innover et valoriser ses partenariats

Innover, valoriser ses partenariats et animer des groupes d'éleveurs en réseau : tels sont les axes stratégiques de développement de la Cecna rappelés lors de son assemblée générale, qui s'est tenue la semaine dernière à Troyes, dans l'Aube.


Olivier Darasse, directeur et Pascal Beets, président de la Cecna (de gauche à droite).

Le nombre d'utilisateurs des services de la CECNA (Coopérative d'Elevage du Centre Nord et de l'Aube), continue de diminuer, au rythme d'une cinquantaine par an depuis plusieurs années. Alors qu'ils étaient encore près de 1600 lors de l'exercice 2008/2009 et 1364, l'an dernier, ils sont aujourd'hui 1269 (- 4%).

Répartis sur les 6 départements de la zone, ils sont 480 de l'Yonne (-22), 23 de Seine-et-Marne (id.), 205 de la Nièvre (-5), 310 du Cher et du Loiret (-11) et 251 de l'Aube (-17). En revanche, la tendance à la baisse du nombre des inséminations totales (81 363) est moins importante, (environ -1,5%), contre une tendance de -2,3% sur les 10 derniers exercices. Ce résultat plutôt positif signalé par Olivier Darasse, directeur de la Cecna, a été obtenu grâce au maintien des IA laitières (53 539) alors que les IA allaitantes (27 941) diminuent de 3,9% (- 1 154). De même, entre les différentes races les évolutions sont très contrastées. Pour les races laitières, les montbéliardes progressent de 4,5%, pour atteindre 4 878 IA, alors que les IA Prim Holstein (44 091) sont toujours sur une tendance à la baisse : -1,7% après -3% sur l'exercice précédent. Pour les races à viande, même constat : les IA charolaises (24 994), tout en représentant la majeure partie des IA en élevage allaitant, chutent de -5%, alors que les IA limousines (1816) augmentent de 12,6%.

Des services associés en plein développement

Face à cette tendance à la baisse engagée depuis de nombreuses années, la Cecna a déjà fait le choix de développer de nouveaux services associés à la reproduction en s'appuyant sur ses partenariats avec les organismes d'élevage et spécialisés dans la génétique. Une stratégie payante démontrant aussi l'adaptation de son offre aux attentes des éleveurs, puisqu'une nouvelle fois chacun de ces services reste dans une tendance haussière. L'activité *«synchronisation des chaleurs»* progresse de + 23,2%, notamment pour l'élevage laitier qui fait un bond de 4 153 à 5 781 actes entre les deux derniers exercices , même si dans le même temps l'élevage allaitant progresse de 6 264 à 7 050 actes. Le service contrôle de gestation reste lui aussi dans une tendance à la hausse : 41 597 suivis de reproductions contre 38 345 en 2012/2013, et 38 477 échographies, contre 35 989 en 2012/2013. Le suivi de reproduction intéresse de plus en plus d'éleveurs : 43 en élevage allaitant et 150 en élevage laitier, alors qu'ils étaient respectivement 8 et 122 en 2009/2010. La progression de ces services s'accompagne aussi d'une augmentation globale de l'activité approvisionnement, en particulier en monitoring (+37% pour un CA de 56 927 €) et en nutrigénomique (+3% pour un CA total de 346 840 €), malgré une légère baisse des pondéreux (-3% pour un CA de 238 910 €).

Quant aux autres espèces, les services apportés aux éleveurs équins, assurés depuis 4 ans en s'appuyant sur le haras de Charmoy (89), sont globalement en hausse : + 27,2% pour les IA et les pensions et les suivis gynéco, + 48% pour les jours de pension. Seule activité en baisse les doses étalons (667) qui régressent de 17,55%. Quant aux éleveurs porcins, la crise que traverse ce secteur se traduit inévitablement par une baisse d'activité : les IA porcines diminuent de 57 139 pour 2012/2013 à 54 910 pour le dernier exercice. En ce qui concerne l'élevage ovin, la chute est importante après la hausse de 2012/2013 : 2080 en 2012/2013 (1768 en 2011/2012) et 1619 pour le dernier exercice. En élevage caprin le nombre d'IA est en légère diminution de 1 439 en 2012/2013 à 1280 pour le dernier exercice.

Une innovation majeure et très pratique

Parallèlement à ces activités, la Cecna a connu plusieurs évènements en 2013/2014 : son déménagement dans de nouveaux bâtiments à Migennes avec la vente des anciens bureaux à Alysé, l'adoption d'une nouvelle signature avec un nouveau logo plus moderne et stylisé (représentation d'une intrusion cytoplasmique), et la vente du site de la Ferme de testage du Moulinet à Pont-Ste-Marie (10) à la ville de Troyes. Olivier Darasse souligne aussi parmi ces faits marquants, les innovations en matière de génomique avec le partenaire Gènes Diffusion. Celles-ci se sont traduites en collaboration avec Alysé par la mise au point d'un nouvel index *«santé du pied en race charolais»*, qui rentre dans les programmes de sélection. L'autre innovation en élevage allaitant, *«majeure, simple et très pratique»* présentée par Olivier Darasse, réside dans l'offre de la possibilité aux éleveurs, en particulier charolais pour la zone Cecna, de réaliser eux-mêmes un prélèvement qui aboutira au génotypage de leurs mâles et de leurs femelles grâce au kit *«GD SCAN»*. Celui-ci permet de réceptionner sous enveloppe spéciale le prélèvement identifié n° de boucle, éleveur, etc.), d'une quarantaine de poils effectué par l'éleveur, qui est ensuite postée à la plateforme de génotypage. Cette opération se faisait jusqu'alors après une intervention de prélèvement de sang ou de cartilage.


L'assemblée générale se déroulait cette année à Troyes, dans l'Aube

Des éleveurs organisés en réseau
Pour Pascal Beets, président de la Cecna, ces avancées dans le développement de l'offre de produits et services *«prennent une place de plus en plus importante dans l'activité de la coopérative et constitue un axe stratégique particulièrement intéressant pour les éleveurs»*. Rappelant qu'elles se situent aussi dans un environnement où la concurrence est accrue, il précise que la course à la taille n'est pas forcément gage de performances par rapport à une coopérative ancrée sur son territoire et dynamique, grâce à sa culture de développement de partenariats avec l'ensemble des organisations d'élevage d'amont et d'aval : *«l'innovation est un domaine dans lequel nous investissons particulièrement, par exemple dans la génomique, l'insémination profonde, la pelvimétrie, l'échographie externe…et dans la valorisation énergétique de nos territoires. Notre objectif est d'apporter des moyens de progression des performances de nos éleveurs et de contribuer aux résultats économiques indispensables au maintien de notre outil à leur service. Dans ce sens, nous comptons beaucoup sur la première promotion de notre groupe «Eleveurs d'avenir», qui s'est engagée dans un parcours de formation ; elle revient d'ailleurs d'un voyage d'étude au Danemark. Elle constitue un réseau d'éleveurs porteurs de projets d'avenir que nous animons. Nous sommes convaincus que le maintien de l'élevage dans nos régions passe par de telles organisations d'éleveurs en réseau»*.

FRANÇOIS NOËL

Prochaines formations de la Chambre d'agriculture

Réussir la maçonnerie de base sur mon exploitation



Réussir avec succès la maçonnerie sur votre exploitation, c'est possible ! Cette formation sur 2 jours, vous permettra d'utiliser les matériaux adéquats, d'estimer les difficultés et les exigences de l'auto-construction, afin de mieux entreprendre vos ouvrages.
Objectifs : Maîtriser les bases de mise en œuvre d'un ouvrage maçonné, afin de pouvoir réaliser soi-même des aménagements sur son exploitation
Au programme :
Connaissances des différents types de matériaux et de leurs applications
Conception et réalisation d'ouvrages simples (une dalle, un massif, des élévations de murs, une aire d'alimentation, un muret d'auge, des ouvertures…)
Gestion et prise en compte des aspects administratifs
Mise en situation pratique : réalisation d'ouvrages
Dates : jeudi 16 et mardi 21 avril
Lieu : lycée La Brosse, Auxerre
Participation financière :
Contributeur Vivea : 110 € par personne (sous réserve de financement Vivea)
Non contributeur Vivea : 405 € par personne
Contact : Isabelle Cadoux, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 22 12 ou 03 86 34 23 48
Email : i.cadoux@yonne.chambagri.fr
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande

Bien régler et mieux utiliser son pulvérisateur pneumatique en viticulture



Améliorer sa qualité de pulvérisation en optimisant les réglages et l'utilisation de son matériel, c'est possible !
Une pulvérisation non optimale représente un frein dans le contexte général de réduction de l'utilisation des phytosanitaires en viticulture et de préservation de l'environnement.
Un plan d'actions a été mis en place par le Service commun Vigne et Vin des Chambres d'agriculture Côte d'Or Yonne : sensibilisation, informations et prestations sont déployées dans l'objectif d'accompagner les viticulteurs dans l'amélioration de leurs pratiques de pulvérisation
Objectifs : Maîtriser les différents points de réglage du pulvérisateur dans différentes situations (début de végétation / pleine végétation)
Savoir utiliser les méthodes permettant d'évaluer la qualité de pulvérisation
Réaliser le réglage de son pulvérisateur pneumatique
Au programme :
Résultats des tests de réglages
Identification des différents points de réglage incidences
Outils d'aide au réglage et méthodes pour évaluer la qualité de pulvérisation
Tests des appareils en statique et dynamique (avec papiers hydro-sensibles)
Le plus ! Vous venez avec votre propre pulvérisateur pour affiner son réglage (dernière demi-journée)
Dates : 3 demi-journées à partir du mardi 21 avril matin, plus en mai et en juillet 2015 (de 9 h à 12 h 30)
Lieu : Chablisien
Participation financière :
Contributeur Vivea : 90 € par personne (sous réserve de financement Vivea)
Non contributeur Vivea : 305 € par personne
Supplément : papiers hydro-sensibles (pour réglage de votre pulvérisateur en juillet) : 108 €
Contact : Richard Wylleman, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 28 90
Email : r.wylleman@yonne.chambagri.fr
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande

Le sol, au cœur des enjeux de la production agricole

En 2015, année internationale des sols, venez améliorer votre compréhension du sol, support de votre production. Cette thématique fondamentale dans les métiers de l'agriculture est largement abordée dans notre programme de formation. Au cours du printemps, deux formations majeures vous sont proposées afin de vous donner de nouvelles clés de lecture de vos sols et de vous accompagner dans leur gestion durable.

Les plantes bio-indicatrices en grandes cultures



Une plante ne pousse pas par hasard, lorsque vous la rencontrez dans votre parcelle, elle a un rôle à jouer à cet endroit là et à ce moment là. Essayons de comprendre les informations qu'elle nous donne. Cette formation de 2 jours est faite pour reconnaître l'état de santé de votre sol et de pouvoir le soigner si nécessaire
Objectifs :
Savoir identifier la flore naturelle
Savoir établir un diagnostic à partir de la flore naturelle d'une parcelle en grandes cultures
Concevoir une stratégie à partir du diagnostic sur une parcelle donnée
Au programme :
Eléments de botanique
Reconnaissance de la flore naturelle dans ses parcelles
Méthode pour établir un diagnostic
Lien entre la flore naturelle et le sol
Le plus ! Mise en situation sur le terrain
Dates : mardis 7 et 14 avril, de 9 h à 17 h 30
Lieu : Chambre d'agriculture à Auxerre et terrain
Participation financière :
Contributeur Vivea : gratuit (sous réserve de financement Vivea, Feader ou FSE)
Non contributeur Vivea : 420 € par personne
Public et pré-requis : agriculteurs (trices) céréaliers, bio ou non bio, souhaitant comprendre les dysfonctionnements du sol, en observant la flore, présente dans les parcelles de culture
Contact : Patrice Cote, conseiller en agriculture biologique, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 82 90
Email : p.cote@yonne.chambagri.fr
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande

Le sol : un milieu vivant

Le sol n'est pas qu'un support de production, c'est aussi un milieu vivant. Il est donc important de comprendre en quoi les pratiques et les techniques que nous lui faisons subir peuvent avoir comme incidence sur son équilibre
Objectifs :
Comprendre l'intérêt d'un sol vivant en grandes cultures
Etre capable d'évaluer la vie biologique d'un sol et l'influence de vos pratiques
Etre capable de mettre en œuvre des actions pour le maintien ou l'amélioration d'un sol vivant
Au programme :
Le sol, un écosystème vivant et habité
Sol et biodiversité : productivité des agro-écosystèmes
Les micro-organismes au service des plantes
Les vers de terre, architectes du sol
Impact des pratiques agricoles
Evaluer la vie d'un sol : bio-indicateurs, méthodes
Analyse d'un profil cultural au champ
Dates : 1,5 jours début mai + 0,5 jour en septembre
Lieu : Chambre d'agriculture à Auxerre et terrain
Participation financière :
Contributeur Vivea : 63 € par personne
Parcours PPP Yonne : 32 €
Autre public : 230 € par personne
Public et pré-requis : agriculteurs (trices) céréaliers, souhaitant mieux connaître l'activité biologique de leur sol. Formation préconisée pour les jeunes en dispositif à l'installation
Contact : Gaëlle de Nardo conseillère en grandes cultures, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 64 45 65
Email : g.denardo@yonne.chambagri.fr
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande

PAC

Réaliser sa déclaration PAC sur Internet

Formation sur 1 journée pour réaliser sa télédéclaration en intégrant les nouveautés de la PAC
Objectifs :
Connaître les nouveautés 2015 (aide verte, aide couplée…)
Réaliser sa déclaration PAC sur le site Internet TelePac et savoir utiliser TéléPac de manière autonome
Au programme :
Matin : s'approprier les modifications de la PAC
Après-midi : comment réaliser sa télédéclaration PAC et acquérir de nouvelles fonctions informatiques ?
Mise en application sur l'exploitation du stagiaire (accès Internet pour chaque stagiaire)
Dates : Avallon (lundi 4 mai) ; Gron (mardi 5 mai) ; Venoy (jeudi 7 et lundi 11 mai)
Autres dates à venir
Participation financière : 122,50 € par personne
Public et pré-requis : agriculteurs (trices) autonomes informatiquement
Contact : Valérie Rousseau, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 28 48, fax 03 86 94 22 00
Email : formation@yonne.chambagri.fr
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande

Je m'adapte face à la nouvelle PAC

Objectifs : mesurer les effets de la PAC 2015 sur mon exploitation, comprendre les mesures, évaluer les impacts sur les prochaines années et identifier des marges de manœuvre et des pistes d'action
Dates : formation en juin
Contact : Déborah Collard, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 22 19

Certiphyto

Date repoussée au 26 novembre 2015. Venez vous former avant !
Prenez contact avec la Chambre, pour connaître les dates, en fonction de votre type de production

A vos agendas
Rendez-vous les 16 et 17 avril
à Vassy-Étaule (89)
MASSEY FERGUSON

Voir notre édition du 10 avril

▸Agenda

28/03 36è beau marché de Toucy

Grande Foire du Beau Marché à Toucy, samedi 28 mars. Présentation d'animaux à partir de 10 h (chevaux de trait, bovins, ovins), rue du Pâtis. Seront présents également la MFR de Champeaux ainsi que la ferme des Grenouillettes et sa bière artisanale. Stand de pêche à la truite, animations au son des cornemuses, salon national d'aviculture à la salle polyvalente. Démonstrations d'agility dog par le Cercle Canin Auxerrois à 14 h et 16 h30, bateaux sur le plan d'eau avec le Club de modélisme de Puisaye, artisans d'art, tracteurs anciens, motos anciennes. Et comme chaque année, entre 15 h et 16 h 30, le traditionnel défilé de piquets de chevaux dans les rues de Toucy, suivi des tracteurs anciens et des motos Trikes. Concert à 16 h 30 avec les harmonies de St Amand, St Sauveur, Charny et Thury

28 et 29/03 Marché à la ferme à Méré

Marché couvert à la ferme samedi 28 et dimanche 29 mars, de 10 h à 19 h, chez Yvette et Roger Rabuat, éleveurs et transformateurs de canards gras, rue des Fontaines, à Méré. de nombreux producteurs adhérents au réseau Bienvenue à la ferme, seront présents. Repas le samedi midi et soir ainsi que dimanche midi, avec les produits de la ferme. Animaux, château gonflable pour les enfants. Nombreuses animations. Renseignements au 03 86 47 40 56

9/04 1er Speed Dating agricole Icaunais

Le département de l'Yonne n'est pas épargné par un fort taux de célibataires en milieu agricole. Forts de ce constat, JA 89 lance le tout premier «Speed Dating Agricole Icaunais». Une soirée pour trouver l'amour à destination unique des jeunes agriculteurs, jeudi 9 avril, à partir de 19 h, au restaurant l'Atelier à Auxerre. Les inscriptions sont ouvertes à toutes jeunes femmes inétressées. Les inscriptions se font par tél au 03 86 46 93 19 ou via la page facebook de l'évènement : https://.facebook.com/adopteunjeuneagriculteur.89?ref=aymt_homepage_panel Coût de la soirée : 15 € (animations et apéro dînatoire inclus)

Europass

Le lycée la Brosse à l'heure européenne

Depuis son arrivée à la tête de l'EPL des Terres de l'Yonne, il y a 3 ans, Jean-Marie Baillard, directeur du lycée La Brosse, a mis en place la délivrance d'Europass pour les élèves effectuant un stage à l'étranger

Véritable portefeuille de compétences conçu au niveau européen et reconnu par 33 pays, l'Europass se compose de cinq documents complémentaires, mais utilisables séparément. Des documents décrivant les diplômes, connaissances et compétences acquises par une personne, que ce soit au cours de sa formation scolaire, supérieure ou professionnelle. En rendant plus compréhensible le parcours de cette personne auprès d'un employeur, d'un établissement d'enseignement ou d'un employeur, Europass facilite ainsi la mobilité de chacun, qu'elle soit nationale ou européenne.

C'est à son arrivée à la tête de l'établissement en 2012, que le directeur du lycée La Brosse, Jean-Marie Baillard, a mis en place la délivrance d'Europass : *«je l'avais déjà fait dans un établissement précédent, mais sur des stages financés alors par l'Europe, ce qui n'est pas le cas ici. L'Europass peut prendre diverses formes, permettant par exemple à un universitaire de valider une licence ou six mois de sa formation dans une université à l'étranger qui aurait un partenariat avec une université française. Il peut aussi valider une séquence en entreprise à l'étranger dans le cadre d'un cursus de formation français. En ce qui nous concerne, nos élèves peuvent ainsi attester dans un CV, d'une partie de leur formation qui se serait déroulée à l'étranger. Cela peut paraître modeste un mois, mais c'est un plus manifeste pour son CV et une reconnaissance de son investissement…»* Document européen officiel, l'Europass est validé avant délivrance, à la fois par l'autorité académique et la Draaf régionale.

Des échanges d'enseignants au sein de l'Europe

L'ouverture à l'Europe ne s'arrête pas là pour le lycée agricole d'Auxerre Venoy, qui a depuis longtemps multiplié les séjours dans d'autres pays de l'Union, que ce soit l'Angleterre ou l'Irlande, pour les BTS APVou la Roumanie pour les BTS acse : *«dans ce pays, les élèves partent en binôme pendant un mois, précédé d'une semaine de découverte préparatoire du pays. En BTS Anabiotec, pas de stage à proprement parler, mais un voyage d'études chaque année en Allemagne, avec au programme la visite de grosses entreprises pharmaceutiques. Pour ce qui est des Bac Pro, un partenariat existe avec la Pologne, pour des séjours d'une semaine par an en alternance, une fois chez eux, une fois en France…»*

L'actualité passe aussi par la création au sein de l'EPL, d'une *«Commission de Coopération Internationale»* et la rédaction d'une charte Erasmus Plus : *«nous réfléchissons à la manière de faire partir nos étudiants plus longtemps cette année, soit sur une période de deux mois, afin de rentrer dans le cadre d'Erasmus Plus. Une fois la charte rédigée, on pourra venir y déposer des projets de mobilité à l'international. Dans le même temps, envisager des relations avec d'autres établissements européens et construire des projets pédagogiques ou culturels, voire des échanges d'enseignants… Ce sera l'un des objectifs stratégiques du projet d'établissement 2015/2020, en cours de rédaction. Pas facile et sans doute long à mettre en place, mais l'important est d'être porteur de projet»*

DOMINIQUE BERNERD

Améliorer son anglais en Grèce



Carnet de voyage en mains, Ophélie, Gwendoline, Nolwenn et leur professeur d'Education Socio-Culturelle, Pascale Laurent, chargée de la coopération internationale au sein du lycée de Champs sur Yonne

Depuis une dizaine d'années, une «*Section Européenne*» a été mise en place au sein du lycée de Champs sur Yonne et concerne les classes de 1ère et Terminale en filière TCVA (Technique et Conseil de vente en Alimentation) et Sapat (Service Aux Personnes et Aux Territoires). Objectif, explique Pascale Laurent, en charge de la coopération internationale au sein du lycée, *«décomplexer les élèves dans la pratique de la langue anglaise, en les faisant parler le plus possible»*. Professeur d'éducation socio culturelle, elle se partage avec ses deux collègues d'économie et histoire géo, le temps consacré chaque semaine à dispenser les cours en anglais : *«le but étant, à partir de documents visuels ou de textes, de les faire lire pour corriger l'accent et briser les blocages éventuels à parler anglais…»* Une option non obligatoire, validée pour les élèves l'ayant choisie, par une mention «*Section Européenne*» au Bac. Chaque année, ils sont entre 15 et 25 à se lancer dans l'aventure. A l'image de Nolwenn, Ophélie et Gwendoline, dont la motivation première est avouée sans complexe et accompagnée de rires : *«la mention et le voyage !»* Un voyage financé à la fois par du mécénat d'entreprise et des actions menées par les élèves (apéro concert, vide-grenier, repas grec…). Pour elles trois, c'était à l'automne dernier, en Grèce, où le lycée a une correspondante pour accueillir les élèves le temps du séjour et où la langue anglaise sert de sésame dans la quotidien de la vie : *«là on n'a pas eu le choix ! Obligées de se lancer, ne serait-ce que pour parler avec les commerçants !»* Toutes prêtes à recommencer pour s'améliorer encore dans la pratique de la langue , d'autant que deux d'entre elles veulent poursuivre leur cursus par un BTS de Management Commercial. Dans les projets du lycée, explique Pascale Laurent, *«la mise en place d'un stage d'un mois en immersion complète, toujours en Grèce, au sein d'un supermarché mais aussi d'une maison de retraite pour tout ce qui est service à la personne»*.

Un «Brossard» ouvert sur l'Europe et le Monde



Etudiant en BTSA Agronomie à La Brosse, Guillaume Simoncini se verra remettre prochainement un Europass de ce type, pour ses 4 semaines de stage effectuées en Angleterre

Étudiant en BTSA Agronomie et productions végétales au lycée la Brosse, à Venoy, Guillaume Simoncini a effectué un séjour d'un mois en Angleterre à l'automne dernier, dans le comté d'Hereford, au sud de Birmingham, sur l'exploitation d'un couple d'éleveurs ovins. Une immersion complète pour vivre au plus près le quotidien de fermiers anglais, incité en cela par une motivation bien précise : *«m'ouvrir l'esprit à une autre forme d'agriculture et bien sûr, m'imprégner au maximum de la pratique de la langue…»* Ce qui n'a pas toujours été facile, reconnaît Guillaume, compte tenu du fort accent gallois de l'éleveur ! Le choix d'effectuer son stage au milieu des animaux n'est pas le fait du hasard : *«je ne suis pas issu du milieu agricole et donc, n'ai aucune compétence pour tout ce qui relève de la conduite de tracteur ou autre engin agricole et puis j'aime bien les animaux…»*. Quatre semaines à partager le travail du couple d'éleveurs : *«on fait tout ce qu'ils font, mais c'était loin d'être le bagne ! Tour de quad le matin, collecte des œufs, soins aux animaux, vente sur le marché… J'allais même à l'église avec eux ! Une seule fois levé à 5 h, pour aller livrer des moutons…»*

C'est un peu le hasard qui l'a conduit à La Brosse : *«je voulais faire ingénieur agronome mais il était trop tard pour s'inscrire sur la liste des classes préparatoires. Mais le BTS agronomie est un bon levier pour parvenir après à une école d'ingénieur…»* Brésil, Canada, Thaïlande, Argentine, Ecosse…, autant de pays déjà visités. C'est peu de dire que Guillaume est ouvert sur le monde. Son objectif final : *«devenir ingénieur viticole, un secteur où forcément la maîtrise de l'anglais est devenue indispensable…»* Comme l'ensemble des autres élèves de la classe partis en même temps que lui il se verra remettre prochainement un Europass, qui viendra valider ces quatre semaines passées au Royaume-Uni. Véritable passeport européen de compétences, il viendra étoffer son CV futur.



Session de la Chambre régionale d'agriculture

La fierté du bio

La dernière session de la Chambre régionale d'agriculture a fait une large place à l'agriculture biologique. Informations, témoignages et réflexions ont montré que la bio a su conquérir une vraie place en Bourgogne, comme ailleurs et que le secteur entend poursuivre et amplifier son développement.


Photo Réussir

L'agriculture biologique a fait l'objet d'une présentation fouillée lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture qui s'est tenue à Pouilly-en-Auxois, le 23 mars. La bio a mûri et le dialogue entre tenants de l'agriculture biologique et agriculteurs conventionnels s'est assagi, comme en ont témoigné les différentes interventions.

Le mérite en revient certainement à ceux qui ont choisi depuis longtemps de faire de leurs exploitations *«des champs d'expérimentation grandeur nature»* comme Bernard Krempp (21) et Claude Boursier (89) qui participe au groupe bio de l'APCA. Invité à présenter le panorama de l'agrobiologie, en France, en Europe et dans le monde, Etienne Gangneron (agriculteur bio et président de la Chambre d'agriculture du Cher, président du groupe Bio à l'APCA et de l'Agence bio), a bien insisté sur le fait que la bio se développait *«au milieu de l'ensemble de l'agriculture et pas en opposition avec les différents systèmes»*. *«Nos systèmes progressent»* complétait Claude Boursier et *«ils gagnent en robustesse»*.

Cet *«enseignement par l'exemple»* comme le qualifie Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, méritait donc ce coup de projecteur sur un engagement et des pratiques qui s'inscrivent à l'heure actuelle *«dans un contexte porteur»*.

Un développement maîtrisé et un indispensable accompagnement

Elodie Fayel (coordinatrice bio à la Chambre régionale d'agriculture) a brossé le paysage bio en Bourgogne. Plus de 46 000 ha sont aujourd'hui engagés dans l'agriculture biologique, soit 913 exploitations réparties entre la Côte d'Or (305), l'Yonne (242), la Saône et Loire (232) et dans une moindre mesure la Nièvre (134). L'organisation soutient le développement grâce aux complémentarités trouvées en terme d'accompagnement entre les Chambres d'agriculture et le Sedarb (structure dédiée à l'agriculture biologique). 25 conseillers aux compétences variées accompagnent ainsi les agriculteurs biologiques en Bourgogne et concourent à la structuration d'un paysage bio diversifié, entre grandes cultures, viticulture, élevage et maraîchage. C'est d'autant plus important, comme le souligne Bernard Krempp, que *«la bio ne s'improvise pas, son développement demande donc à être maîtrisé et bien accompagné techniquement»*. Cet accompagnement technique et les préoccupations agronomiques des pratiquants de l'agriculture biologique portent d'ailleurs leurs fruits puisque les chiffres du CER Grand-Est montrent que sur le long terme (12 ans) les agriculteurs bio subissent moins de variabilité de revenus (en plus comme en moins) qu'en agriculture conventionnelle. Les différents intervenants ont aussi relevé que la bio constituait *«un facteur d'innovation pour l'agriculture conventionnelle»*.

Un développement maîtrisé et un indispensable accompagnement

En dépit des écarts de production constatés, la bio nourrit donc son homme et satisfait sa passion, comme en ont témoigné les participants. L'organisation des filières bio et le mode de soutien de cette production confortent la dynamique. Etienne Gangneron a ainsi rappelé que le système d'aide reposait sur un triptyque dont l'un des éléments a été remis en cause il y a peu, provoquant la colère des agriculteurs bio descendus pour la première fois battre le pavé dijonnais. Le dispositif s'apparente à une fusée à trois étages : l'aide à la conversion, l'aide au maintien et le crédit d'impôt. Tous ayant leur utilité en fonction de la situation des exploitations bio. L'aide au maintien, un temps menacée et rétablie dans ses droits tout récemment, s'impose toujours comme *«nécessaire»* pour les agrobiologiques. Etienne Gangneron explique ainsi que chaque aide du dispositif *«a sa fonction spécifique»*. *«Les filières bio ont beaucoup progressé mais elles sont encore adolescentes et les bio ont besoin d'un aide au maintien. Cette aide concourt aussi à la reconnaissance des services rendus par ces systèmes»*, ce qui peut être considéré comme *«un premier pas vers la reconnaissance d'une certaine valeur écosystémique»*.

Portés par un contexte réglementaire favorable et une dynamique soutenue, les agriculteurs bio de Bourgogne espèrent maintenant pouvoir prochainement concrétiser leurs avancées et leurs acquis à l'occasion d'un grand événement comme Tech & Bio, le grand rendez-vous bio organisé en septembre à Valence. La liste d'attente est longue, mais l'expérience acquise dans le domaine des grandes cultures par les exploitations bio de Bourgogne pourrait offrir d'intéressantes perspectives de communication.

ANNE-MARIE KLEIN

Des aides maintenues

Dans un communiqué, la Confédération des agrobiologistes de Bourgogne avec son président, Xavier Niaux, exprime sa satisfaction de voir les 14 millions d'euros qui manquaient pour prolonger l'aide au maintien *«intégralement versés»*. Ce qui permettra de compenser *«avant l'été, sans aucune formalité supplémentaire»* les bénéficiaires concernés.

Rendez-vous

«Découvrir et concevoir la conversion en AB»

Le Sedarb organise en avril une journée de formation sur le thème *«Découvrir et concevoir la conversion en AB»* dans chacun des départements suivants :

Nièvre : à Corbigny, le mercredi 8 avril à la Maison de Pays, 3, Grande Rue

Yonne : à Auxerre, au Sedarb, le jeudi 9 avril, 19, avenue Pierre Larousse

Côte d'Or : à Bligny-le-Sec, le mercredi 15 avril, 3, rue du four.

De 9h à 17 h30, le programme comprendra : la réglementation bio, les techniques de production et les stratégies de conversion, les bases d'un système de production en bio, la construction d'un prévisionnel d'assolement, le montage des dossiers de demande et de certification bio.

Renseignements et inscription : Aurélie Billon (Sedarb)
03 86 72 92 20 – aurelie.billon@sedarb.org

La France «bio» en Europe

La bio poursuit son développement et accroît son rayonnement auprès des Français : six Français sur dix consomment bio régulièrement, la barre des un million d'hectares cultivés en bio a été dépassée, les Français ont globalement une image positive de la bio et le prouvent par une hausse régulière de la consommation d'aliments bio.

La bio représente 5,7% de la SAU européenne avec 61% des surfaces cultivées en bio répartis entre six pays : l'Espagne (exportations essentiellement), l'Italie, la France (choix d'une production en liaison avec la satisfaction d'une demande de proximité), l'Allemagne, la Pologne, le Royaume-Uni.

Les trois principales catégories de produits bio transformés sont les fruits et légumes, les céréales et le lait.

Dans l'Union européenne, la France s'inscrit en 3ème position pour le nombre d'hectares cultivés ; en 1ère position pour la production de poulets de chair bio ; 2ème pour les vaches allaitantes, le lait, les œufs, les oléagineux ; 3ème en céréales, légumes, vins, PPAM (plantes à parfum aromatiques et médicinales) et ruches ; 4ème pour porcs et chèvres bio.



▶ *Communiqué*

Au vu de la demande mondiale et européenne, le hold-up de l'aval français doit cesser

Le marché de la viande bovine présente pour 2015 des perspectives plus favorables constate le Bureau de la Fédération Nationale Bovine, réuni le 18 mars. La consommation, équilibrée en 2014, affiche une progression sur les premières semaines de 2015, les exportations sur pays-tiers donnent des signes de reprise, la demande intérieure se trouve confortée par l'objectif du «*manger français*» avec une évolution progressive des acteurs de la RHD. Plus globalement, la demande tire le marché au plan mondial et européen.
En conséquence, les prix à la production en France doivent bénéficier de cette conjoncture et se redresser plus nettement, d'autant que les entreprises d'aval ont reconstitué des marges importantes depuis 2013 avec un prix consommateur toujours en croissance.
Il y a urgence à rétablir la situation de trésorerie et de rentabilité des exploitations. La FNB appelle les éleveurs à afficher la plus grande fermeté dans leurs demandes de valorisation des animaux, et à ne pas se laisser intoxiquer par de faux-arguments portés par leurs acheteurs. Il n'y a pas de stocks d'animaux en ferme ni de stocks de viande en entreprises. Et la meilleure dynamique sur le marché laitier minore les sorties de vaches de réforme après l'afflux de 2014. Les éleveurs eux aussi, comme l'aval, ont un coût de production à couvrir par le prix de vente de leurs produits ! Dans le même temps, concernant la situation financière des exploitations, la FNB attend des propositions des Pouvoirs publics sur base de l'audit que doit rendre le CGAEER. Des mesures de plus grande ampleur doivent être mobilisées par le Ministère pour des allègements de charges, et sur le plan des annuités en relation avec les banques. L'Etat se doit aussi de tout mettre en œuvre pour assurer le versement dans les meilleurs délais du solde de la PMTVA 2014. D'ici là, la FNB appelle les éleveurs à stopper tout paiement auprès de l'ensemble de leurs fournisseurs. Dans une perspective de maintien d'emploi et d'activité en territoire rural, le secteur de la production viande bovine, pivot essentiel dans ces domaines, doit bénéficier de leviers d'action pour investir, innover et se moderniser. Il faut pour l'Elevage un équivalent au «*C.I.C.E.*» ! Enfin, la FNB rappelle l'importance de dynamiser la production en France en adaptant les seuils réglementaires des installations classées (ICPE) pour les ateliers d'engraissement de bovins, et de favoriser le photovoltaïque sur bâtiments d'élevage.

FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE

Élevage

Les éleveurs porcins en attente de concret

Les éleveurs porcins auront désormais accès, au même titre que les autres, au plan de modernisation des élevages.


Photo: Marianne Ranque

La réunion a permis de rappeler les difficultés rencontrées par les éleveurs porcins pour concrétiser leurs projets bâtiments face à des associations de plus en plus décidées à les contrer par tous les moyens.

Le 16 mars dernier, les représentants de la section porcine de la FRSEA ont rencontré à Pouilly-en-Auxois Jacques Rebillard, conseiller régional. A cette occasion, ils lui ont fait part des difficultés que connaît la filière : difficultés conjoncturelles avec des cours à la baisse et des trésoreries de plus en plus difficiles et les difficultés structurelles de la filière en Bourgogne. Le recul toujours plus important du nombre d'élevages, de truies et de porcs abattus inquiète les professionnels.
Jacques Rebillard s'est montré attentif au discours des éleveurs. Il s'est engagé à ce que la Maec monogastrique soit accessible dès l'an prochain au plus grand nombre d'éleveurs sur tout le territoire bourguignon.
Une présentation à été réalisée par un technicien de la Draaf bourgogne sur le plan d'investissements bâtiments. Partie intégrante du plan de compétitivité annoncé par le gouvernement, ce plan élargi les investissements possibles dans les bâtiments d'élevage. Jacques Rebillard a fait part de sa volonté de soutenir les éleveurs bourguignons au travers des moyens mis en œuvre par la Bourgogne et des fonds Feader. Les éleveurs porcins auront désormais accès, au même titre que les autres, au plan de modernisation des élevages.
Le constat est également fait que les rencontres récurrentes avec les élus pour les alerter sur la situation des élevages porcins trouvent un écho à long terme.
Cette mesure a réjoui les éleveurs présents mais ils n'ont pas manqué de souligner les difficultés que tous connaissent. En effet, les projets de bâtiments accueillant des porcs sont de plus en plus difficiles à mener à bien et les procédures à leur encontre se multiplient. Les éleveurs ont donc demandé à la Région de prendre partie pour soutenir publiquement les projets de bâtiments face aux associations de riverains qui sont de plus en plus actives et virulentes sur le sujet.
La réunion s'est terminée par une discussion sur les mesures annoncées par Stéphane Le Foll sur l'ouverture d'un fond de calamité pour les éleveurs de bovins allaitants et les éleveurs porcins. Les élus présents se sont accordés sur la nécessité de faire ouvrir ces fonds dans les départements.

MARIANNE RANQUE
ANIMATRICE

Congrès FNPL

Etre acteur dans un monde sans quota

A quinze jours de la fin des quotas, la FNPL a souhaité que le congrès d'Albi fasse date. Après 30 années de gestion administrée des volumes, les producteurs doivent être en ordre de bataille et continuer à construire une nouvelle organisation.


Photo: Réussir

Dans un monde laitier en plein bouleversement, les producteurs ont aussi montré qu'ils étaient confiants et prêts à franchir ce cap de l'après quotas

Les 18 et 19 mars derniers, les représentants des producteurs de lait de chaque département se sont réunis autour d'un objectif : trouver les moyens d'être moteur dans un monde sans quota.Pour la première fois, la FNPL a présenté un débat d'orientation qui sera le point de départ d'une nouvelle dynamique syndicale.

Ce projet est décliné en trois axes:
- Appréhender la volatilité et les crises de marché : dans un contexte de mondialisation des marchés où la Pac ne propose plus les leviers qui permettaient de gérer les situations difficiles, de nouveaux outils doivent être mis en place et ceux déjà existants doivent fonctionner.
- Une organisation de filière au service des producteurs : la FNPL souhaite que la politique de contrats de fourniture de lait soit rénovée afin d'être plus favorable aux producteurs qu'elle ne l'est aujourd'hui. Un certain nombre de clauses doit être revu, notamment les clauses de prix et de sauvegarde. Les organisations de producteurs doivent pouvoir se regrouper plus facilement en AOP territoriales.
- Créer un environnement favorable pour les exploitations de demain : c'est l'objectif du pacte laitier : faire en sorte que l'exploitation laitière puisse faire fasse à ses besoins en terme de financement, d'information, de formation, de conseil et d'approvisionnement sur tout le territoire.

Les débats sur ce "livre blanc" ont mis en avant une cohésion autour d'un objectif commun: construire la filière laitière de demain et ne pas rester seulement observateurs.
S'ils ont pu se montrer inquiets face à une conjoncture difficile et à un monde laitier en plein bouleversement lors des interventions des régions, les producteurs ont aussi montré qu'ils étaient confiants et prêts à franchir ce cap de l'après quotas. Cette tendance a été confirmée lors des interventions de la table ronde "Quelles régulations dans un monde libéralisé ?". Les intervenants ont montré que la France, au sein de l'Europe, avait fait des choix, qu'elle avait des atouts et que les producteurs avaient aujourd'hui des cartes à jouer.

En direct de la MSA

Dominique Bossong
À l'écoute du terrain, toujours.

Des élections professionnelles bien suivies.

Jean-Charles Blanchard
Défendre les spécificités territoriales.
Jean-François Gros
Premier mandat de délégué cantonal.

www.sante-seniors-bourgogne.fr
Un nouveau service pour les Seniors de Bourgogne.
Enquête de satisfaction 2014
Des adhérents MSA globalement satisfait.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Loi d'avenir pour l'agriculture

Ce qui change pour les non salariés agricoles

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 modifie les conditions d'affiliation des personnes non-salariées au régime agricole. Pour évaluer l'importance de l'activité agricole, la Surface Minimum d'Installation (SMI) est remplacée par l'Activité Minimale d'Assujettissement (AMA) et les activités de prolongement sont prises en compte dans le calcul du seuil.

Nouveauté : l'activité minimale d'assujettissement (AMA)

Jusqu'à présent, on était automatiquement affilié à la MSA en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole dans les cas suivants :

▸ si l'on dirigeait et mettait en valeur une exploitation d'une superficie au moins égale à la moitié de la SMI de référence,

▸ si l'on consacrait au moins 1200 heures de travail par an à la conduite de l'activité agricole.

Désormais, la loi remplace ces critères d'affiliation par une notion unique : l'Activité Minimale d'Assujettissement (AMA).

Ainsi, on est automatiquement affilié au régime de protection sociale des non-salariés agricoles, en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, lorsque l'importance de l'activité agricole atteint un des 3 seuils de l'AMA :

La surface minimale d'assujettissement (SMA)

La superficie mise en valeur doit avoir une importance au moins égale à une SMA du département.

Le temps de travail consacré à l'activité agricole lorsque la surface agricole ne peut pas être prise pour référence. Il doit être au minimum de 1200 heures de travail par an.

Les revenus professionnels générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités seront pris en compte pour les affilier en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, dès lors que ces revenus annuels sont supérieurs ou égaux à 800 Smic horaire.

À noter

Si l'importance de l'activité agricole, évaluée sur la base des trois seuils de l'AMA, ne permet pas d'affiliation en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, une cotisation de solidarité est due sous certaines conditions.

Les autres modifications : activités de prolongement, affiliation dérogatoire...

⇨ **La prise en compte des activités de prolongement dans le calcul du seuil d'assujettissement**

Jusqu'à présent, les activités de prolongement de l'acte de production (conditionnement, transformation ou commercialisation de produits agricoles) et les activités d'agro-tourisme, développées sur l'exploitation agricole n'étaient pas prises en compte dans la détermination de l'assujettissement.

Les revenus qui en découlaient l'étaient eux, dans l'assiette sociale des cotisations.

Ce qui change

Désormais, le temps consacré à ces activités est également pris en compte pour apprécier l'affiliation au régime des non-salariés agricoles.

⇨ **L'abaissement du seuil d'assujettissement des membres de co-exploitations ou de sociétés agricoles affiliés sur la base du temps de travail**

Jusqu'à présent, le seuil d'assujettissement était fixé



à 1200 heures de travail par an multipliées par le nombre de membres participants aux travaux.

Ce qui change

La loi abaisse ce seuil à 1200 heures de travail par an, quel que soit le nombre de membres participants aux travaux. Cette mesure permet d'harmoniser la situation des associés de société participant aux travaux quelles que soient les modalités d'assujettissement de la structure sociétaire (SMA ou temps de travail).

⇨ **L'affiliation dérogatoire**

Jusqu'à présent, on pouvait bénéficier d'une affiliation dérogatoire au régime des non-salariés agricoles, sur demande auprès de la MSA et sous conditions, si l'on dirigeait une exploitation d'une importance inférieure à la 1/2 SMI.

Ce qui change

Désormais, seuls les bénéficiaires du dispositif d'installation progressive peuvent demander, auprès de leur MSA, à être affiliés à titre dérogatoire s'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes :

▸ les revenus professionnels sont au moins égaux à l'assiette forfaitaire applicable aux cotisations d'assurance maladie, invalidité et maternité (AMEXA) minorée de 20 % (soit supérieur ou égal à 640 SMIC),

▸ la superficie de l'exploitation mise en valeur est supérieure au quart de la surface minimale d'assujettissement.

⇨ **Le maintien dérogatoire au régime agricole**

Ce que prévoit la loi :

On peut bénéficier, sur demande auprès de la MSA et sous conditions, d'un maintien de l'affiliation au régime des non-salariés agricoles, en cas de réduction de l'exploitation en dessous du seuil de la SMA.

⇨ **La parcelle de subsistance**

Jusqu'à présent, le retraité chef d'exploitation agricole avait la possibilité de poursuivre la mise en valeur d'une superficie de terres dans la limite maximale du 1/5ème de la SMI. Cette surface est communément appelée parcelle de subsistance.

Ce qui change

Désormais, la limite maximale de la parcelle de subsistance est fixée à 2/5e de la SMA du département.

Des décrets sont attendus pour l'application de ces nouvelles conditions. ■

Éditorial



1 024 délégués titulaires de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne viennent d'être élus.

Au-delà de cet évènement démocratique important, il faut noter le renouvellement conséquent des élus puisque 45 % d'entre eux abordent aujourd'hui un premier mandat.

Je tenais ici à féliciter et remercier vivement tous ces délégués, nouveaux ou reconduits dans leurs fonctions, pour leur investissement.

Dans les prochaines semaines, chaque échelon local se réunira afin d'élire ses Président et Vice-président et définir les actions futures à mener.

Ainsi, durant ce mandat de 5 années, les délégués vont participer à l'animation de leur territoire, portant les valeurs de la MSA.

Je connais toute la richesse des réalisations du précédent mandat et je sais pouvoir compter sur eux pour poursuivre en cette voie.

Le nouveau conseil d'administration vient également de se mettre en place.

Ici encore, on compte un fort taux de renouvellement puisque 43 % des élus sont de nouveaux administrateurs. Je tenais à les féliciter là encore, eux qui, très rapidement, vont s'engager dans différentes commissions et comités, et plus particulièrement Jean Paul Baudin, le nouveau 1er vice président.

Des formations sont prévues pour accompagner tous ces nouveaux élus, délégués et administrateurs et faciliter leur prise de fonctions.

Toutes les structures, vous le voyez, se mettent en place.

Pour ma part, le nouveau conseil d'administration m'a reconduit aux fonctions de Président et je remercie ici tous ceux qui m'ont accordé leur confiance.

J'aurai à cœur de mener à bien ce nouveau mandat en poursuivant le travail entrepris et en ayant toujours à l'esprit, l'intérêt du monde agricole.

La protection sociale agricole se doit d'être au service de tous.

Prévention, accompagnement des populations fragiles ou situations difficiles, animation du territoire, évolution de la législation, sont autant d'axes de travail sur lesquels il nous faudra agir ensemble.

Les animateurs de secteur mis à disposition des élus, constituent également un relais important de communication.

Tous ensemble, élus et administratifs, nous pourrons, au travers de riches échanges, engager des actions adaptées et efficaces.

■ **Le président, Dominique Bossong.**

msa
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

En route pour un nouvea

Zoom

Dominique Bossong

À l'écoute du terrain, toujours

À 53 ans, Dominique Bossong entame son second mandat à la présidence de la MSA Bourgogne. Ce céréalier d'Urcy, petite commune perchée entre Sombernon et Gevrey-Chambertin, s'est engagé à la MSA au milieu des années 90. Représentant le CDJA de Côte-d'Or qu'il présidait alors, il est resté administrateur départemental jusqu'à la fusion de 2006 avec l'Yonne et la Nièvre puis a poursuivi comme administrateur de cette MSA régionale première mouture. C'est en 2009 que Dominique Bossong est devenu pour la première fois président en succédant à Paul Labonde. Un an après, la caisse régionale Bourgogne était créée avec l'élargissement à la Saône-et-Loire et c'est Dominique Bossong qui en devenait le tout premier président.



Votre accession est arrivée en plein processus de régionalisation de la MSA Bourgogne. Des bouleversements qui n'ont pas du faciliter votre tâche de président ?

D. B. : n'étant alors qu'administrateur, je n'ai pas été directement impliqué dans la première fusion de 2006. En revanche, l'une des vraies satisfactions de mon premier mandat de président régional est d'avoir pu mener à bien la fusion à quatre départements. On savait que de réelles économies d'échelles n'étaient possibles qu'en intégrant la Saône-et-Loire. Nous avons vécu un mandat très pédagogique durant lequel il a fallu mettre en place une politique cohérente. Cinq ans étaient nécessaires pour y parvenir. En interne, notre directeur général a supervisé une vaste réorganisation des services. Certes, il a fallu un peu de temps avant que notre nouvelle organisation ne donne entière satisfaction à nos adhérents. Mais nous avons tout mis en œuvre pour que la proximité soit maintenue.

Quels sont les enjeux du mandat qui débute ?

D. B. : d'abord ce début de mandat sera marqué par un important renouvellement au sein de nos élus. Plus de 40 % de nos 1.024 délégués cantonaux sont nouveaux. Nous allons très rapidement leur expliquer leur rôle. Ces délégués, nous y tenons beaucoup car ils sont des relais importants avec le terrain. Nous allons également poursuivre le travail avec les comités départementaux. La MSA est une OPA. En cela, nous siégeons dans de nombreuses structures et nos élus assument ce rôle essentiel. Le renouvellement touche aussi, dans les mêmes proportions, notre conseil d'administration. Dès ce mois de mars, les 40 administrateurs se sont réunis durant deux jours pour un séminaire de formation.

Depuis dix ans, la MSA a beaucoup évolué en Bourgogne. Faut-il s'attendre à d'autres transformations dans les cinq ans qui viennent ?

D. B. : tout d'abord, il nous faut encore finaliser notre fusion en peaufinant notre organisation et la qualité de nos services. D'ici fin 2015, une nouvelle convention d'objectifs va nous être imposée par les pouvoirs publics pour 2016 - 2020. Sans doute faut-il s'attendre à de nouvelles restrictions en termes de coûts de gestion et de fonctionnement… La réforme territoriale entre régions administratives pourrait également nous impacter. Mais en dépit d'un cahier des charges national toujours plus strict et pointilleux, nous ferons en sorte de continuer à répondre au mieux aux besoins de nos adhérents.
En terme de réduction de ses coûts de gestion, la MSA a su faire ses preuves au niveau national à travers ses fusions de caisses. Aujourd'hui, elle se trouve plutôt renforcée dans son rôle de protection sociale et dans ses missions de services publics. Le guichet unique nous est envié. Et puis, –et c'est ce qui m'anime toujours dans mon engagement au sein du régime agricole– nous sommes là pour aider au quotidien nos ressortissants lorsqu'ils rencontrent une difficulté. C'est le côté noble de notre mission. Accompagner les gens face à la maladie, les difficultés financières, l'accident… Faire de la prévention. Etre à l'écoute à travers nos délégués de terrain. C'est cela la MSA et c'est ce qui justifie de continuer à défendre notre régime. ■

Pour mieux comprendre

Des élections professionnelles bien suivies

Les 35 caisses de MSA organisaient le 3 février dernier le dépouillement du vote de près de 807.000 assurés agricoles représentant 31,03 % des inscrits au niveau national.



La Bourgogne affiche pour sa part, un taux de participation de 31,70 %, sachant qu'un électeur sur 6 a voté par internet. Ce taux, même s'il est un peu moins élevé qu'en 2010, témoigne cependant de l'intérêt que porte le monde agricole à sa protection sociale.
Attachement à nouveau démontré par la centaine de délégués qui avaient répondu présents pour aider aux opérations de dépouillement organisées sur chacun des 4 sites bourguignons.
Sous la houlette d'une commission électorale départementale, les opérations se sont déroulées dans une ambiance bon enfant, même si chacun restait très attentif au processus de dépouillement.

1024 délégués titulaires et 371 délégués suppléants élus

Départements	Collège 1	Collège 2	Collège 3	totaux
Côte d'Or	119	115	46	280
Nièvre	80	96	20	196
Saône et Loire	143	132	45	320
Yonne	80	114	34	228
totaux	422	457	145	1024

Parmi les délégués élus du collège 2 des salariés

syndicats	Nombre d'élus
CFDT	241
CFE/CGC	142
CGT	69
FO	4

Deux Assemblées Générales en une seule journée

Par souci d'économie, l'assemblée générale statutaire s'est tenue le même jour que l'assemblée générale élective qui suit réglementairement les élections.
C'est ainsi que près de la moitié des nouveaux délégués titulaires se sont déplacés le 27 février à Beaune, pour ces deux moments forts de la vie de leur caisse.
La journée a commencé par l'assemblée générale statutaire au cours de laquelle le président Bossong a présenté son rapport moral et mutualiste et le Directeur Général son rapport d'activité. Après le vote de ces rapports, le président a ouvert la séance des questions des délégués lesquelles, nombreuses, ont porté notamment sur le rôle des Comité départementaux, les ponctions CSG sur les petites retraites, la base de calcul des cotisations, l'utilisation de la réserve du service Santé Sécurité au travail, les aides susceptibles d'être apportées aux entreprises dans le cadre de la prévention. Toutes ont donné lieu à réponses apportées par les agents de direction ou le président. Ce dernier, en réponse à la question d'un délégué sur le sujet, a expliqué que s'agissant d'une assemblée générale élective, les suppléants n'avaient pu être invités, mais qu'ils le seraient les années suivantes durant le mandat.
Pour l'assemblée générale élective, une salle de vote avait été aménagée par département et divisée par collège pour élire les administrateurs appelés à siéger pour 5 ans au conseil d'administration de la caisse régionale de MSA Bourgogne.
De 12 h 30 à 13 h 30, 452 électeurs sont donc passés dans l'isoloir avant de déposer leur bulletin de vote dans l'urne. 244 de ces délégués avaient reçu chacun le pouvoir d'un collègue n'ayant pu assister à cette assemblée. Ce sont donc au total 696 votes qui ont été enregistrés.

Les candidats au conseil d'administration

14 candidats du 1° collège, 11 listes syndicales du 2° collège et 9 candidats du 3° collège, étaient en lice pour le poste d'administrateur.
Rappelons que le conseil d'administration de la Caisse régionale de MSA Bourgogne compte 40 membres, soit par département :

- 3 administrateurs élus du 1° collège
- 4 administrateurs élus du 2° collège
- 2 administrateurs élus du 3° collège
- 1 représentant désigné par l'Union Départementale des Associations Familiales.

Concernant les 1° et 3° collège, les candidatures individuelles, même si elles étaient regroupées, ont été soumises au mode de scrutin de la majorité absolue au 1° tour et relative au tour suivant.
Pour le 2° collège, les modalités étaient différentes puisque qu'il s'agissait d'un scrutin de listes avec application de la représentation proportionnelle et répartition complémentaire suivant la règle du plus fort reste. ■

Les élus au conseil d'administration

Président : Dominique Bossong
1er Vice-président : Jean-Paul Baudin (CFDT)

Département	Collège 1	Collège 2	Collège 3
Côte d'Or	Dominique BOSSONG Gabriel DUTHU Bernard VIRELY	Marcel JOANNIEZ (CFDT) Franck JUILLARD (CFDT) Bernadette JOLY (CFDT) Jacques GANNE (CFE/CGC)	- Karine DELABAYS représentant la FDSEA 21 - Nicolas ROSSIGNOL pour l'EARL Rossignol
Nièvre	Claire BRUANDET J P CONDAMINE Bernard MARTIN	J P PERAZZI (CFE/CGC) François VAILLANT (CFE/CGC) Anne METZGER (CFDT) Claude COYAC (CGT)	- Marie Claude MASSON pour l'EARL Moulin de la Forêt - Gilles BLANCHET pour l'EARL Blanchet
Saône et Loire	J C BLANCHARD J C RICHARD Laure DESCHAMPS	J Paul BAUDIN (CFDT) Michel BONNOTTE (CFDT) Christian PLASSON (CFE/CGC) Jacques CANNET (CGT)	- Gérard DUBIEF pour l'EARL de Lessu - Colette PERROT pour le Groupement d'Employeurs « le Trait d''Union »
Yonne	Hélène DAPVRIL René FAUCHEUX Bernard RAIGNEAU	Daniel ARNOUX (CFDT) Guy CALLUE (CFDT) Marie Carmen NEVEU (CFDT) Luis FRANCISCO (CGT)	- Pierre ALLARD pour la FDSEA 89 - Corinne AMELIN pour la SCA la Chablisienne

+ 4 membres désignés par l'UDAF :
Mme Francine Champonnois (Côte-d'Or)
M. François Casado (Nièvre),
M. Noël Gilibert (Saône-et-Loire)
M. Bernard Drujon (Yonne)

au mandat !

Sur le vif

Jean-Charles Blanchard

Défendre les spécificités territoriales

Éleveur à Charolles, Jean-Charles Blanchard est l'un des nouveaux administrateurs de la MSA Bourgogne. Président d'un réseau de 18 services de remplacement en Saône-et-Loire, ce responsable engagé, également adjoint au maire d'une commune de 3.000 habitants, veillera à la juste prise en compte des attentes des adhérents et de leurs territoires.

Âgé de 56 ans, Jean-Charles Blanchard est éleveur allaitant à Charolles. Aidé de son fils à mi-temps, il exploite une ferme de 120 hectares sur laquelle il élève un troupeau de cent charolaises dont la production est vendue maigre. En 1981, Jean-Charles Blanchard s'est installé au hameau de Brèche comme avant lui son père, son grand-père et son arrière grand-père. Dans cette famille d'éleveurs locataires de génération en génération, Jean-Charles s'est engagé très tôt dans le syndicalisme cantonal. D'abord aux Jeunes agriculteurs puis à la FDSEA, en succédant à son père à la présidence de l'USC. En 1991, lui et ses collègues du canton créaient le service de remplacement de Charolles dont il devint président. À partir de ce moment-là, l'engagement de l'éleveur s'est focalisé sur les services de remplacement. En 93 - 94, il devenait vice-président du comité départemental des services de remplacement de Saône-et-Loire et en 2011, il succédait à Jean-Paul Percelier à la présidence.

Des services de remplacement à la MSA

C'est par les services de remplacement que Jean-Charles Blanchard s'est retrouvé administrateur de la MSA de Saône-et-Loire durant deux mandats. D'abord délégué, le président du service de remplacement de Charolles a été élu administrateur au sein du collège des employeurs. « *Mon rôle de délégué était pour moi de faire le relai entre le niveau local et les administrateurs départementaux. Faire remonter les informations. Ensuite, comme nous venions de créer le service de remplacement de Charolles, mon engagement à la MSA me permettait de me tenir au courant des lois sociales et de tout ce qui gravite autour de l'emploi. C'était pour moi primordial de comprendre le fonctionnement de la MSA* », confie Jean-Charles.

Accompagnement face aux coups durs

Que les services de remplacement et la MSA aient en commun d'accompagner les agriculteurs face à aux coups durs est sans doute l'une des motivations au double engagement de Jean-Charles. « *Dans ce métier compliqué, il y a toujours un moment difficile à passer dans la vie d'une exploitation* », estime l'éleveur qui reconnait avoir lui-même connu des difficultés pour payer ses cotisations MSA lorsqu'il s'est installé. Par contre, le quinquagénaire se souvient « *avoir toujours trouvé des interlocuteurs pour comprendre sa situation et rendre les choses moins pénibles* ». C'est cette écoute, cette prise en compte de la réalité quotidienne des exploitants et de leurs familles qui compte le plus à ses yeux. Et ce militant de l'entraide et du mutualisme est convaincu de l'intérêt d'anticiper les difficultés, à travers des services de remplacement territorialisés, un système de couverture social adapté…



Non au modèle unique !

Présidant un comité de 18 services de remplacement en Saône-et-Loire, assurant environ 12.000 journées de remplacement et employant une centaine de salariés, Jean-Charles Blanchard est très attaché à la notion de maillage territorial. « *Tout agriculteur doit avoir accès aux mêmes services* », défend le responsable. Une nécessité qu'il ne manquera pas de rappeler dans son nouveau mandat d'administrateur à la MSA Bourgogne. Elu d'un département qui totalise à lui seul 38% des exploitations de la région, Jean-Charles Blanchard veillera à ce que la prise en compte de son territoire soit la plus juste possible. Plus que jamais, l'éleveur de Charolles se considère « *comme le relai entre la base et le centre de décision. On ne doit pas subir un modèle unique. Celui-ci doit s'adapter aux territoires* », estime encore le nouvel administrateur. Adaptation aux spécificités démographiques, économiques, culturelles… « *Les adhérents doivent se sentir représentés et la réalité du terrain doit être prise en compte. Parce qu'en tant qu'élus, nous avons des comptes à rendre à la base. Car ce sont eux qui financent le mutualisme et la solidarité à travers leurs cotisations* », conclut Jean-Charles Blanchard. ■

Jean-François Gros

Premier mandat de délégué cantonal

Ancien éleveur de porcs plein air, installé à Guerchy, dans l'Yonne, Jean-François Gros exploite aujourd'hui 130 ha après sa conversion en bio en 2010. Déjà investi dans plusieurs mandats syndicaux, il fait partie des nouveaux délégués cantonaux élus lors du scrutin de janvier dernier.

Pourquoi vous êtes vous présenté aux élections MSA ?
Jean-François Gros : avant, j'avais le nez dans mes cochons ! J'ai fait de l'élevage de porcs de plein air pendant une vingtaine d'années, c'est prenant et compliqué et l'on n'a pas toujours le temps d'aller voir ailleurs. Depuis que j'ai arrêté, je commence à y voir un peu plus clair, ce qui m'a donné l'envie de m'investir un peu plus dans d'autres organismes. J'ai par ailleurs d'autres mandats syndicaux et en 2013, ai été élu membre de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Comment envisagez-vous votre action sur le terrain ?
J.-F. G. : nous sommes quelque part, l'échelon intermédiaire entre les adhérents et la MSA. Des personnes autour de moi ont de réelles difficultés sur leur exploitation, ne parvenant plus à payer leurs cotisations et demandant un report, voire une remise d'échéances… Il est clair que la MSA ne peut pas faire cadeau de tout et ne pourra satisfaire tout le monde, mais peut-être y a-t-il des solutions à trouver avant d'aller au tribunal et le fait d'être du terrain et de connaître les gens, peut aider à jouer ce rôle de relais. J'ai moi même été en difficulté, lorsque j'étais encore éleveur porcin, et j'ai pu alors à l'époque, après en avoir fait la demande, bénéficier de certaines remises d'intérêts, je connais le problème…

Un sujet sur lequel vous souhaiteriez vous investir particulièrement ?
J.-F. G. : celui de la prévention face aux accidents. J'ai en mémoire un stage de prévention des risques dans le domaine du bûcheronnage, organisé par les délégués cantonaux MSA de l'époque et d'ailleurs, j'ai toujours conservé le livret technique qui accompagnait cette formation, bien utile encore dans certaines occasions…



La MSA est souvent accusée de tous les maux, par le monde agricole…
J.-F. G. : quand on se retrouve de l'autre côté de la barrière, une fois élu, et qu'on regarde les choses de plus près, on ne trouve pas toujours cela très justifié… La MSA a été mise en place par nos aînés et il ne faut pas perdre les acquits pour lesquels nos ancêtres se sont battus et qui nous ont permis de fonder notre propre régime de sécurité sociale, qui ne me semble pas si mauvais que ça, quoiqu'on en dise… L'impression d'être moins un numéro, comme dans le régime général et d'une écoute beaucoup plus grande et en lien avec les adhérents. Il suffit pour cela, de rentrer dans un bureau MSA, vous y êtes toujours bien accueilli… Et c'est aussi pour défendre ce régime de protection, propre aux agriculteurs, que j'ai souhaité me faire élire. Si le taux de participation aux dernières élections a encore diminué, à nous de créer un sursaut pour ne pas se contenter d'en faire le simple constat, mais pour relancer la machine…. ■

En bref

Une adresse et une seule !



Depuis avril 2012, une adresse postale unique a été mise en place pour tous les adhérents MSA bourguignons :

Caisse Régionale MSA
de Bourgogne
14 rue Félix Trutat
21046 Dijon Cedex

Il y a 3 ans, la MSA Bourgogne centralisait l'arrivée du courrier sur le site de Dijon, facilitant ainsi les pratiques des assurés, améliorant les délais de traitement et évitant les transferts entre les quatre sites départementaux.

C'est également sur ce site que sont numérisés tous les documents entrants. Nous sécurisons ainsi le processus et améliorons notre qualité de service en réduisant les délais de mise à disposition auprès des techniciens.

Nous avons donc revu tous nos imprimés, nos plaquettes d'information, nos parutions et avons largement communiqué sur cette adresse unique.

Dans le même temps, nous avons accompagné cette mise en œuvre par un service complémentaire de La Poste qui permettait de transférer sur Dijon les courriers encore adressés à Nevers, Auxerre ou Mâcon.

Ce service prend fin au 31 mars 2015.

À compter du 1er avril, les courriers adressés à une autre adresse que celle de Dijon, seront retournés à l'envoyeur.

Pour éviter ces désagréments, qu'ils habitent en Côte-d'Or, dans la Nièvre, en Saône-et-Loire ou dans l'Yonne, les assurés doivent envoyer tous leurs courriers à la seule adresse postale de Dijon.

Prenez-en bonne note !

L'actualité MSA

www.sante-seniors-bourgogne.fr
Un nouveau service pour les Seniors de Bourgogne

Le nouveau site internet du programme Prévention Santé Seniors Bourgogne, dédié aux personnes de 60 ans et plus, est en ligne !

Il est désormais possible de consulter en temps réel les dates et lieux des actions programmées et surtout de s'inscrire en quelques clics. Simple d'accès, pratique et convivial, ce site a été conçu pour permettre aux personnes intéressées d'avoir plus facilement accès aux actions collectives proposées, et à leurs différentes thématiques : "Mémoire, Équilibre, Alimentation, Médicaments, Sommeil, Bien vieillir".



Prévention Santé Seniors Bourgogne

Un programme de prévention efficace pour favoriser le "Bien vieillir".
Plus de 450.000 Bourguignons ont plus de 60 ans : près de 30 % de la population, 37 % en 2030.
Pour répondre au défi du vieillissement, plusieurs partenaires se mobilisent depuis 2008 autour du Programme Prévention Santé Seniors, qui vise deux objectifs prioritaires :
▸ préserver la qualité de vie et l'autonomie,
▸ maintenir le lien social.

Mémoire, Équilibre, Alimentation, Médicaments, Sommeil, Bien vieillir : plus de 25.000 retraités ont déjà participé aux différents modules du dispositif.
Cette action de prévention se déploie sur l'ensemble de la région grâce à un réseau de près de 650 relais (associations, clubs, collectivités locales, CCAS…) sur la quasi-totalité des cantons bourguignons.
Enfin ce programme a l'intérêt d'être partenarial. Il est ainsi financé et soutenu par :
• l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne.
• les garants : la Mutualité Française Bourgogne, la Carsat Bourgogne - Franche-Comté, la Caisse Régionale MSA Bourgogne et les CPAM des départements bourguignons (21, 58, 71, 89).
• d'autres partenaires : la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le Régime Social des Indépendants de Bourgogne (RSI), les Conseils Généraux, l'AGIRC-ARRCO. ■

Contacts : les coordonnateurs départementaux du programme
Dans le 21 : la FAPA : Fédération départementale des retraités et Personnes Agées - Tél. 03.80.30.07.81 - fapa21@club-internet.fr
Dans le 58 : la Fédération des Centres sociaux - Tél. 03.86.61.58.30 - federation-centres-sociaux-nievre@orange.fr
Dans le 71 : la Mutualité Française Bourgogne - Tél. 03.85.42.07.98 - emilie.contant@bourgogne.mutualite.fr
Dans le 89 : la Mutualité Française Bourgogne - Tél. 03.86.72.11.89 - marie-aude.grandjean@bourgogne.mutualite.fr

Enquête de satisfaction 2014
Des adhérents MSA globalement satisfaits

Du 1er septembre au 31 octobre dernier, plus de 18.000 adhérents ont répondu à l'enquête nationale qui leur était proposée. Parmi eux, les assurés de la MSA Bourgogne se sont exprimés sur notre qualité de service. Les premiers résultats sont à présent disponibles.

Le taux de satisfaction globale issu de cette consultation est de 83 % au national et 82 % pour notre région. L'enquête portait sur plusieurs niveaux de services : la relation téléphonique et en agence, les échanges par mail, par courrier et l'offre internet. L'enquête a été réalisée auprès d'adhérents (exploitants, salariés, employeurs de main-d'œuvre ou retraités) sélectionnés de manière aléatoire.

Les Bourguignons privilégient le contact par téléphone à hauteur de 61 %
La réorganisation du centre de contacts au 1er avril 2014 a perturbé la relation téléphonique avec nos adhérents. En effet, la montée en charge n'a pas permis de leur répondre aussi vite que nous le souhaitions et le taux de satisfaction régional s'en ressent : 72 % contre 76 % au national. Il faut préciser toutefois que depuis cette enquête, l'accueil téléphonique s'est amélioré, preuve que la MSA Bourgogne poursuit ses efforts dans ce domaine.

Des améliorations attendues du coté des courriers et mails
En effet, ces derniers répondent moins bien aux attentes, notamment en ce qui concerne les délais de réponses. La même tendance est observée au niveau national pour les échanges par courrier.
Du travail reste donc à accomplir en la matière.

Une relation en agence tout particulièrement appréciée
Avec un taux de satisfaction de 94 % en Bourgogne, largement au-dessus des 90 % du plan national, les contacts en agence sont appréciés. Notre caisse qui a développé depuis 2012, l'accueil sur rendez-vous, répond ainsi aux attentes des demandeurs. À noter l'amabilité des interlocuteurs MSA est une fois de plus soulignée, que ce soit lors des rencontres physiques ou téléphoniques.

Toujours plus d'internautes
Concernant notre site Internet, l'enquête fait ressortir un taux de satisfaction globale de 83 % au régional en cohérence avec les 84 % du national. À ce jour, prés de 38.000 particuliers et 5.900 entreprises sont inscrits à "Mon espace privé".
Et vous, vous êtes inscrit ?

Une offre de services valorisant le guichet unique
Ces enquêtes de satisfaction sont précieuses car elles permettent à la MSA de rester en phase avec les attentes de ses assurés. Elles contribuent à orienter les efforts vers un service de protection sociale qui leur correspond. Cette dernière enquête conforte notre volonté d'amélioration des temps de réponse téléphonique, des délais et qualité des courriers et mails.
Notre ambition de service est bien de développer plus encore la qualité de la relation avec l'adhérent, en prenant en compte l'évolution de ses attentes et besoins, selon sa situation personnelle et les événements survenant tout au long de sa vie. ■

En bref

La DSN, ça commence dès maintenant !

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est une nouvelle modalité de transmission des données sociales qui va simplifier les démarches des entreprises.

Reposant sur un flux émis mensuellement par leur logiciel de paie, elle remplacera d'ici au 1er janvier 2016, la plupart des déclarations sociales actuelles.

Pour que l'ensemble des entreprises puisse s'organiser, une obligation légale anticipe, pour certaines, le démarrage de la DSN à la date de mai 2015 (à partir des éléments de la paie d'avril).

Cette anticipation concerne :
▸ les employeurs qui ont acquitté un montant égal ou supérieur à deux millions d'euros de cotisations et contributions sociales au titre de l'année 2013.
▸ les employeurs ayant versé un montant égal ou supérieur à un million d'euros de cotisations et contributions sociales, sous réserve qu'ils aient recours à un tiers-déclarant dont la somme totale des cotisations et contributions sociales dues pour l'ensemble de ses clients est égale ou supérieure à 10 millions d'euros au titre de la même année de référence.

La MSA se mobilise pour que les entreprises agricoles se préparent dans les meilleures conditions en leur offrant un accompagnement personnalisé. Il se concrétise notamment par la réalisation de DSN test avant déploiement en lien avec l'éditeur de logiciel de paie si besoin.

Un correspondant DSN est à la disposition des entreprises pour répondre à leurs questions et planifier avec eux le démarrage de la DSN.

Le correspondant DSN de la MSA Bourgogne est Thierry Perceau
Adresse mail : dsn.blf@bourgogne.msa.fr ; tél : 03.80.63.20.60

Pour en savoir + : le site Internet www.msa-bourgogne.fr/dsn

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

santé famille retraite services

Réforme de la PAC 2015 *Les DDT communiquent (5ème partie)*

Admissibilité des surfaces agricoles aux aides de la PAC

Selon la réglementation européenne, les aides «*surface*» doivent être réservées aux surfaces agricoles.

1/ Définitions

«aides «surface», il s'agit
Au titre des paiements directs (premier pilier de la PAC)
- des paiements directs découplés (DPB, verdissement, paiement redistributif)
- des paiements directs couplés aux productions végétales (protéagineux, ...)
Au titre du développement rural (second pilier de la PAC)
- de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)
- des aides à la conversion et au maintien pour l'agriculture biologique (AB)
- des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

«surface agricole» : toute surface comportant un couvert de production agricole : cultures, fourrage, jachères, cultures permanentes qui fournit des récoltes répétées (vigne, verger...).
Tous les autres types de couvert ne sont normalement pas admissibles pour le paiement de ces aides *«surface»*. Ces types de couvert peuvent être : éléments topographiques, sols nus, surfaces naturelles, surfaces artificielles , bois, mares …

2/ Pourquoi ce travail renforcé sur l'admissibilité des surfaces ?

Pour la France, il s'agit de valider une définition commune avec la commission européenne pour prévenir tout risque de contentieux et défaut d'apurement sur la prochaine programmation. Aussi un travail important a été commandé auprès de l'IGN pour apporter un appui à la photointerprétation des surfaces *«non agricoles»*.

Pour l'exploitant, il s'agit de sécuriser ses déclarations pour obtenir les aides auxquelles il peut prétendre. Ces règles d'admissibilité conditionnent ainsi :
- le nombre de DPB créés en 2015, puis le nombre de DPB activés les années suivantes
- la surface prise en compte pour le paiement des aides couplées végétales
- la surface prise en compte pour les calculs de taux de chargement par exemple

Les règles d'admissibilité expliquées ci-après s'appliquent pour toutes les aides listées dans la définition.
A noter que les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) constituent un cas particulier : tout élément couvert par un engagement d'une MAEC est forcément admissible à ce paiement quelque soit le type de couvert. Les règles d'admissibilité pour les MAEC s'adossent aux règles horizontales, mais les surfaces admissibles aux MAEC peuvent être plus larges que pour les aides «*surface*».

3/ Admissibles ou pas ? : les règles horizontales

Les différents éléments peuvent être classés en trois types : ceux systématiquement admissibles, ceux systématiquement non admissibles et ceux admissibles selon les cas.

3.1/ Les éléments systématiquement admissibles sont :
- les surfaces **portant une production agricole avec deux sous ensembles**
• Cultures sur terre arable (y compris jachère, couvert herbacé de moins de 5 ans) et cultures permanentes (vigne, verger..).
Il existe des cas particuliers :
- pour certains arbres forestiers (châtaigniers, noyer, noisetier), ceux-ci sont considérés comme fruitiers quand le fruit est récolté
- pour les surfaces en taillis courte rotation. Ils sont considérés comme des cultures permanentes : érable sycomore, aulne glutineux, bouleau verruqueux, charme, châtaignier, frêne commun, merisier, espèce du genre peuplier, espèces du genre saule, robinier faux acacia.
- pour les truffières aménagées : elles sont considérées comme des cultures permanentes à condition que les arbres hôtes soient des plants mycorhizes.

• Les surfaces en prairies permanentes (surfaces portant majoritairement des couverts herbacés de 5 ans ou plus)
Il existe des zones dans lesquelles les surfaces adaptées aux pâturages ne comportent pas que du couvert majoritairement herbacé, mais également des ressources ligneuses (arbuste, broussaille). Sont alors considérées comme admissibles les surfaces portant un couvert adapté au pâturage, c'est à dire à la fois comestible et intégralement accessible aux animaux.

- **les éléments protégés** au titre de la bonne condition agri-environnementale *«maintien des éléments topographiques»* (**BCAE7**) sont admissibles. On y trouve
-les haies dont la largeur n'excède pas 10 mètres de largeur.
-les mares dont la surface est strictement supérieure à 10 ares et inférieure à 50 ares
-les bosquets dont la surface est strictement supérieure à 10 ares et inférieure ou égale à 50 ares
-les roselières

3.2/ Les éléments systématiquement non admissibles sont : les éléments artificiels (surfaces goudronnées ou empierrées, routes, chemins de fer, éléments maçonnés, bétonnés ou en plastique, bâtiments...)
- les surfaces de forêts, y compris la lisière
- les sols nus pendant toute la campagne de cultures
- les haies dont la largeur dépasse 10 m de largeur
- les mares et bosquets dont la surface est strictement supérieure à 50 ares
- les cours d'eau, rivières …
- les autres éléments naturels dont la surface est supérieure à 10 ares.

3.3/ Les éléments topographiques admissibles ou non selon le cas sont :

- les *arbres disséminés* (c'est-à-dire isolés ou alignés) d'essence forestière (les arbres fruitiers sont systématiquement admissibles) ont des règles différentes selon la nature de la parcelle
• Sur les terres arables ou cultures permanentes, les arbres disséminés sont admissibles dans la limite de 100 arbres d'essence forestière par hectare. Au-delà, la parcelle entière devient non admissible.
• Sur les surfaces en prairies et pâturages permanents, les arbres disséminés peuvent être en partie rendus admissibles (en appliquant la méthode du «*prorata*» expliquée après). (tableau 1)

- les éléments a priori non-admissibles, mais dont la surface sera en partie prise en compte sur les prairies permanentes (en appliquant la méthode du «prorata»). (Tableau 1). Il s'agit des affleurements rocheux, des broussailles (hors cadre de pratiques locales indiquées dans les éléments admissibles), des mares et bosquets (surface est inférieure ou égale à 10 ares) et d'autres éléments naturels dont la surface est inférieure ou égale à 10 ares.

4/ Comment est calculée l'admissibilité de la parcelle ?

Le calcul de l'admissibilité s'effectue à partir de la photographie aérienne de la parcelle visible pour l'agriculture sur TelePAC.

Exemple : une parcelle de 5 ha comporte
- des arbres dispersés
- un bosquet de 15 ares, un bosquet de 55 ares
- une mare de 9 ares, une mare de 20 ares,
- un fossé de 15 ares
- un affleurement rocheux de 20 ares, deux affleurements rocheux de 9 ares chacun
- des broussailles de 15 ares
- un bâti de 1 are
- une haie de 9 mètres de large

La méthode calculée pour la surface admissible d'une parcelle est différente selon que celle-ci porte un couvert de production agricole (terre arable ou culture permanente) ou est une prairie ou pâturage permanent.

Hypothèse 1 : parcelle de 5 ha en terre arable ou avec culture permanente (hors herbe)

1/ calcul du nombre d'arbre non fruitier disséminé (isolés ou alignés) rapporté à la surface :
- supérieur à 100, la parcelle est totalement inéligible.
- inférieur à 100, on n'en tient pas compte et la surface de référence reste à 5 ha.

2/ vérification des éléments systématiquement admissibles et laissés dans la parcelle
- bosquet et mare de plus de 20 ares et moins de 50 ares, haie (BCAE7)

3/ retrait de la surface de tous les éléments non admissibles
- bosquet (55 ares), mare (9 ares), fossés (15 ares), affleurement rocheux (20 ares), affleurement rocheux (2*9 ares), broussailles (15 ares) et bâti (1 are) : soit 1,33 ha

Dans cet exemple, la surface admissible pour cette terre arable ou en culture permanente sera de 3,67 ha

Hypothèse 2 : parcelle de 5 ha en prairie ou pâturage permanent

1/ on conserve tous les éléments admissibles
- bosquet et mare de plus de 20 ares et moins de 50 ares, haie (BCAE7)

2/ on retire tous les éléments naturels non admissibles de plus de 10 ares et les éléments artificiels
- affleurement rocheux (20 ares), broussailles (15 ares), bati (1 are), fossé (15 ares), bosquet (55 ares) soit 1,06ha
La surface restante passe donc à 3,94ha

3/ on estime le pourcentage de surface comportant des éléments non agricoles résiduels sur la surface restante (méthode du prorata)
- affleurements rocheux (2*9 ares), mares (9 ares), arbres dispersés.

4/ on déduit le pourcentage à retenir grâce à la grille de prorata

(tableau ci-dessous) Calcul du prorata

Dans deux cas, l'agriculteur pourra utiliser des référentiels photographiques pour l'aider à estimer correctement la surface admissible :
- un **bois pâturé** ou un pâturage permanent comportant de nombreux arbres disséminés qui donne à la photographie l'image de surfaces boisées plus ou moins continues.
- une **surface pastorale** (qui relève de la catégorie prairies et pâturages permanents) adaptée au pâturage **qui comporte de nombreuses ressources ligneuses admissibles**.

Informations : une fiche explicative avec des schémas est disponible sur les sites internet suivants :

- du ministère
http://agriculture.gouv.fr/PAC2015
- des préfectures départementales :
http://www.cote-dor.gouv.fr/pac-2015-r2805.html
http://www.nievre.gouv.fr/aides-bovines-r416.html
http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Aides-directes-de-la-PAC

Contact :

DDT 21 : Emmanuel Cibaud (03 80 29 42 72) et Isabelle Fievet (03 80 29 44 46)

DDT 58 : Michèle Fery et Céline Gay (03 86 71 52 24)

DDT 89 : Michel Millot (03 86 48 42 01)

Pourcentage de surface comportant des éléments non agricoles résiduels	Pourcentage à appliquer pour déterminer la surface admissible
De 0 à 10 %	100 %
De plus de 10 à 30 %	80 %
De plus de 30 à 50 %	60 %
De plus de 50 à 80 %	35 %
Plus de 80 %	0 %

Tableau 1: Calcul du prorata

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

Nous venons d'entamer une nouvelle année chargée en actualités et en négociations sociales. Le combat contre la mise en place du compte de pénibilité est en effet loin d'être achevé. Et si les baisses de charges issues du pacte de responsabilité vont peut-être soulager un peu nos entreprises, il reste d'importants efforts à faire pour que le poids des charges sociales soit moins pénalisant pour la compétitivité de nos exploitations.

Par ailleurs, d'autres réformes nous poussent à nous professionnaliser en tant qu'employeurs. C'est notamment le cas de la réforme de la formation professionnelle qui entre en vigueur cette année et qui, outre le Compte Personnel de Formation, crée l'obligation pour l'employeur de réaliser un entretien professionnel avec ses salariés au moins tous les deux ans. Heureusement, les services emploi de nos FDSEA sont là pour nous accompagner ; n'hésitez pas à les solliciter.

N'oublions pas également que cette année sera décisive sur le plan syndical, puisqu'aura lieu, pour la première fois, la mesure de représentativité patronale selon les nouvelles normes en vigueur. Le réseau FNSEA devra ainsi démontrer qu'il compte dans ses rangs le plus grand nombre d'employeurs agricoles. L'enjeu est de taille, car seul un syndical reconnu représentatif a la légitimité pour défendre les intérêts des employeurs de sa branche. Votre adhésion FDSEA aura donc cette année une importance toute particulière.



Olivier Gallien,
Président de la commission emploi de la FDSEA 21
Président de la commission régionale emploi de la FRSEA Bourgogne



Laurent Cornu,
Président de la commission emploi de la FDSEA 58



Bernard Moreau,
Président de la commission emploi de la FDSEA 71



Jean-Baptiste Thibaut,
Président de la commission emploi de la FDSEA 89

L'accueil d'un stagiaire dans l'entreprise est-il synonyme de gratification ?

· Si la durée du stage ne dépasse pas 2 mois, par année scolaire ou universitaire, la gratification n'est pas obligatoire. Le mois est défini comme une durée de 22 jours de présence (consécutifs ou non) dans l'année. A noter qu'1 journée = 7h.
· Si le stage est d'une durée supérieure à 2 mois, une gratification est due.
· Par exception, si le stagiaire est élève d'un établissement offrant alternance entre enseignement et apports professionnels en entreprise agricole (notamment les Maisons Familiales Rurales), la gratification n'est due que lorsque la durée de présence en entreprise est supérieure à 3 mois dans l'année scolaire (consécutifs ou non). Dans ces deux cas où elle s'impose, la gratification est due dès le début du stage. Pour les conventions de stage conclues depuis le 1er décembre 2014, elle est basée sur 13,75 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3,30 € par heure de présence effective au cours du mois considéré. Elle passera à 15% du PHSS à compter de septembre 2015.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles de cette page ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

• FDSEA 21 : 03.80.67.68.68 / sje.fdsea21@orange.fr
• FDSEA 58 : 03.86.93.40.92 / fdsea58@wanadoo.fr
• FDSEA 71 : 03.85.29.56.50 / service.emploi@fdsea71.fr
• FDSEA 89 : 03.86.49.48.10 / fdsea.yonne@fdsea89.fr

► *Le chiffre de la semaine*

124 : c'est le nombre d'emplois d'avenir conclus par la branche agricole en Bourgogne au 31 décembre 2014.

Ce dispositif, qui lie une aide à l'embauche de 35% à une obligation de formation pour le recrutement de publics qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, est levier efficace et durable pour renouer avec l'emploi après une période de décrochage ou une réorientation professionnelle. En effet 74% des emplois conclus en agriculture sont des CDI et le dispositif est efficace puisque plus de 80 % des emplois d'avenir conclus ont été menés à leur terme ou sont encore actifs. Les secteurs les plus représentés sont la viticulture et la polyculture élevage.

► *Bloc-notes*

L'offre de service Systera, en Bourgogne

Le réseau FNSEA a élaboré l'outil Systera afin d'accompagner les employeurs agricoles pour établir leur Duer et les fiches de pénibilité. Cet outil permet de s'affranchir du support papier difficile à manipuler et encore plus à mettre à jour. Conçu pour faciliter l'intervention de l'exploitant, cet outil présente un autre intérêt et pas des moindres : une seule saisie pour trois documents : Duer, Fiches d'exposition et programme d'actions correspondant. Le logiciel Systera permet leur réalisation à partir de la saisie initiale du Duer. Gain de temps, limitation du risque d'erreur ou d'omission, alerte pour un suivi en temps réel, outils de communication sont les atouts de ce nouvel outil.
Fort de ce nouvel outil, les FDSEA vous proposent différentes offres de services :

Des formations collectives
Sur deux journées : retour sur les fondamentaux, méthodologie, démarrage du Duer, Epi, fiche pénibilité, et formation outil Systera.
sur une journée : accompagner les exploitants aux fonctionnalités de l'outil pour leur permettre de finaliser leur Duer - fiches d'exposition et plan d'actions.

Des prestations individuelles adaptées aux besoins des employeurs :
Accompagnement complet pour la rédaction du Duer et de fiches pénibilité.
Accompagnement à la prise en main de l'outil : Explications du fonctionnement de l'outil, des modalités de saisie et mise en place d'un plan d'action via des alertes.
Accès à Systera uniquement sans accompagnement.

Ces formules peuvent varier d'un département à l'autre. N'hésitez pas à contacter votre FDSEA pour plus de renseignements

Syndicalisme

Les avancées FNSEA et les réponses attendues

Avancées pour l'agriculture

Apprentissage : deux textes en préparation allègent les contraintes :
simplification de la procédure de dérogation à l'interdiction de travaux dangereux pour les mineurs ;
dérogation de droit pour les travaux en hauteur (échelles…) sous certaines conditions.
Coût du travail : Les signaux positifs du « pacte de responsabilité » :
· 309 millions d'euros octroyés dans le cadre du Crédit Impôt Compétitivité Entreprise.
· Sauvegarde du dispositif d'exonération des charges lié aux emplois occasionnels agricoles (450 millions d'euros).
· Amélioration de l'allègement Fillon (81 millions d'euros).
· Diminution de 1,8 point de la part patronale de la cotisation famille jusqu'à 3,5 SMIC (170 millions d'euros).
· Maintien du contrat vendanges (même s'il faut regretter la suppression des exonérations de charges salariales).
Compte pénibilité : Report de l'entrée en vigueur du compte pénibilité au 01/01/2016.

Mesures encore attendues

Compte pénibilité : Abandon du compte pénibilité au profit d'une solution adaptée à l'agriculture.
Financement du paritarisme : Les entreprises agricoles se sont vues imposer au 1er janvier 2015 une nouvelle contribution à hauteur de 0,016 %, alors que :
· les exploitants cotisent déjà à leur propre dispositif de financement à travers une association paritaire ;
· le retour de cette nouvelle cotisation sera dérisoire compte tenu de la captation des fonds par l'interprofession et la complexité du dispositif de redistribution.
Les organisations professionnelles agricoles demandent au gouvernement que le produit de cette contribution soit géré directement par un fonds paritaire du secteur agricole.

Les FDSEA et la MSA vous informent

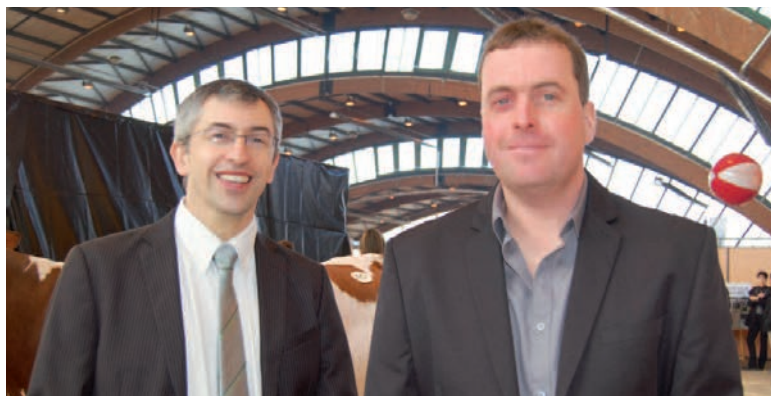
Document Unique d'Evaluation des Risques et fiches de pénibilité

Conscient que les réglementations autour du DUER et des fiches de pénibilité sont parfois mal-connues, le réseau FDSEA s'est associé à la MSA pour proposer des réunions d'information. Le programme est chargé mais précis : remettre ces réglementations dans leur contexte et en expliquer les enjeux, présenter une méthode pour rédiger le DUER et les fiches de pénibilité et mettre en avant la mobilisation du réseau FDSEA, qui travaille à faire simplifier le dispositif pour la branche agricole.
C'est aussi l'occasion de rappeler que la MSA et les FDSEA peuvent accompagner les exploitants dans leurs démarches (formation, accompagnement individuel, logiciel SYSTERA…).
En Côte d'Or et en Saône et Loire, ces réunions ont déjà eu lieu (soit 8 réunions en mars). La forte participation montre que ces thématiques sont au cœur des préoccupations des chefs d'exploitation.
Les dernières réunions auront lieu dans l'Yonne début avril. Pour y participer, contacter la FDSEA 89.
Si vous n'avez pas pu vous rendre à ces réunions, contactez votre FDSEA pour obtenir des informations.

Génétique laitière

Une autre version de la montbéliarde

"Montbéliarde sélection" est la dernière née des entreprises de sélection montbéliarde. S'appuyant sur 300 élevages détenant 20.000 montbéliardes pour l'essentiel en montagne et en production AOC, l'entreprise propose un modèle alternatif de la race franc-comtoise où rusticité et mixité priment sur l'ISU. Découverte.



Régis Gremion n'est pas un inconnu en Saône-et-Loire puisqu'il a officié en tant que technicien génétique à la Chambre d'agriculture avant de devenir directeur technique du Herd-book charolais. Depuis 2010, ce fils d'éleveur du Haut-Doubs est revenu au pays de ses attaches familiales où il se consacre à la génétique montbéliarde.

Le 25 février, "Montbéliarde sélection" organisait son exposition annuelle à Lons-le-Saunier (39). Agréée comme Entreprise de sélection et de mise en place (ES) en 2009, Montbéliarde sélection (MS) est la dernière-née des trois ES de la génétique montbéliarde. Son histoire remonte cependant à la fondation du premier centre d'insémination montbéliard en 1948 et au lancement du testage sur descendances en 1952. C'est en effet à Emile Richème, l'initiateur du centre d'insémination Jura Bétail, que MS doit son existence. Contraint de quitter sa coopérative pour cause de conflit, ce charismatique ingénieur jurassien fondait en 1978 "Montbéliarde sélection". A sa disparition, la "SARL Comtoise MLS" était créée, en 2001, et en 2009 l'obtention de l'agrément d'entreprise de sélection marquait un nouveau départ avec la possibilité de diffuser les taureaux "MS" à tous les éleveurs.

Association d'éleveurs

La SARL Comtoise MLS est aujourd'hui constituée d'un associé unique, en l'occurrence l'association d'éleveurs *«Montbéliarde sélection»*, car MS demeure avant tout une démarche d'éleveurs. A sa tête, un conseil d'administration composé de 17 éleveurs, lesquels s'impliquent fortement dans les décisions et la gestion de l'entreprise. Structure juridique assurant la gestion quotidienne de MS, la *«SARL Comtoise MLS»* est l'entreprise de sélection et de diffusion proprement dite avec son siège à Montrond (39).

L'entreprise représente environ 300 éleveurs pour une base de sélection de quelque 20.000 vaches. *«Elle rayonne sur le berceau de race franc comtois mais également en Savoie, le Cantal, la Loire, en Auvergne, dans le Nord, en Suisse et même en Belgique»*, détaille son directeur, Régis Gremion [(1)]. Les taureaux MS séjournent au centre de production de semences Elva Novia de Fontaines où ils sont testés, mis aux normes et prélevés. En 2014, MS a progressé de +2,4% en termes de parts de marché et l'entreprise ne cache pas ses ambitions de développer ses ventes auprès d'une clientèle s'orientant vers des systèmes moins intensifs, plus durables.

Sélection linéaire

L'originalité de MS est d'être restée fidèle à la *«sélection linéaire»*, un concept initié dès les années soixante par Emile Richème et qui est aujourd'hui une spécificité de l'entreprise. Elle consiste à travailler des lignées en les perfectionnant de génération en génération par la sélection et l'amélioration de deux ou trois caractères au sein de chacune de ces lignées. MS dispose ainsi de dix lignées avec chacune leurs points de force.

Impliquant des accouplements consanguins pour la création des mâles, cette *«sélection linéaire»* permettrait de conserver une diversité génétique importante, d'où une plus grande facilité de croisement. Et les taureaux MS affichent *«d'excellents résultats dans les valeurs fortes de la race»*, assurent les intéressés. *«Notre système de sélection est particulièrement efficace puisqu'avec un effectif limité et en testant peu de taureaux en comparaison des autres unités, nous parvenons à des résultats satisfaisants»*, fait valoir Régis Gremion.

Rustique, solide et mixte

Comme ses responsables aiment à le dire, c'est une autre version de la montbéliarde que Montbéliard Sélection propose aux éleveurs. *«A la différence des autres entreprises de sélection, nous ne sommes pas des adeptes de la culture du chiffre ISU !»*, confie le directeur. Sélectionnée par des élevages pour 90 % d'entre eux en système foin-regain et production AOC de montagne, la montbéliarde MS est avant tout une vache *«rustique, solide et performante économiquement»*. La mixité originelle de la montbéliarde est l'une des valeurs auxquelles les éleveurs de MS sont particulièrement attachés. Alors que la race avait tendance à se dégrader en aptitude bouchère, MS a tout fait pour la préserver.

Autre spécificité, en bon puriste de la morphologie montbéliarde, MS sélectionne aussi la couleur du pelage de ses animaux. Conséquence de cette sélection originale, les troupeaux MS sont *«remarquables d'homogénéité»*, fait valoir Régis Gremion.

Depuis peu, MS fait génotyper tous les mâles candidats au testage sur descendances. La sélection génomique va ainsi permettre à l'entreprise de "pré-trier" ses taureaux de testage. *«Les éleveurs ont par ailleurs la liberté de génotyper leurs femelles»*, précise Régis Gremion.

MARC LABILLE

Chronique ovine

Des taux de fertilité médiocres pour les agnelles en lutte naturelle de printemps

Quelle que soit leur race, les agnelles de renouvellement affichent des taux de fertilité médiocres pour des luttes naturelles de printemps. En effet, même si elles sont suffisamment développées (au moins les deux tiers du poids adulte soit 47 kg minimum pour un poids adulte de 70 kg), elles répondent très mal à l'effet mâle contrairement aux brebis adultes des races *«dites désaisonnées»*, c'est-à-dire les races rustiques et prolifiques auxquelles il faut ajouter l'Ile de France, le Berrichon du Cher et la Charmoise. Les taux de fertlité sont ainsi très variables d'une année sur l'autre, avec une moyenne de l'ordre de 40 % (source : CIIRPO) et de longues durées de lutte (plus de deux mois), ce qui ne milite pas pour une simplification du travail.

L'éponge : une assurance fertilité

Le recours à la synchronisation des chaleurs reste une valeur sûre avec un taux de fertilité en moyenne supérieur et régulier de l'ordre de 70 %. Afin de ne pas induire un taux de prolificité trop élevé pour ces jeunes femelles, il est conseillé des doses de PMSG de 300 UI pour les types prolifiques et rustiques et de 400 UI pour les types bouchers. Enfin, si la lutte en lots est préférée à l'insémination animale, il faut compter un bélier pour 3 à 4 agnelles.

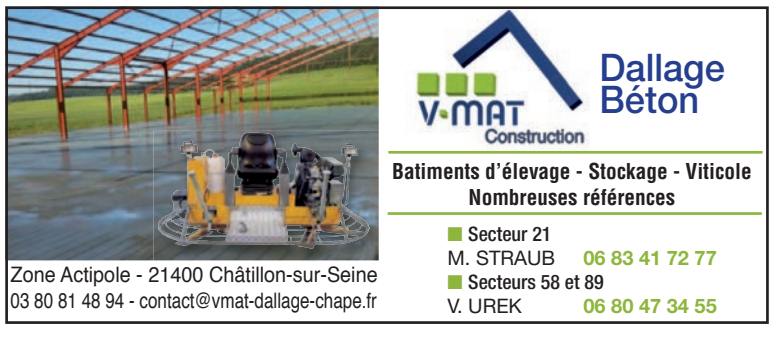
RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO

Du lait et de la viande !

Anthony Nicolet fait partie d'un Gaec à 30 km de Lons. A quelque 700 mètres d'altitude, lui et ses trois associés produisent environ 450.000 litres de lait avec 65 vaches montbéliardes. Adhérente d'une petite fruitière à Comté, la famille Nicolet s'est convertie au bio en 1998, suivant les conseils de l'affineur, demandeur en lait à Comté bio. Cette conversion a sauvé la coopérative qui a doublé son nombre de producteurs et triplé son litrage. Le lait à Comté bio est payé 570 €/tonne (100 € de plus que le lait à Comté standard). Les vaches du Gaec Nicolet sont nourries à l'herbe pâturée, au foin et au regain. En bio, la proportion de concentrés autorisée descend à 1.500 kg par vache et par an. Chez les Nicolet, la production moyenne par vache est de 7 185 kg de lait. «*Avec la génétique MS, on trouve les vaches solides et rustiques dont nous avons besoin. Nous faisons autant de lait que les autres et nos rendements fromagers sont bons. Dans notre troupeau, nous avons beaucoup de vaches de plus de dix ans*», confie Anthony. Mais ce qu'apprécie par-dessus tout le jeune éleveur, c'est la mixité des taureaux MS. L'élevage fait partie d'une association qui fournit la restauration collective sur la ville de Lons-le-Saunier. En 2014, la famille Nicolet a ainsi engraissé une quinzaine de vaches de moins de huit ans pour ce créneau. Or ces femelles issues de la génétique MS affichent des poids de carcasse globalement supérieurs aux autres, signale Anthony. Le poids moyen des vaches du Gaec Nicolet est de 370 kg, mais nombreuses sont celles qui dépassent 400 kg de carcasse ; jusqu'à atteindre 465 kg. Vendues 4,10 € le kilo (classement «O=3»), les réformes du Gaec dépassent aisément 1 200 € à la vente voire 1 800 pour les meilleures d'entre elles.



Le Gaec Nicolet présente Comtesse, une vache qui en troisième lactation a produit 9.500 litres de lait en 305 jours, dans une exploitation produisant du lait à Comté bio.







Méligèthes du colza

Visibles mais pas toujours nuisibles

Même si elle est facilement repérée sur le colza, la présence des méligèthes n'est pas pour autant synonyme de dégâts pour la plante. Le Cetiom vous aide à déterminer le seuil de nuisibilité.

La présence, souvent très visible, des méligèthes n'est pas systématiquement synonyme de pertes de rendement. Les éventuels dégâts sous forme de boutons avortés peuvent parfaitement être compensés par l'émission d'autres boutons floraux. Les principes de la lutte raisonnée doivent s'appliquer tout en veillant, en cas d'intervention nécessaire, à l'alternance des familles chimiques.

Un insecte très visible qu'il faut savoir observer

Les méligèthes sont facilement repérés et identifiés sur le haut des plantes et cette présence conduit souvent à surestimer leur nombre et à les considérer comme un ravageur important du colza. La lutte raisonnée consiste à intervenir lorsque le seuil de nuisibilité est atteint au cours de la période de sensibilité de la culture (du stade boutons à début floraison).

Les seuils de nuisibilité sont à moduler selon l'état du colza

Si des pertes de boutons sont observées tous les ans, elles peuvent être dues aux méligèthes mais aussi au gel par exemple. Les pertes de rendement sont loin d'être systématiques.

En effet, le colza est capable d'importantes capacités de compensation sur les ramifications secondaires. Lorsque la culture est vigoureuse et se situe dans un milieu (sol et climat de printemps) favorable, elle peut faire face à des attaques de méligèthes même fortes. La stratégie de lutte vis-à-vis des méligèthes vise à maintenir la population de méligèthes à un niveau tolérable (et non à l'éradiquer) pour que la floraison puisse s'engager.

Les dégâts sont très progressifs, il faut donc attendre de faire le plein d'insectes avant d'intervenir et donc de ne jamais anticiper par rapport au seuil considéré tolérable. Dans le cas d'une attaque précoce, le colza a le temps de compenser en multipliant le nombre d'inflorescences au niveau des hampes secondaires.

Si besoin, choisir le bon insecticide et alterner les modes d'action

Certains insecticides ont une action choc entrainant une mort rapide des insectes. D'autres vont jouer sur leur comportement en les empêchant de se nourrir ce qui limite les dégâts. Les populations de méligèthes sont considérées résistantes à la plupart des pyréthrinoïdes actuelles, hormis celles à base de taufluvalinate ou d'etofenprox.

Les matières actives efficaces sur méligèthes sont :
les pyréthrinoïdes particuliers : etofenprox (Trebon 30EC), taufluvalinate (ex Mavrik Flo)
l'indoxacarbe : Steward, Explicit EC
la pymetrozine : Plenum 50WG
les organophosphorés seuls ou en association*. Nurelle D550*, Daskor 440*, Geotion XL* ; Pyrinex ME, Reldan2M, Boravi WG
Les néonicotinoides (seuls) ou en association* : Proteus*, Horeme V200

*Les associations sont réservées aux situations particulières avec présence simultanée de méligèthes et charançons de la tige.

Afin de maintenir la durabilité des solutions chimiques Il est important d'alterner les modes d'actions et ne pas utiliser 2 fois de suite le même mode d'action (même si on traite 2 insectes différents) pour réduire le risque d'apparition de résistance.

Dans le cas le plus souvent rencontré d'une attaque par le méligèthe, privilégier les produits hors associations (pyréthrinoïdes particuliers, indoxacarbe, pymétrozine, organophophoré).
En cas d'intervention tardive (stade E avec apparition des premières fleurs), utiliser impérativement les solutions bénéficiant de la dérogation abeille.
Généralement les méligèthes envahissent les cultures après l'arrivée des charançons de la tige. L'utilisation d'un produit associant un pyréthrinoïde et une autre matière active est à réserver en cas d'attaque précoce du méligèthe, alors que des charançons de la tige n'ont pas encore été ciblés par une précédente intervention avec un pyréthrinoïde seul.

La règlementation évoluant en permanence, lire attentivement les étiquettes et la documentation disponible. Respecter les recommandations d'emploi en particulier vis-à-vis des abeilles.

CETIOM – L. RUCK –D. DE FORNEL


Cetiom - L. Jung

Méligèthes sur boutons floraux.

Seuil de nuisibilité
en nombre de méligèthes par plantes ou en % de plantes infestées

Etat de la culture	Stade boutons accolés (D1)	Stade boutons séparés (E)
colza handicapé, peu vigoureux ; conditions environnementales peu favorables aux compensations*	1 méligèthe/plante ou 50% des plantes infestées	2-3 méligèthes/plante ou 65 à 75% des plantes infestées
Colza sain et vigoureux bien implanté, dans un sol profond et en l'absence de stress printanier significatif	Généralement pas d'intervention justifiée. Attendre le stade E avant d'intervenir, si le seuil est dépassé.	6-9 méligèthes/plante

* Températures faibles, plantes stressées en eau, dégâts parasitaires antérieurs...

Et si vous nourrissiez vos sols pour moins de 100€ ht/ha?



Apport organique 100% végétal issu de la décomposition de déchets verts.

DEVAEL
DéchetsValorisationElimination
Roland HANNON
Tel. 03 86 23 02 10 - Mail: devael@wanadoo.fr

STOCK MATERIAUX ORGANIQUES
visible
Impasse de la Sablière
58000 St Eloi

▶ *A noter*

Nouvelle rubrique «Pois» sur le site du Cetiom

Dans le cadre de l'intégration des cultures protéagineuses dans ses activités de recherche, de développement et de communication depuis le 1er janvier 2015 à la suite de sa qualification pour les plantes riches en protéines par le ministère de l'Agriculture, le Cetiom met en ligne une nouvelle rubrique «Pois» sur son site www.cetiom.fr.
Destinée aux producteurs et aux techniciens, cette rubrique « Pois » apporte les conseils nécessaires à la réussite de la culture. Elle aborde l'ensemble de l'itinéraire technique, du choix variétal à la récolte, en passant par l'implantation, le désherbage, ou la gestion des maladies et des ravageurs.
La rubrique «Pois» vient en complément des messages techniques régionaux sur les protéagineux, diffusés par les équipes de terrain du Cetiom au fil de la campagne.
Rubrique «Pois»:
http://www.cetiom.fr/pois/cultiver-du-pois
Messages techniques régionaux :
http://www.cetiom.fr/espaces-regionaux/messages-techniques/regions-nord-et-est/

Outils

Des tailleurs exposés aux vibrations main-bras

Une étude de la MSA Alpes Vaucluse et Provence Azur révèle la mauvaise adaptation des sécateurs pneumatiques en viticulture. Un dépliant est diffusé aux employeurs de main-d'œuvre.

« C'est la première étude de ce type jamais réalisée en France. Elle a démarré en 2012 dans le Nord Vaucluse et les Bouches-du-Rhône et s'est achevée en janvier 2015. L'étude a été réalisée pendant les campagnes de taille de la vigne en situation réelle. 19 tailleurs ont participé à cette étude, salariés, exploitants de domaines. 300 mesures ont été effectuées avec le concours de la société Vibr'action en situation de travail, de taille réelle sur des parcelles pour comparer la valeur d'exposition aux vibrations main-bras des utilisateurs de sécateurs pneumatiques ou électriques. Tous les critères qui peuvent faire varier les valeurs d'exposition ont été passés au crible : les cépages, les modes de conduites, la cadence de taille, le diamètre des coupes», expliquent Claude Rozet et Morgan Brun, conseillers en prévention des risques professionnels à la MSA. L'étude de 50 pages sur les vibrations s'intitule *«Exposition des tailleurs aux vibrations main-bras en viticulture»*. Cette étude est pilotée par la MSA Alpes Vaucluse et Provence Azur, avec le soutien financier et technique de la Caisse centrale de la MSA. Ses objectifs : améliorer la protection des travailleurs contre les risques dus à une exposition aux vibrations mécaniques, aider les employeurs agricoles dans l'évaluation du risque vibratoire, élaborer des documents, renforcer le module de prévention des troubles musculo-squelettiques en intégrant le risque vibratoire. Pour obtenir des données objectives et fiables, l'étude s'est déroulée sur 17 parcelles de vigne dans le Nord Vaucluse dont 4 parcelles principales comme point de référence dans les appellations de Rasteau, Sablet, Châteauneuf-du-pape, Puymeras, Faucon. Dans un premier temps, l'étude a porté sur 2 cépages principaux: le grenache et le mourvèdre pour ensuite s'étendre sur 10 cépages différents. *«Suivant les cépages, les bois ont une résistance au cisaillement plus ou moins importante. Ce paramètre peut jouer un rôle sur la valeur d'exposition aux vibrations»*. 5 modes de conduites ont été étudiés : taille en cordon de Royat (palissée ou non, prétaillée ou pas) et taille en gobelet.

L'implication de la filière au travers de cette étude a été totale tant du côté des propriétaires de domaines qui ont mis à disposition leur main-d'œuvre (19 tailleurs) et leurs parcelles de vigne que des fabricants de sécateurs, tels que Pellenc, Felco et Infaco (mise à disposition de matériels et de techniciens). *«L'étude a été réalisée sur du matériel neuf en sécateurs électriques et pneumatiques pour éviter les effets d'usure des sécateurs. Un sécateur usagé, mal entretenu, peut provoquer une hausse des vibrations de l'ordre de 10 % à 15 % et ainsi fausser les données»* reconnaît Claude Rozet, conseiller en prévention.

Prime aux sécateurs électriques

Premiers résultats de l'étude : les sécateurs pneumatiques sont plus pénalisants en termes de vibration que les sécateurs électriques. Les mesures relevées en situation de taille sont toujours supérieures à la valeur d'action donnée par le code du travail (2,5 m/s_ A (8) valeurs d'exposition journalières aux vibrations rapportées à une période de 8 heures). Les mesures relevées en situation de taille avec un sécateur pneumatique sont comprises entre 3,5 m/s_ A (8) et 7 m/s_ A (8) *«La grande majorité des sécateurs pneumatiques ont un niveau supérieur à 4 m/s. Ce type de sécateur n'est pas adapté à la viticulture en terme de vibrations»* rappelle Claude Rozet. Les sécateurs électriques sont moins pénalisants. Les valeurs d'exposition mesurées lors des tests sont comprises entre 1,7 et 4,5 m/s_ A (8). Quel que soit le type de sécateur, le désaffilage de la lame augmente de 15 % la valeur d'exposition aux vibrations. L'entretien du pouvoir de coupe de l'outil est primordial.

Concrètement, cette étude sera mise à profit pour la filière viticole. Un premier dépliant rappellera la réglementation en vigueur, les effets sur l'homme et les pathologies causées par les vibrations main-bras. Le dépliant préconisera quelques conseils comme affiler les lames toutes les heures, changer toutes les pièces d'usure, les lames, les contre-lames, entretenir les sécateurs régulièrement à l'inter-saison. Il donnera des éléments pour estimer l'exposition des tailleurs. Il sera diffusé avant la période de taille, fin décembre, début janvier 2015, auprès de tous les employeurs de main-d'œuvre en viticulture en région Paca et disponible en téléchargement sur le site http://references-sante-securite.msa.fr. Pour affiner son étude, notamment l'impact de la résistance au cisaillement des cépages, une nouvelle campagne de mesures sera réalisée par les MSA Alpes Vaucluse et Provence Azur, cet hiver.

PIERRE-LOUIS BERGER

Droits de plantation

Inquiétudes sur la période transitoire

Alors que le nouveau régime d'autorisation des plantations va se mettre en place au 1er janvier 2016, il reste encore des ajustements à réaliser pour que la transition se déroule convenablement.

Alors que, dans le cadre de la réforme de la Pac, la plupart des productions ont fait le choix des droits de paiement de base (DPB), la profession viticole a préféré conserver une organisation commune de marché spécifique dotée de 280 millions d'euros par an jusqu'en 2018. Jérôme Despey, le président du conseil spécialisé vins de FranceAgriMer ne le regrette pas. Il souhaite même que cette organisation soit pérennisée au-delà de 2018, au moins jusqu'en 2020, le terme d'application de la réforme de la PAC. *«Nous souhaitons prolonger l'OCM spécifique jusqu'en 2020 avec ses mesures structurantes»*, qui portent sur la restructuration du vignoble, la politique d'investissement, la promotion en Europe et dans le monde… assure le président du Conseil spécialisé.

Si les pouvoirs publics en France sont assez favorables à cette approche, il reste à convaincre la Commission européenne qui préférerait que tous les agriculteurs soient logés à la même enseigne en Europe. Mais dans l'immédiat, c'est la période de transition entre les droits de plantation en vigueur jusqu'à la fin 2015 et le nouveau régime d'autorisation qui va prendre le relais le 1er janvier 2016, qui suscite un certain nombre d'interrogations. Il est d'ores et déjà acquis que les nouvelles autorisations ne bénéficieront pas de la prime à la restructuration. *«Quid des jeunes qui ne pourront pas bénéficier de l'aide à la restructuration du vignoble avec les nouvelles autorisations de plantations ?»* s'interroge Jérôme Despey. Une décision d'autant plus incompréhensible que le secteur viticole est l'un de ceux où les installations sont les moins nombreuses. Le problème se pose également pour les viticulteurs qui ont des droits de plantation en portefeuille. *«Pourront-ils être éligibles à la restructuration avec le nouveau régime d'autorisation ? A ce stade, la question qui a été posée à la Commission européenne n'a pas reçu de réponse. Si aucune décision n'est prise rapidement, le risque est grand que l'enveloppe mise à la disposition de la France ne soit pas utilisée…»*, redoute le président.

L'assurance sur la sellette

Au menu des préoccupations des vignerons également, le projet de mise en place d'une assurance récolte, annoncé par le ministre de l'Agriculture à partir de l'an prochain.

En effet, la viticulture n'est pas épargnée par les accidents climatiques qui deviennent plus fréquents et plus violents, qu'il s'agisse de sècheresse, d'inondations ou des orages de grêle. A ce jour seulement 100 000 ha sur les 750 000 ha du vignoble français sont couverts. Jérôme Despey plaide donc pour une généralisation de l'assurance. Encore faut-il qu'elle soit attractive. Au projet d'une assurance coût de production tel qu'il est envisagé, il préférerait que le dispositif *«assure un capital»*. *«En viticulture, le coût de production ne veut pas dire grand-chose, il est très différent selon que les viticulteurs exercent leur activité en AOC, IGP ou sans IG et selon les bassins de production. Nous devons trouver un capital à assurer pour faire face à un coup dur»* plaide-t-il. Enfin la profession viticole est inquiète sur le projet de loi Santé de Marisol Touraine qu'elle va déposer au Parlement au printemps. Le risque est grand que le lobby *«anti alcool»* impose de nouvelles mesures de restriction à la publicité ou à la communication sur internet.

Sans parler de taxes supplémentaires sur les alcools dans les lois de Finances. *«Aucune disposition nouvelle ne sera prise pour limiter la consommation de vins dans le projet de loi du Gouvernement»* ont assuré le président de la République et le Premier ministre sur le salon de l'Agriculture. Mais Jérôme Despey craint que des amendements parlementaires n'aillent pas dans ce sens. *«Nous serons très vigilants pour que la viticulture ne soit pas pénalisée par des dispositions qui accroitraient ses difficultés»*. Il s'agirait d'un mauvais signe à un moment où l'horizon des vignerons s'éclaircit et que les perspectives sont plus favorables.





Travail

L'utilité des services de remplacement

Accidenté, Pierre Jullian fait appel au service de remplacement. Thierry Deygas l'utilise pour le surcroît de travail et un congé paternité. L'assurance collective est une garantie supplémentaire.



Pierre Jullian a souscrit à l'assurance collective au niveau départemental qui permet de réduire le coût du remplacement en cas de maladie accident.

Photo : Pierre Louis Berger

C'était dans les années 1980 et le monde paysan vivait un grand virage. «*On était jeunes et seuls sur nos exploitations. Le service de remplacement s'imposait à nous mêmes. Il est particulièrement intéressant pour les éleveurs soumis aux contraintes de la traite journalière*», raconte Pierre Jullian, éleveur au Poête-Célard dans la Drôme avec un troupeau de 24 vaches laitières. Il connaît bien ce service, puisqu'il a été le fondateur et le président du service de remplacement de Bourdeaux. Quarante ans plus tard, le producteur de lait de vache est toujours un fidèle du service qu'il utilise en cas de congés pour prendre, au minimum, une dizaine de jours de vacances. Son exploitation de polyculture élevage de 55 ha est située en moyenne montagne, à 800 mètres d'attitude. Elle nécessite un suivi régulier et de nombreuses astreintes : traite, arrangement du parc, rations aux animaux.

Il n'imaginait pas, il y a quelques semaines, qu'il ferait appel au service de remplacement de Bourdeaux, qui emploie quatre salariés, dont deux en CDI, pour un grave accident dans l'exploitation : «*J'étais en train de faire les litières quand je me suis fait charger par une de mes vaches. Elle m'a littéralement écrasé contre un mur. Pour me détacher, je lui ai mis les doigts dans les yeux. J'ai eu des traumatismes sur le torse et plusieurs côtes cassées. Ma cage thoracique était mal en point. Je suis allé aux urgences, mais je n'ai pas été hospitalisé. Le lendemain de l'accident, j'étais dans l'impossibilité de bouger et de travailler dans l'exploitation. Les trois premiers jours, mes fils agriculteurs m'ont donné un coup de main pour la traite des vaches. Le remplacement a commencé tout de suite après. Les salariés du service de remplacement connaissent bien toutes les exploitations de la région. Ils remplacent au pied levé et viennent régulièrement sur place. Pendant quatre semaines, deux remplaçants du service de Bourdeaux sont venus dans l'exploitation. Le premier venait tous les jours pour la traite, l'arrangement du parc, les rations des vaches laitières. Le second remplaçant venait donner des coups de mains supplémentaires et pendant les jours de repos du premier. Ce binôme a très bien fonctionné. C'est là qu'on s'aperçoit que le service est vital. Sans remplacement sur quatre semaines, l'exploitation court à sa perte. C'est indispensable de pérenniser des remplaçants salariés au lieu d'avoir des vacataires.*»

Comme tous les éleveurs du canton de Bourdeaux, Pierre Jullian a souscrit à l'adhésion annuelle de 25 € et à l'avance de consommation sur six jours de 124 € journée, qui garantit un minimum de travail pour les permanents du service. Il a souscrit également à l'assurance collective au niveau départemental qui permet de réduire le coût du remplacement en cas de maladie accident. «*C'est une assurance spécifique au service de remplacement. Il faut être adhérent. Le fait de se regrouper permet de mutualiser le risque. Le coût de l'assurance collective est de 205 € personne. 85 % des éleveurs drômois adhèrent au service*», explique Raphaël Maire, du service de remplacement, de la chambre d'agriculture de la Drôme.

Service intéressant en cas de surcroît de travail

Il a fallu à Thierry Deygas la naissance de sa fille pour que celui ci se décide à adhérer au service de remplacement de l'Herbasse, Galaure, Valloire afin de bénéficier de son congé de paternité. Le jeune homme de 31 ans, installé sur la ferme familiale, qu'il a repris en 2008, connaissait pourtant le dispositif puisque son père en a été le président. À la tête d'une exploitation de 60 ha dont 7 ha de vergers en abricots et d'un troupeau de 340 chèvres en production, Thierry Deygas a fait appel au service de remplacement pendant deux semaines pour ses congés de paternité. Un service qui procure plusieurs avantages. «*Le service de remplacement est très utile pour les à-coups de travail. Contrairement à l'intérim, on a affaire à des gens formés, capables de conduire tous les engins agricoles. Il y a un an, c'est un remplaçant qui m'avait rentré toutes mes bottes de pailles pendant la période de récolte des abricots. Il vient les jours d'insémination pour les chèvres. Il fait aussi de l'éclaircissage sur mon verger. Il est opérationnel sur l'exploitation. C'est toujours la même personne qui vient sur l'exploitation. Ici, il a ses propres repères*», explique Thierry Deygas. L'éleveur de St Donat livre tout son lait à la fromagerie alpine sur Romans-sur-Isère et ne fait aucune transformation ou vente directe. Il emploie un salarié. Il est souvent occupé par d'autres tâches et responsabilités en tant que président de l'association «*Drôme conseil élevage*».

PIERRE-LOUIS BERGER

Vient de paraître

Médecine



«Lire et comprendre ses analyses médicales» est un guide pratique du Dr Mary Liber paru aux éditions Puits Fleuri.En 123 pages au format de poche, tout ce qu'il faut savoir pour bien comprendre le compte-rendu des analyses médicales que l'on vient de recevoir. L'auteur explique les informations liées à 37 analyses médicales, de l'acide urique à la VS en passant par le cholestérol, les gamma GT ou encore le LDH. Pour chaque type d'analyse, il est rappelé le taux normal et la signification d'une carence et/ou d'un excès.

Médecine, lire et comprendre ses analyses médicales

Je désire recevoir le livre «Médecine, lire et comprendre ses analyses médicales» au prix de 8,90€ l'unité + 4€ de frais de port.

• 8,90€ + 4€ = 12,90€

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de Réussir. 2, avenue du pays de Caen. Colombelles. 14902 Caen Cédex 9.

Nom Prénom
Adresse
Ville Code postal

L200
OPÉRATION SPÉCIALE
jusqu'au 30/04/2015
à partir de
18 990 € HT*
* Club Cab Inform
Également disponible en single et Club Cab
Motorisation diesel 2,5 DI-D 136 ch. BM ou 178 ch BM ou BA



Photo non contractuelle
GARAGE EUROPE
J.M. PECHINOT, votre concessionnaire
48 bis rue de Longvic - 03 80 52 99 50
CHENOVE
Garantie 5ans ou 100.000 km
MITSUBISHI MOTORS

Irrigation

Des pompes intelligentes et plus économes

Outre les économies d'énergie, le variateur de débit et de pression participe également au confort.



Rovatti

À performances et prix équivalents, préférez une solution multi-pompes, plus sécurisante qu'une unique pompe à gros débit. Dans le cas de deux pompes, un seul variateur suffit. Comptez alors un surcoût de l'ordre 40 à 60 %, pour un retour sur investissement atteint au bout de 3 à 4 ans, suivant les conditions.

Couramment employés dans l'industrie, les dispositifs de variation de fréquence des réseaux hydrauliques tendent à se démocratiser en agriculture et plus particulièrement au niveau des stations de pompage. Ces systèmes, qui ont pour but de faire varier la vitesse de rotation de la pompe qu'ils pilotent, ne sont pas pour autant adaptés à tous les cas de figure. Ils conviennent plus particulièrement aux irrigants dont les consignes de débit et de pression varient. En d'autres termes, ceux qui sont équipés de différents matériels d'aspersion reliés à la même pompe et utilisés simultanément et/ou qui sont dépendants d'une topographie accentuée.

Le confort d'utilisation est amélioré

Le confort d'utilisation est l'un des premiers avantages constatés et fortement appréciés des utilisateurs. Techniquement, un tel dispositif permet une régulation en douceur tout en maintenant une pression et un débit adaptés. Par ailleurs, fini les démarrages brutaux accompagnés de leurs « coups de bélier » ou ruptures éventuelles de tuyaux. C'est également la fin des allers-retours incessants à la station, pour « vanner » la pompe, dans le but d'ajuster la pression. Le fonctionnement en réseau sous pression permet de travailler en mode automatique : à l'ouverture d'un hydrant sur chute de pression, la station démarre, puis accélérera lors de l'ouverture d'une seconde bouche et inversement au moment de la fermeture.

Le confort de travail peut encore être amélioré avec les systèmes de supervision à distance, notamment par smartphone. Il est désormais possible d'être informé du débit, de la pression, des pompes en marche, des éventuels défauts du système et d'ajuster la pression de consigne à distance.

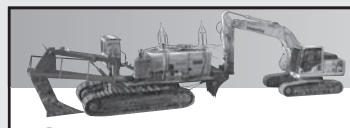
Toujours dans le cas de différents appareils d'aspersion montés sur une même pompe et fonctionnant en même temps, un variateur de fréquence permet d'accélérer ou de ralentir la pompe en fonction du besoin. La baisse de la consommation énergétique s'en ressent fortement.

Jusqu'à 30 % d'économie d'énergie

Certains constructeurs annoncent autour de 30 % de gain d'électricité. Un point non négligeable jusqu'alors souvent mis de côté avec une régulation par vanne manuelle-motorisée, où la pompe fonctionne constamment à plein régime. Par ailleurs, un gros potentiel d'amélioration subsiste vu l'âge moyen du parc français d'une vingtaine d'années, sachant que ce matériel effectue, en moyenne sur une exploitation, entre 1 000 et 1 800 heures annuelles, selon les régions. On constate des stations inadaptées qui génèrent une consommation énergétique disproportionnée par rapport à la demande du réseau ou des pompes à bout de souffle. Cependant, à partir du moment où un appareil d'aspersion fonctionne seul, le variateur n'est pas source d'économie, juste éventuellement de confort d'utilisation. Toutefois, certains constructeurs ont également travaillé sur la pression et le rendement des pompes pour gagner jusqu'à un bar, tout en conservant un débit et une consommation énergétique identiques.

GAËTAN COISEL

▶ Des professionnels à votre service



DRAINAGE
AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...

L'Eleveur Bourguignon
PILE DE CLÔTURE
9 V. 130 A
Saline en lot de 4
13,48 €HT l'unité



12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Des sondes capacitives plus perfectionnées



Sentek

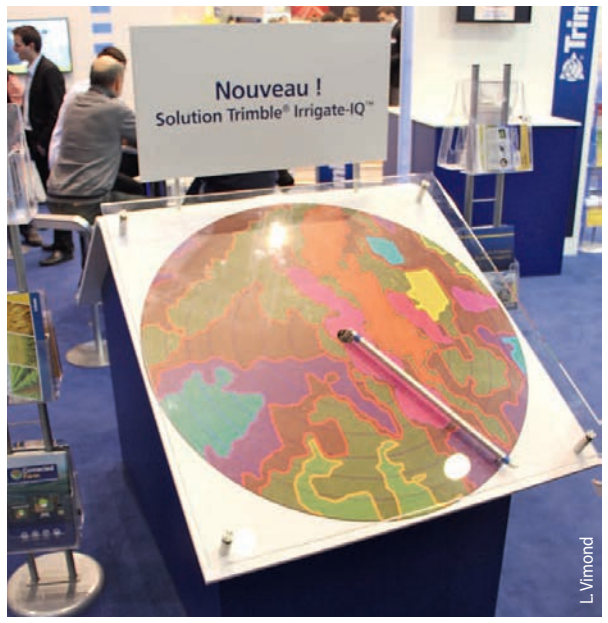
Spécialisée dans l'analyse de données pédoclimatiques, Agralis Services propose une nouvelle sonde capacitive baptisée Drill and Drop, signée Sentek. Cette dernière, enfoncée dans le sol, interprète différentes données d'humidité du sol en millimètres d'eau, de température du sol et de salinité - ions du sol (fertilisants) - tous les 10 cm et jusqu'à 60 cm de profondeur. Totalement étanches, les sondes sont encapsulées dans un tube en plastique et enfoncées à ras du sol. Toutes les informations mesurées sont consultables via le nouveau site www.aqualis.fr, véritable interface de données, permettant de suivre en temps réel l'évolution des sondes.

G. COISEL

Vers l'irrigation de précision

Trimble commercialise en France son système Irrigate IQ. Celui-ci permet de suivre et contrôler chaque pivot depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, notamment leur vitesse, leur position ou encore la pression d'eau. Des messages d'alerte informent de dysfonctionnements de pompes ou du système d'irrigation et de corrections en conséquence. Mieux, le système Irrigate IQ permet de moduler les apports d'eau et d'intrants (fertirrigation) jet par jet, ne limitant plus ainsi la modulation à des secteurs. Le système pilote également les canons au-delà du cercle du pivot. Les quantités d'eau par zone sont établies à partir de cartes des sols ou de photos satellites. Il est également possible de créer des zones d'exclusion.

L.VIMOND



L Vimond

fendt.fr
FENDT



Fendt 500 Vario SCR
Un idéal sans compromis
Dernier né de nos nouvelles chaînes de production à Marktoberdorf, le 500 Vario exacerbe les sommets sur une toute nouvelle série de tracteurs. Les dimensions du légendaire 500 Favorit, associées à la cabine VisioPlus et sa toute dernière génération de terminal VarioTronic, sont des signes visibles des raffinements techniques apportés. De 125 à 165 Ch, ce tracteur est animé par un moteur 4 cylindres SCR. Avec ces trois niveaux de finitions, le 500 Vario SCR met la rentabilité à la portée de tous.

Plus de détails chez votre CONCESSIONNAIRE

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

ETS BOUCHERON
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
et son agent : BSA
89 Cussy les Forges
03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08 - 89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

VALAGRI
21 Brazey en Plaine 03 80 32 00 60
21 Renève 03 80 55 09 78
71 Ciel 03 85 91 05 80
www.valagri.fr

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 18/03 au 24/03/2015	Bourg-en-Bresse 24/03/2015	St Christophe-en B. 18/03/2015	National 18/03 au 24/03/15
Vaches viande (V)	U		NC	4,04 €	4,04 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,75 €	3,65 €
	O	-	3,35 €	-	3,26 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,25 €
	O	3,20 €	3,20 €	-	3,16 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,71 €
	P	2,57 €	2,65 €	-	2,50 €
Génisses VML	U	4,12 €	4,25 €	4,57 €	4,28 €
	R	3,90 €	3,85 €	3,06 €	3,74 €
	O	-	3,25 €	-	3,10 €
Taureaux VML	URO	-	2,65 €	2,97 €	2,72 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 24/03/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	3,59	-
200-250 kg	-	3,39	-
250-300 kg	-	3,30	3,14
300-350 kg	-	2,99	2,81
350-400 kg	-	2,82	2,64
400-450 kg	2,88	2,71	2,56
450-500 kg	-	2,54	2,43
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	3,03	2,65
250-300 kg	-	2,70	2,47
300-350 kg	-	2,61	2,40
350-400 kg	-	2,51	2,45
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	2,27	-
500-600 kg	-	2,43	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	2,44	2,37
400-450 kg	2,65	2,47	2,31
450 kg et +	-	2,24	2,08
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,79	-
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	-	2,19	2,02 -
5 -10 ans	-	2,14	2,02 -
+10 ans	-	1,95	1,83 -
Génisses	E	U	R
24-36 mois	2,93	2,24	2,08 -

Bovins :1424
Apports satisfaisants : 98% de vendus.

Broutards : Le nombre de broutards reste conséquent et permet de mobiliser de nombreux acheteurs. Le niveau de qualité est un peu en deça des semaines précédentes. Néanmois, les transactions sont toujours très actives et les cours facilement reconduits.

Laitonnes - Genisses 2 ans : L'offre est plus importante. Les cours sont très fermes. Un seul lot de génisses est invendu et aucun invendu en laitonnes.

Taureaux : Meilleure demande.

Vaches- Génisses 3 ans : L'offre est réduite. Les cours sont fermes à haussiers.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

DIVERS : Broutards culards 229 à 292 kg : 860 à 1060 (3,53 à 3,85). Laitonnes culardes 277 à 331 kg : 1330 à 1700 € (4,02 à 5,66).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 23/03

Bovins (439)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
215 à 360 kg	730 - 1000	2,75 - 3,10
370 à 400 kg	1020 - 1110	2,64 - 2,82
420 à 500 kg	1160 - 1220	2,49 - 2,76
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
240 à 315 kg	660 - 840	2,58 - 2,77
320 à 435 kg	800 - 1060	2,34 - 2,62
Génisses		
400 à 450 kg (16-24mois)	900 - 1040	2,23 - 2,32
510 à 770 kg (24-36mois)	1130 - 1620	2,10 - 2,41
Taureaux		
820 à 890 kg	1340 - 1440	1,54 - 1,63
Vaches		
Vaches légères	750 - 1190	
Vaches entre deux	1210 - 1460	
Vaches lourdes	1470 - 1800	

Comme les semaines précédentes la forte demande sur les broutards légers à destination des pays du Maghred oriente les tarifs à la hausse, entraînant une vente rapide et globale. Cours fermes à haussiers en lourds de bonne conformation.
En laitonnes, seules les femelles légères et maigres voient leurs tarifs maintenus.
En lourdes et grasses la demande est plus sélective accompagnée d'une baisse des cours. En vaches maigres la vente est suivie à des tarifs fermes. Seuement 2 invendus.
Divers : Une laitonne de mars 2014 pesant 236 kg vendue 1490€ soit 6,31€ du kg vif.
Bovins gras : 1
Pas de cotation cette seamine faute d'apports suffisants

Prochain marché bovins le lundi 30 mars 2015 aux horaires habituels.
En raison du lundi 6 avril férié le marché bovins aura lieu le mardi 7 avril. Réception des animaux : 10 h. Vente : 13.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 25/03/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,35	3,10
250 à 300 kg	3,15	2,93
300 à 350 kg	2,98	2,82
350 à 400 kg	2,80	2,58
400 à 450 kg	2,68	2,50
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,65	2,50
300 à 350 kg	2,60	2,45
350 à 400 kg	2,56	2,45
Génisse		
(24-36 mois)	2,43	2,09
Vaches		
- 5 ans	2,17	2,06
de 5 à 10 ans	2,04	1,89
+ 10 ans	-	1,76

Broutards, Laitonnes : Présentation hétérogène, cours reconduits dans l'ensemble des catégories.

Vaches-Génisses : Les cours des bonnes vaches d'embouche sont toujors rn progression, les cours sont reconduits dans les cours des génisses..

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 24/03/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,00 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-

Tendance : Très peu de demande dans les femelles

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 16/03/15 au 22/03/2015*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,81 €	-
350 kg	-	2,68 €	-
400 kg	-	2,59 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,44 €	-
500 kg	-	2,32 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,50 €	2,44 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,29 €	-

Tendance :
Courts facilement reconduits.

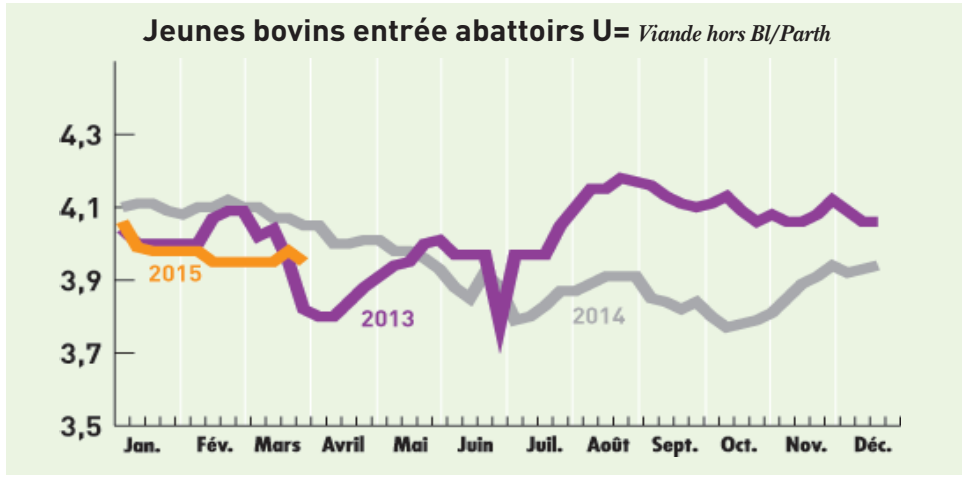
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 16/03/15 au 22/03/2015

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,95 €	3,74 €	-			
Races mixte		-	3,53 €	3,51 €	3,48 €	-	
Races lait					-	3,33 €	3,25 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,92 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,20 €	4,06 €	3,92 €	3,64 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,15 €	4,03 €	3,90 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,51 €	-	-			
Races mixte	-	-	-	3,38 €	3,33 €	-	-
Races lait				-	2,94 €	2,83 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,75 €	4,43 €	4,14 €	4,02 €			

tendance : TENDU DANS LES JB.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 16/03/15 au 22/03/2015

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,01 €	4,01 €	3,88 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	5,35 €	4,99 €	4,34 €	3,97 €	3,79 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,00 €	3,95 €				
Races mixte					3,40 €	3,31 €		-
Races lait						-	2,80 €	2,77 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	5,00 €	4,70 €	4,42 €	3,93 €				

Tendances SEM. 13 / 2015

Bovins de boucherie

L'arrivée du printemps s'accompagne d'une météo qui permet la sortie des animaux dans les herbages.
Sur les marchés, les concours de boucherie qui vont couvrir une grande partie de la demande en femelles haut de gamme pour Pâques tendent à faire plafonner les prix. Les transactions sont calmes avec une stabilité des prix pour les génisses et jeunes vaches Charolaises lourdes et viandées. Dans les allaitantes de choix secondaire, le tassement de l'offre tend à fluidifier le commerce. En réformes laitières, les industriels peinent à stabiliser les prix des vaches Frisonnes ou Montbéliardes. En jeunes bovins, la tendance est plus calme avec des offres suffisantes pour la demande italienne pour Pâques.■

Bovins d'embouche et d'élevage

La météo est très favorable à la mise à l'herbe. Les acheteurs sont nombreux sur les marchés ce qui tend à activer les échanges avec une demande ciblée sur les herbagères de milieu de gamme. Les tarifs se maintiennent sans difficulté, mais ils restent néanmoins bridés par la valorisation de la viande. ■

Broutards

Le commerce demeure fluide dans l'ensemble des mâles Charolais, Limousins ou croisés, avec un marché qui reste «boosté» par la demande dans les moins de 300kg sur la Turquie, la Tunisie. Les tarifs pratiqués progressent dans l'ensemble des catégories sur les marchés du centre. Le marché italien est également plus demandeur dans les 350/450kg avec une concurrence vers l'Algérie. En femelles, les bonnes laitonnes Charolaises indemnes d'IBR demeurent sollicitées. La tendance est au maintien des prix pour les femelles ordinaires destinées à l'exportation sur l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs ont repris la main avec une réduction des achats dans les Montbéliards qui sortent pour la mi-août. Les prix sont stables dans les Frisons pour les mises en place de septembre. Les tarifs sont malmenés dans les veaux Abondances, Montbéliards et l'ensemble des croisés de moyenne conformation. En élevage, les besoins sont mesurés pour des sorties de la mi-août, ce qui entraîne un tassement des prix y compris dans les sujets de conformation supérieure. ■ **Laurent Chupin**

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 16 mars) :
"Le contexte européen demeure favorable et le niveau d'activité des abattoirs est très satisfaisant. Malgré cette demande bien orientée l'augmentation des prix est faible, et la reconduction des cours est même envisageable notamment sur les animaux destinés au piécé."
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 16 mars)
"La dynamique du marché se poursuit tant en broutards légers grâce à la demande turque ainsi qu'en broutards plus lourds compte tenu d'une offre limitée et d'une demande bien présente."

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 16/03/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	-	-
Gras (38-44 kg)	-	**3,23 - 3,23**	-
Gras (44-50 kg)	-	**2,81 - 3,23**	**2,76 - 2,83**
Gras (+50 kg)	-	**2,06 - 2,70**	-
Laitons (32-38 kg)	-	**3,57 - 3,63**	-
Laitons (38-44 kg)	-	**3,20 - 3,66**	-
Laitons (+44 kg)	-	**3,08 - 3,36**	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,32 - 1,64**	-	-
(+60 kg)	**1,36 - 1,56**	**1,08 - 1,42**	-
Divers			
Béliers: 91 à 141 €	**1,11 - 1,98**	-	
Agneaux maigres : 48 à 80 €	**1,87 - 2,46**		
Caprins : 16 à 55 €	**0,42 - 0,71**	-	
Boucs :			

Ovins : 262
Apports de saison. Aucun invendu
Dans toutes les catégories, on constate que l'offre ne couvre pas les besoins. Les lots d'agneaux ou de brebis proposés sont de bonne qualité et se négocient très rapidement à des tarifs en nette hausse.

Effectifs : Agneaux: 69 - Brebis : 80
Béliers : 9 - Caprins : 19 - Divers : 85

Prochain marché : le lundi 30 mars 2015 (pesée 7h00 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 23/03*

Ovins : 20	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	**100 - 125**	**2,63 - 2,84**
Brebis	**23 - 95**	**0,50 - 1,12**
Béliers	-	-

Peu d'apports, aucun invendu à des tarifs fermes. **En raison du lundi 6 avril férié, les horaires du lundi 30 mars** sont les suivants : Réception des animaux : 14h . Vente : 15h30. Le marché suivant n'aura lieu que le lundi 20 avril, aux mêmes horaires.

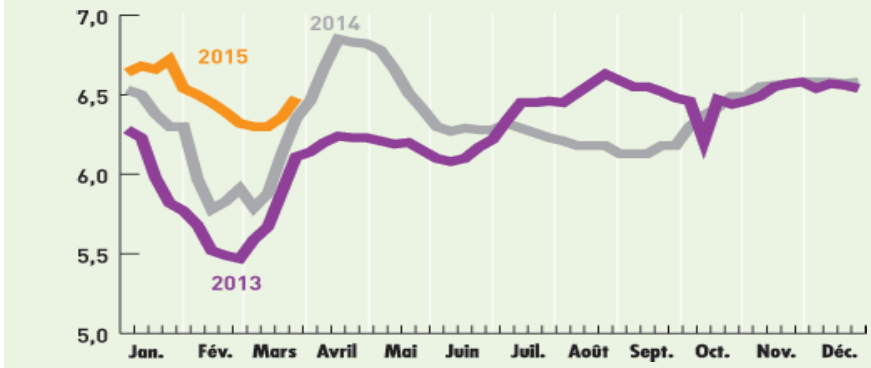
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 16/03/15 au 22/03/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,56 €**	**6,24 €**
Couvert	16-19 kg	**6,98 €**	**6,53 €**	**6,24 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,77 €**	**5,77 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 16/03/15 au 22/03/2015*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,48 €	**7,01 €**	**2,46 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 16/03/2015 au 22/03/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,27 0,03	7,29 0,03	6,78 0,28	-	-	-	-
	R Var.	6,96 0,24	6,81 0,13	6,59 0,10	-	6,89 0,13	6,75 0,08	-	-
	O Var.	5,75	5,94 0,14	5,89	-	6,33 0,12	6,25 0,13	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,17 0,08	7,14 0,11	6,36 0,13	-	6,98 0,25	6,71 0,16	-
	R Var.	6,87 0,21	6,81 0,23	6,50 0,12	5,98 0,11	6,56 0,04	6,53 0,11	6,36 0,15	6,10 0,29
	O Var.	6,60 0,18	6,60 0,23	6,54 0,23	5,95 0,18	6,24 0,10	6,24 0,12	6,12 0,11	5,73 0,24
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,56 0,23	-		5,77 0,07	5,75 0,15	-
	O Var.	-	5,44	5,38	-		5,77 0,13	5,57 0,10	-

Zone nord : Agneaux : Revalorisation à l'approche des fêtes de Pâques. Brebis: Marché équilibré.
Zone sud : Marché porteur à l'approche de Pâques.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues(1)	Prix moyen en €/kg(2)	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau
(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2014

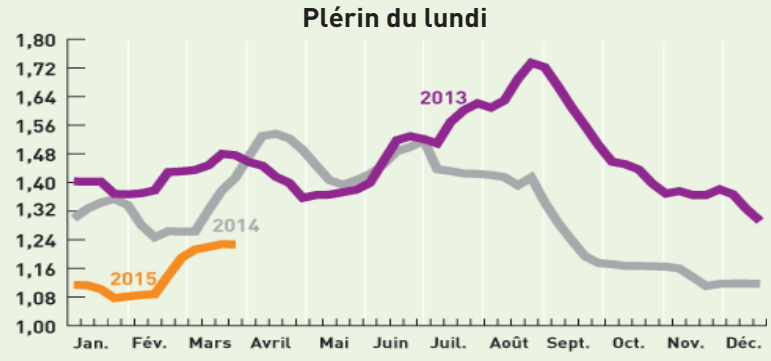
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (11199 porcs présentés) — *Cotations du Lundi 23 mars 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,247 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 13/03 au 19/03/15*
1,45 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

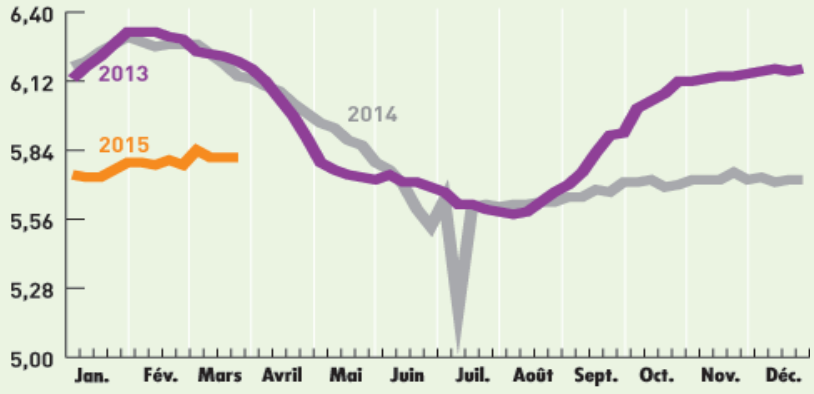
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 16/03/15 au 22/03/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,25 €**	-	-
U	-	**7,81 €**	**6,69 €**	-
O	-	**5,81 €**	**5,10 €**	**4,27 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 23/03/15 au 27/03/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**86**	**400-590 €**	**310-420 €**	**210-320 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**255-315 €**	**215-285 €**	**120-150 €**	**40-60 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**395-485 €**	**275-355 €**	**200-250 €**	**60-80 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**540-630 €**	**390-450 €**	**260-310 €**	**360-450 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**782**	**230-350 €**	**190-270 €**	**90-185 €**	**55-85 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 16/03/15 au 22/03/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,45 €**	**2,29 €**	**1,45 €**	**–**
Bons	**2,17 €**	**1,81 €**		

Céréales

Marché du 19 mars 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	mars-juin	185	N C
	fourrager	mars-juin	152 à 153	V C
Nord Côte-d'Or	76/220/11		inc.	C
	fourrager		inc.	C
Aube/Yonne	fourrager	mars-juin	156	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	mars-juin	160	N C
Sud Côte-d'Or	sans limit. d'orgettes 61 kg/hl	mars-juin	145	T C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl		inc.	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl	mars-avril	150	T C
Aube/Yonne	50 kg/hl	mars-avril	145	T C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone			inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		mars-juin	146	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		mars-juin	134	T C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		mars-juin	215	N C
Yonne		mars-juin	215	N C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	mars-juin	230	N C

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Mc Cormick 120 diverses options tbé - charrue 4 corps - combiné P. Sem Amazone 3m type 30
✆ **04.74.24.30.46**

01 - Vds tracteur Lamborghini R3 - 95 - 91 cv - 4700 hrs moteur refait déc. 2014 avec fourche MX100 godet croco pince BR manubal 600 pince enrub. fourche palette exempt. tva
✆ **06.98.80.01.56**

07 - Rech. SOMECA 366, 466, 350, 400, 450, 480 + SAME Italia Sireneta Delfino, Vigneron + Déchaum. Disq.
✆ **04 75 06 82 39**

10 - Vends semoir maïs 8 rangs Gaspardo repliable ferti et micro année 2013, 75 cm.
✆ **Tél. 06 25 39 03 93**

18 - Vends cause retraite deux tracteurs Deutz, 1ère main, de 2006, TBE : 165.7 avec chargeur Quick Q75, 7.500 h et TTV1160, 6.000 h, relevage avant sur les deux - plateau fourrage Cosnet Saturne 1310, 18 t, 2011 - tracteur Valmet 8150, de 2000, avec broyeur de haie Orsi CR 650 - épandeur engrais Agram Bogballe, 1.600 l - coupe avancée colza Biso, 4,57 m.
✆ **02.48.74.55.94 ou 06.38.88.12.13.**

21 - VENDS Lambordini 1156 DT, - John Deere 2140, clim., relevage avant, - Valtra 6000 avec chargeur, - Ford 8240, relevage avant.(réf. 130D)
✆ **06 13 68 74 77**

42 - Vds tracteur Massey Fergusson 145 -8-5 10 cv - 1971 - état de marche - collection ou pièces - 42260 -
✆ **04 77 62 23 94**

Travail sol

01 - Vds charrue trisoc Kverneland LD100 tbé matériel sain
✆ **04.74.22.29.61**

26 - Vds vibro Cultisem Quivogne 3m attel arr pdf rlt packer TBE.
✆ **06 23 62 14 18**

26 - vds semoir maïs monosem 6 rgs PNU micro disq sorgho tournesol BE 2800 euros
✆ **04 75 48 84 59 ou 06 72 55 85 85**

71 - Vends herse rotative 2,50 m, prise de force arrière, semoir à grains 13 rangs.
✆ **03 85 78 50 08**

71 - Vds charrue Huard QR65T, 4 socs, réversible, andaineur Kuhn 3 m, pneus, ballon tête P., le tout TBE, départ. 71.
✆ **06 72 68 03 50 H.R.**

84 - Vends charrue Grenier 8 bis ¼ de tour, TBE : 5 500 euros.
✆ **06 09 33 53 03**

Récolte

07 - Vds Round Baller Gallignani 3200L Barette Pickup large double liage ficelle 3500 euros
✆ **06 18 67 82 37**

18 - Vends faucheuse Claas Contour 3500, 3,50 m de large, année 2014, peu servie, TBE.
✆ **06.10.78.30.21.**

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 120F)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VENDS contre batteur et grille maïs pour MB Axial, état neuf, 1 600 euros (réf. 1305)
✆ **06 12 99 07 74**

58 - VENDS ensileuse, - taarup très peu servi, - MB Laverda 3350, coupe 360, 1 650 H, mat. TBE. (réf. 130C)
✆ **03 86 26 43 74 HR**

Traitement

21 - VENDS pulvé Evrard Meteor, 2 800 l., 24 m., 2004, CT, nov. 2014, très bon état, flèche hydrau pour coteaux, prix à débattre, 20 000 euros (réf. 120E)
✆ **03 80 35 02 62**

Arbo-viti

69 - Cause cessation activité part vends cuve en bois contenance 3000 l. bon état.
✆ **04 78 45 13 65**

Epandage

07 - Vds Tonne à lisier 8000 l Miro Tonnalis, bon état, Flèche à ressort Pneus 50%
✆ **06 73 03 58 28**

Cave

89 - VENDS fûts de chêne 228 l., 60 euros pièce, TBE. (réf. 1308)
✆ **03 86 53 33 79 - 06 33 05 80 74**

Agri. divers

01 - Vds pirouette 8 T. 9m Pottinger - râtelier circulaire 18 P. - 1 paire de roues complète 850-55-42 Trailborg
✆ **06.74.75.29.99**

01 - Vds benne Miro 10T 5500 prix à déb. 2 ess. bé - 1 béq. méca à vd à part
✆ **06.11.13.72.58. ou 04.74.52.91.35**

01 - Vds salle de traite 9 postes Cascoigne Melotte
✆ **06.20.64.72.45**

07 - Vends Remorque Gimbre An.1999 Type RB80M, Benne en inox, 7000 € à débattre
✆ **06 70 38 97 88/ 04 75 85 12 10**

Matériels occasion
- **Très beau plateau Mazeron 7 m**
- **Plateaux à paille 8 m. Roues 445/R19,5**
- **Plateaux 10 m 6 roues 445/R19,5**
- **Plateau Maitre 7 m 4 roues 400/60/15,5**

Destockage matériel neuf
- **Plateau Chevance 6 roues 445/R19,5 15 Tonnes - 10 m.**
- **Plateau Ponge 6 roues 385/55/22,5 22 Tonnes - 10 m. Rallonge télescopique.**

ETS Paul Levêque
21 Saffres - 03 80 49 63 86

21 - VENDS charrue KV 3 corps, - vibro, - herse plate, - ratellier balles rondes, - plateau Maître 6 m., - taureau 4 ans HBC (réf. 13VB4)
✆ **06 17 06 24 93**

26 - Vds pulvé Hardi 12 m 850l 800 euros + faucheuse-cond Khun FC 250 2500 euros + herse alternative Amazone 3m portacourt rouleau packer 2000 euros le tout bon état.
✆ **06 02 63 46 49**

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds semoir maïs NG+ 4RGS 5RGS tournesol - Pulve 1000L Berthout 15m - Localisateur d'engrais 5RGS - cause arrêt culture.
✆ **06 37 10 91 86**

38 - Vds porte engins 12T essieux centraux attelage tracteur 5500€. Grue camion marrel 1T5 a 6m 2500. Arracheuse de vigne 300€. Sous-soleuse 1 dent 150€
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Vds tracteur TM120 télescopi Dieci 37.7 andaineur Kuhn 7501 faneuse Kuhn 6401 6 toupies Van Distrimat aplatisseur Toy cellules silo
✆ **06 72 00 03 07**

43 - VENDS tracteur JOHN DEERE 1950 4 RM. Atomiseur CARRERO 1500 L. Lève palette NOBI M15320 CHABAS 320 Tarière RABAUD.
✆ **05 55 73 61 60 HR**

54 - Vends semoir maïs 8 rangs Gaspardo repliable ferti et micro année 2013, 75 cm.
✆ **06 25 39 03 93**

67 - Vends cause retraite benne 14 T Maître, vibroculteur 6 m Regent Terrastar, pulvérisateur 1.000 L Vogel Noot 15 m 4 ans, charrue Kverneland 5 socs LD100, séchoir à maïs Fao 340, 5 ha jours.
✆ **03 88 68 92 40**

- 1 presse neuve LELY 2013, 445, filet/ficelles, 13 couteaux ____ **39 500 €HT**
- 1 MF 8170, 4300 h., de 1998, pneus 650/85 R28, pneus 600/70 R28 (bon état) _____ **26 500 €HT**
- 1 faucheuse KUHN, 2004, 6MD 602, _____ **3 200 €HT**
- 1 décompacteur RAZOL, 2007, 4 m., 6 dents, roue de terrage, retour de prise de force, 3 pointes arrière _____ **5 200 €HT**
- 1 déchaumeur 4 m., repliable AGRAM

SARL **GATELIER**
58150 Suilly la Tour
Tel. 03 86 26 33 93
MASSEY FERGUSON

69 - Vds semoir pneumatique Gaspardo 4 rangs avec microgranule 1 000 euros.
✆ **06 82 16 71 09**

69 - Vds réducteur moteur évacuateur + 3 poulies - Terrier Borel Lof 2 s - perçage 30 cm - 50 cm Cowercrop 28 disques quivogne - Vds poste à souder semi automatique.
✆ **06 60 97 83 90**

70 - Achète Presse BR Claas, WELGER, Carraro, Krone, Supertino, JD et MF 690, Laverda 3350, 3450, 3500, Enrubanneuse, Semoir maïs Monosem type PNU - NG - NG+ Boite plastique. Presse MD JD - Claas. Herse rotative 2m50 et 3m. Charrue Kverneland.
✆ **06 83 59 05 70**

84 - Vds arracheuse ail Ermes + palox séchoir + plant 2 rangs super Prefert disque souple poudre vigne 2 rangs + pulvé vigne 800L Paris bras hydraulique 4 rangs
✆ **06 03 45 07 35**

Elevage

71 - Vends remorque bétaillère bon état, Hauswirth, 5 places, 1.200 euros TTC à débattre.
✆ **06 83 83 05 88**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds fourgon Master 2.5DT35 année 1999 km 232600 7plac embray+distrib neuf 3500 euros.
✆ **06 50 77 27 52 ou 04 75 28 11 49**

26 - Vds camion bétail 3TS5 bon état CT OK prix 7000 euros
✆ **04 75 47 42 88**

69 - Kangoo frigo caisse 3 m3, route et secteur, 121500 kms, 2008, révisé et Gtie.
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vds bétaillère Opel Compo, moteur Izusu, 2001, 176.000 km, 1ère main, carrosserie alu, (lisse), porte AR pont, sol anti-stress, capacité : 12 veaux moutons, certificat DSV, C.T. OK au 6/1/2015, très beau véhicule, prix : 7.500 euros.
✆ **06 87 05 63 94**

84 - Recherche ancien utilitaire Citroën tube Hy, en bon état carrosserie fourgon ou plateau. Contact
✆ **06 98 79 71 80**

Tourisme

38 - Recherche Renault 5,3 portes en version TS ou LS ou TL, entre année 1974 et 1979.
✆ **06 07 17 25 23**

69 - Vends Scooter ZIP 2T 50 cm3 année 2010 4700 km 1ère main bon état 800 euros à débattre.
✆ **06 17 06 33 25**

84 - Vends 207 1,6 HDI 6 CV sport 5P 112000 km. CT OK, freins OK, embrayage OK, vidange OK. TBE, pas de frais à prévoir.
✆ **06 09 33 53 03**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds regain 2014, 43 B - regain 2013, 5B. - foin 2013, 10B. - balles carrées
✆ **06.74.75.29.99**

01 - Vds foin + enrubannage BR 120x120 + regain BC 80x210 tbq
✆ **06.98.36.65.15**

01 - Vds foin 2013 BR 150x120 stocké à l'abri prix 45 euros/T cause besoin place - 01270 Pirajoux
✆ **06.26.20.31.10**

07 - Vds Foin Balles rondes Bonne qualité. Département 07.
✆ **06 85 14 46 51**

07 - Vds Foin 2014 environ 40 balles, Prix à débattre, St Jean le Centenier
✆ **06 16 27 77 94/ yves.pourchaire@orange.fr**

26 - Vds paille de pois bottes rect. de + de 200kg idéal moutons. Bonne qualité.
✆ **06 80 40 63 47 (HR)**

26 - Vds luzerne 1ère et 2ème coupe foin prairie 2013 et 2014.
✆ **06 29 65 02 36 ou 04 75 68 66 77**

26 - Vds foin petites bottes 2014 2.5 euros la botte ou 140 euros la tonne
✆ **06 16 99 05 29 ou 04 75 45 71 81**

39 - Vds 1er plateau Jura, regain extra séchage vrac 2 et 3 C presse BC 90x90x240
✆ **06 86 60 80 95**

43 - Vds MAÏS PL + MAIS épis, en bottes enrubannées, à partir de 53euros/T, liv assurée.
✆ **06 11 37 50 64**

69 - Vds courges muscade.
✆ **06 89 58 38 33**

69 - Vend foin bottes rondes 120 x 120 année 2014 secteur vallée d'Azergues 10 tonnes env. prix 90 euros tonne.
✆ **06 64 93 80 31**

Fourrage

ACHÈTE PAILLE-FOURRAGE
Tous Formats
Ste T.N.D.
Tél. : 03 84 32 31 08

01 - Vds foin P.N. 200 BR 120x130 année 2014 prix 90 Euros/T - foin 2013, 250 BR 120x130 prix 75 euros
✆ **06.15.73.20.88**

03 - Vds foin bonne qualité en bottes rondes 300kg, 60 euros la tonne.
✆ **06 86 98 91 85**

18 - Vends foin 2014, sous hangar, possibilité livraison, BR 120x120 ou cubiques.
✆ **06.10.78.30.21.**

58 - VENDS foin bottes rondes 120 x 150, bonne qualité, 70 € la tonne (réf. 1307)
✆ **06 75 85 55 53**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Bois

Achète sur pied ou abattus,
• **chênes américains, chênes français,** très beaux **cèdres** et très **beaux noyers** d'Amérique
06 07 06 90 15

Propriété

38 - Recherche à acheter exploitation agricole avec plusieurs Ha avec ou sans Bât habitation, secteur Voironnais et Drôme.
✆ **06 08 57 63 24**

39 - VENDS grande ferme Bressanne, mézanine, 170 m2 avec meubles et literies dans village du Jura, chasse et pêche, médecin, pharmacien et école, terrain, 2000 m2, autoroute 39 à 7 kms entre Dole et Lons. (réf. 090F)
✆ **06 87 10 48 05**

58 - RECHERCHE fermette mauvais état avec eau, électricité, terrain 1 ha minimum Nord Nièvre (réf. 1202)
✆ **06 68 80 53 21**

71 - VENDS maison de caractère, pierre XIXè à Rully, 1 000 m2, caves et cuverie, caveaux de réception, - plateforme cimentée 200 m2 pour aménagement habitation, chauffage central au gaz, grande cour privée 400 m2, 300 000 € (réf. 0910)
✆ **06 07 30 10 92**

89 - VENDS ferme ov/cap BIO (retraite) 32 ha, habit. 140 m2, chauf. cent., bât. 900 m2, labo. from. viande, ch. froide. Important potentiel développement vente directe, 6 km.Toucy, 20 km. Auxerre, 1 h 45 Paris : 370 K€. Possibilité d'acheter tout ou partie (réf. 070C)
✆ **liperi@laposte.net - 06 41 90 21 10**

Terrain

69 - Vends 2 ha de vignes cru Chiroubles, prix à débattre.
✆ **04 74 04 46 88 ou 04 74 71 10 20 après 20 h.**

Divers

01 - Vds porte d'entrée en bois - vitrée - grille fer forgé hauteur 2m15 largeur 91 cm avec clef
✆ **06.98.45.33.98**

01 - Vds 500 piquets chataignier 1m80 - 4000 tuiles creuses - 2 poutres chêne 30x30x7m - 2 colonnes CH 20x20x2,50 à 3,80 - chaudière bois bûche 1m10 jamais montée
✆ **06.11.54.02.97**

38 - Donne fumier de cheval en grande quantité. Vaulnaveys Le Haut
✆ **06 84 82 90 47**

Location

Autre

68 - Alsace gîte s/exploitation viticole rez-de-chaussée, 2 pers, étage 4 pers. tarifs selon période. Proxi. Colmar-Riquewihr
✆ **03 89 41 18 20**

Offre

Emploi

01 - Le Service de remplacement JA 01 recrute un (une) ouvrier(ère) agricole en polyculture élevage pour remplacer des exploitants dont les exploitations sont situées sur les communes d'Outriaz, de Montréal la Cluse et de Champagne en Valromey. En CDI sur un temps plein ou temps partiel. Profil : ouvrier agricole, véhiculé. Rémunération SMIC, panier repas. Envoyer une lettre de motivation et un CV à : Monsieur le Président - Jeunes Agriculteurs de l'Ain - Maison de l'Agriculture-4 avenue du Champ de Foire 01000 Bourg en Bresse. mail : ja01@jarhonealpes.fr
✆

07 - Dept 45 Expl Polycul/Elev. Rech Jeune retraité pr Trx Agri, Bricoleur, Mais rénov équipée 90M² L'Avenir Agricole de l'Ardèche 4, ave de l'Europe Unie BP 139 07001 Privas
✆

89 - Exploitation lait bio CHERCHE associé prod. lait (VL), exp. ou formation requise (réf. 120C)
✆ **06 80 14 38 06**

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles et viticoles. Rectification culasse, etc... http://michelservignat.wiw.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

18 - ETA cherche travaux moissons, ensilage, pressage, enrubannage. Tarifs intéressants.
✆ **06.35.04.08.43.**

67 - Sourcier-Géobiologue. Analyses bât. élevages stabulations, écurie, salles de traite, terrain etc, Formation géobiologie pour éleveurs.
✆ **jean.puigvert@sfr.fr ou 06 29 53 52 38**

Demande

Emploi

21 - RECHERCHE emploi dans service de remplacement, expérience culture-élevage, libre à partir du 13/10/2015 (réf. 1306)
✆ **06 89 40 53 41**

21 - RECHERCHE emploi ouvrier agricole, expérience grande culture-élevage, disponible à partir du 13/10/2015 (réf. 13VB2)
✆ **06 89 40 53 41**

69 - Thevenet M. cherche heures de travail mardi/jeudi en transfo, vente, ect.
✆ **06 60 44 21 58**

71 - Jeune homme, 15 ans, actuellement en classe de Dima au CFA de Gueugnon dans le 71, recherche pour la rentrée de 2015 un maître d'apprentissage dans le secteur de l'agriculture, région Bourgogne. Si vous êtes intéressé, vous pouvez appeler au
✆ **06 03 36 50 85**

71 - Jeune de 16 ans cherche pour sa formation de cap ouvrier d'exploitation agricole (certificat d'aptitude professionnel) au CFA 71 - site de Gueugnon pour la rentrée scolaire de septembre 2015, un maître d'apprentissage, de préférence en élevage laitier. Il a effectué cette année scolaire en alternance, école et stages sur différentes exploitations bovines allaitantes et laitières. Il peut venir effectuer des semaines en qualité de stagiaire pour découvrir son futur maître d'apprentissage. Résidant sur Bourbon-Lancy, il devra être hébergé si l'exploitation est éloignée de son domicile. Conditions du CAPA : alternance : 14 semaines de formation au CFA, 33 semaines sur l'entreprise. Le contrat d'apprentissage peut être signé dès juillet, la rentrée scolaire est début octobre. La rémunération est établie selon la grille départementale en vigueur. étudie toutes propositions. Contacter famille Lamborot, tél. 03.85.89.22.60 ou 06.84.14.62.51 - courriel : louis.lamborot@orange.fr ou la responsable du site Mme Mazille
✆ **03 85 85 50 00**

Mariage

Rencontre

18 - Gratuit : recevez 1 extrait journal pour rencontrer agricultrice, agriculteur, votre dpt, 4.500 PA avec n°. http://rencontres-rurales.monsite-orange.fr
✆ **02.41.74.06.93**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Animaux

Divers

18 - Vds taureaux 15 à 25 mois, HBC, livraison ass., bonnes origines. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06.10.91.41.94.**

18 - Elevage HBC vd 1 taureau de 20 mois, qualif RJ et choix de repros, 12-15 mois, issus de TB vaches. EARL Breton, 18 Germigny.
✆ **06.82.25.17.13.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02.48.56.21.49 ou 06.81.38.47.12 ou 06.07.91.98.08.**

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vds taureaux de 12 à 18 mois + 2 vaches garanties sanitaires livraison possible
✆ **06.77.19.11.44**

01 - Vds taureaux Charolais HBC fils de Bobino 18 mois et 1 de 3 ans + vaches à terme
✆ **06.75.74.73.91**

01 - Vds 10 vaches Prim'Holstein fraîches vêlées en 1ère lactation
✆ **06.18.40.67.71**

07 - Vends Génisses Aubrac de 1 an
✆ **06 78 98 62 29**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène 2 taureaux adultes, 25 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 080C)
✆ **03 80 97 23 28 - 06 07 75 59 74**

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 15 mois et taureau 2 ans sans cornes fils de Virgil. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno VEND taureau adulte 5 ans, origine Cadoux, - taureaux 2 ans et 13 - 14 mois, IND IBR (réf. 1002)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS taureaux HBC 2 ans, 15 mois, vêlage facile, TGS. Livraison assurée. Fred. Lechenault (réf. 1004)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - Elevage HBC depuis 30 ans 100% IA Vend 2 taureaux de 2 ans à génisses, VIRGIL, LORSINI,7 taureaux de 18 mois FULL SC,GIONO ,TOMBAPIC,VIVIERS, VITTOZ,IV MATdes mères de 103 à 114, le tout IBR-A, PCR-BVD négatives, tous éligibles, prime CG, Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Terrnant.(110D)
✆ **03 80 84 33 13 ou 06 15 28 77 63**

21 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 1 à 3 ans, - 4 vaches vêlées, - 8 laitonnes, - 5 génisses de 2 ans. G.S. Gérard Virely - 21460 Epoissotte (réf. 100B)
✆ **06 73 10 01 13 - 03 80 96 44 68**

21 - Elevage charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 15 mois, or. IA, vêlage facile, GS. (réf. 12VB2)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - El. Limousin VEND taureaux 15 à 18 mois, BO, dociles, vêlages faciles, - génisses 2 ans, - foin de prairie, BR 120 x 130. (réf. 1310)
✆ **03 80 97 08 23 HR - 06 82 69 28 68**

21 - Elevage HB LIMOUSIN Vend taureau adulte, - 2 taureaux 18 mois, - 5 génisses 12 mois (réf. 120J)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS taureaux 15 mois HBC, Prime CG, TGS. Lechenault Yves 21230 Foissy (réf. 1304)
✆ **06 68 67 74 41**

21 - VENDS taureau HBC 6 ans suite fin de saillie, produits visibles Pinto x Groushy. EARL du Mont Rond - Parisot Bruno 21210 La Motte Ternant (réf. 130F)
✆ **06 15 28 77 63**

38 - Vends taureaux Holstein 15 et 7 mois, pères Barbwire Red et Pitbull. CHORIER Martial
✆ **06 37 10 91 86**

38 - Vends 4 génisses Charolaises 2 ans. Tél heures repas.
✆ **04 76 07 51 87**

38 - Cause cessation vds vaches et génisses prim'holstein prête à vêler ou au lait. Bonnes origines. CL + 10000KG.
✆ **06 88 47 93 08**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 16 mois - HBC - vel. facile - Cuisset JM
✆ **04 77 64 53 33 ou 06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Charolais 14-16 mois Hbc vel. facile Grouiller Jp
✆ **06 71 99 65 43**

58 - VENDS taureaux charolais HBC, - veaux reproducteurs 2 ans et adultes issus de très bonnes origines, GS, semences pour vêlage facile sur génisses. Elevage Roger Batho - 58330 Saxi Bourdon (réf. 0210)
✆ **03 86 58 35 52 - 06 74 69 21 83**

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ **06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10**

58 - VENDS taureaux 18 mois/2 ans + veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 07VB1)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - VENDS veaux reproducteurs charolais HBC. GAEC Debout - Niault 58110 Chougny (réf. 100C)
✆ **06 26 01 58 72**

58 - VDS bon taureau charolais HBC TGS IBR A. Maenhout Francis, chevenon.(1102)
✆ **06 62 11 09 65**

58 - VDS Reproducteurs limousins 15 mois à 2 ans, type mixte viande, très doux + laitonnes Limousines.(11VB1)
✆ **06 10 34 28 10**

58 - Elevage charolais HBC - EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureau 4 ans, - taureaux 2 ans et 15 mois, ind. IBR. Livraison toutes distances (1106)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VD Veaux reproducteurs 12-15 mois HBC IBRA Gaec BEAUZON Préporché (1106)
✆ **03 86 84 21 53 ou 06 58 95 93 59**

58 - VENDS veaux repro., - taureaux 2 ans et adultes, HBC, TGS, prix raisonnable. EARL des Morillats - 58360 Préporché (réf. 120A)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 1 et 3 ans, - CHAROLAIS 2 ans, 3 et 6 ans, BO. Pannetier Denis (réf. 1203)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS taureau 3 ans consanguinité, - gros veaux reproducteurs, vêlage facile. EARL Guillien - 58500 Epiry (réf. 1205)
✆ **03 86 22 43 36 - 06 82 51 97 32**

58 - Cause cessation laitière VEND vaches NORMANDES en lait et prêtes à vêler, - génisses prêtes à vêler, IND IBR. (réf. 12VB3)
✆ **06 61 14 25 54**

58 - VENDS 1 taureau 2 ans et 12 veaux 15 mois, HBC, prêt à saillir. EARL Touillon-Moiron (réf. 130B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS 4 bons taureaux 2 ans et veaux 1 an HBC. Champeau - Parigny les Vaux 58320 (réf. 130A)
✆ **03 86 68 80 03 - 06 75 69 10 18 - 06 62 66 56 54**

58 - Elevage Limousin VEND taureaux 2 ans, type viande et élevage, IBR N. (réf. 1302)
✆ **03 86 22 43 27**

58 - Cause retraite VEND cheptel limousin, vaches suitées, taureaux IND IBR (réf. 1301)
✆ **06 75 85 55 53**

58 - VENDS repro. 1 et 2 ans, vêlage facile, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (réf. 1309)
✆ **06 09 40 50 63 - 06 13 33 44 38**

58 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs dont un fils de Cabar, le tout HBC. GS. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 13VB3)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - VENDS 4 taureaux 2 ans HBC dont 2 vêlages faciles, TGS. Elevage Colmont Guillaume (réf. 130E)
✆ **06 83 06 61 92**

69 - Achète broutards et vaches charolaises bien conformés pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - AV vaches ou génisses Montbéliarde, prêtes ou fraiches vêlées dans les Monts du Lyonnais. Possibilité de choisir cause sur nombre.
✆ **06 98 68 53 95**

69 - Cause santé vends vaches Montbéliarde au lait + tank à lait Japy 3100 l.
✆ **06 26 38 53 79**

69 - Recherche 10 génisses 15 - 18 mois race lait.
✆ **06 70 22 63 87**

69 - Vds taureaux charolais TB origines HBC TGS Savigny : www.elevagegrangesteph.e-monsite.com ✆ **06 31 41 82 83**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ **06 07 57 55 40 ou 03 85 24 24 96 H.R.**

71 - VENDS taureau adulte, 18 - 12 mois au pré, soins raisonnés, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 090B)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends 8 génisses salers 2 ans, prêtes à saillir, indem. IBR, bonne souche, 1.300 euros, départ. 71.
✆ **06 43 97 61 08, midi ou soir**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services







71 - Vds taureaux charolais HBC, 2 ans, 1 an et adultes au pré, TGS, IBR A. Chatillon J.-M., 71 Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Elevage Pallot à Oudry 71 vend taureaux 2 ans, hivernés au pré, TGS, livraison possible.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Vds bons taureaux, HBC, 2, 3 et 4 ans, TGS, liv. poss. Ducert Claude, Martigny-le-Conte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elevage HBC vend taureaux 3 ans, 2 ans, hivernés au pré, TGS. Dumont B.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Gaec Pichard vend taureaux repro. 15 mois, HBC, 1 SC, TGS. Sanvignes-les-Mines.
✆ **06 74 08 93 60**

71 - Vends taureaux adultes 6, 3 et 2 ans, cause consanguinité, IBR A, livraison possible.
✆ **06 88 06 95 93**

71 - Vds grd choix tx 2 ans et 15 mois, père Givry (Pinay x Apollon) Capitaine (Ifnais 112), 2 tx adultes 1 Ivmat 116 Cyrano x Novotel et 1 Ivmat 119 Bobinox New Jersey + génisses 2 ans inséminées de Chic ou à saillir, TGS. EARL Devillard Jacques, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends taureau HBC 3 ans, idéal pour génisses, IBR A, gros veaux reproducteurs.
✆ **03 85 79 40 83**

71 - Vends taureaux charolais 20-24 mois, IBR A, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends taureaux repro. 1 et 2 ans, HBC. Gaec d'Azu, MM. Griveaux/Lhoste, 71 Saint-Romain-sous-Gourdon.
✆ **06 47 94 61 07**

71 - Elevage limousin HBL vd génisses, terme 09, I.A. et SN, garanties sani. Gaec Tinailler.
✆ **06 86 83 84 64 ; 06 60 86 64 60**

71 - Elev. charolais HBC vend 25 taureaux 20-24 mois. EARL Pacaut J.-M., "Chazeux", Laizy.
✆ **06 84 10 17 27**

89 - VDS 6 Taureaux 17 mois or IA, velage facile

89 - VDS 6 Taureaux 17 mois or IA velage facilité TGS EARL MONTENAT Lucy le Bois.(1103)
✆ **06 13 13 39 48**

Caprin

01 - Recherche chèvres boucs de réforme brebis béliers gros chevreaux
✆ **06.12.61.55.72**

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs, jeunes truies, livraison possible.
✆ **06 73 47 78 29**

43 - Elevage porcin 400 truies ne faf rech OUVRIER CDI, dep 43.
✆ **06 60 59 06 33**

69 - Vends porcelets de 8 à 25 kgs toute l'année.
✆ **06 82 69 62 25**

Equin

71 - Tiger Groom, unique fils d'Arazi, fut un solide cheval de course de 2 à 9 ans, gagnant de groupe à Auteuil et père de Teejay Flying (prix Ferdinand Dufaure Gr. 1) ou d'Azura du Kalon (prix Bournosienne Gr. 3, 2014). Ses produits ont déjà gagné en course près de 884.000 euros. Monte au tarif de 1.500 euros HT poulain vivant. Réservations au 06.19.30.34.27. Accueil au haras de Jalogny, Gilles Vincent,
✆ **06 89 93 62 30**

89 - Etalon anglo/arabe issu HN, lignée course et endurance, TB fertilité, produits vis à l'élevage, fait la monte Yonne Sud. (réf. 120G)
✆ **06 83 37 20 07**

Volaille-Lapin

25 - Cause retraite vds poulailler 120 m2 chauffé et équipé silos 5T et 3T, abattoir avec saignoir, robot-trempeur, plumeuse, chariots, Messin Françoise,
✆ **03 81 86 67 15**

71 - VENDS poules naines avec 11 poussins + oeufs à couver et poules avec poussins suivant éclosion + anon 18 mois, région Seurre (réf. 1303)
✆ **03 85 49 13 39**

Chien

01 - Vds chiots border collie pure race extra sur bovin LOF 250269801064243
✆ **06.81.68.50.73**

21 - VENDS chiens Bouvier Bernois, mâle, femelle (réf 12VB1)
✆ **03 80 84 44 52**

25 - A Réserver 7 chiots Border Collie t.b. origines n°250269801720858 nés le 12/02/2015 parents Lof visibles au travail, conseils et aide au dressage possible. A réserver 2 chiens dressés. P. Jacquier, Fuans,
✆ **03 81 43 61 30 HR**

39 - Cède chienne gd gascon vaccinée tatouée LOF 4 ans cause bagarre au chenil
✆ **06 61 66 05 53 après 20h**

Chasse-Gibier

01 - Vds cheminée Deville insert bois dimensions 60x35 cm démontée
✆ **06.73.53.09.35**

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

21 - RECHERCHE chasse aux lapins de 10 à 100 ha. (réf. 13VB1)
✆ **03 80 20 77 91**

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI JOHN KENNEDY

**SCI au capital de 1000 euros,
1 bd John Kennedy 21000 Dijon
443 108 188 RCS Dijon.**

L'AGE du 18/03/2015 a transféré le siège social à 11 av de Chambord 21800 Chevigny-St-Sauveur à compter du 18/03/2015.
Mention au RCS de Dijon.

AL211313984

EURL GEM TRANSPORTS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 600 Euros
Siège social (ancien): 6 Rue des Serruriers
21800 Chevigny-Saint-Sauveur**

**Siège social (nouveau): 10 Boulevard du Champ aux Métiers
21800 Quétigny
RCS Dijon 788 901 296**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique, gérant du
30 Septembre 2014, il résulte que :
Conformément à l'article L 223-42 du code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société.
Le siège social a été transféré à Quétigny(21800), 10 Boulevard du Champ aux Métiers à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL211313990

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon**

ATOUTDEPANNAGES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 rue du Pommard
21000 Dijon
RCS Dijon 751 824 749
SIRET 751 824 749 00012**

Aux termes d'une décision en date du 20 mars 2015, l'associé unique de la société à responsabilité limitée «ATOUTDEPANNAGES» a décidé de transférer le siège social du 6 rue du Ponant - 21370 Pasques au 5 rue du Pommard - 21000 Dijon à compter du 20 mars 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL211313998

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon**

DECOMO

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 682 euros
Siège Social : 02 rue principale
21140 Souhey
R.C.S. Dijon 439 561 374
SIRET 439 561 374 00026**

Siège social à compter du 01 mars 2015
Ancienne mention : 01 rue du stade 21140 Saint Euphrone
Nouvelle mention : 02 rue principale 21140 Souhey
Pour avis Le Président : Franck PELOTIER

AL211314001

MODIFICATION DE STATUTS

MARSADIS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 224.000 Euros
Siège social : Zone Acti-Sud
21160 Marsannay-la-Côte
319 764 148 RCS Dijon**

Avis de modifications.
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée du 02 Octobre 2014, les associés de la société ont : constaté que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Yvan Daeffler vient à expiration ce jour et décidé de ne pas renouveler ledit mandat Nommé en ses lieu et place aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SA dont le siège est à Neuilly sur Seine (92200) 63 Rue de Villiers - RCS Nanterre 672 006 483
Pour avis.

AL211313988

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Terre - Objectif : Priorité pourra être donnée à un projet de restructuration parcellaire pour les biens ci-dessous :
CESSEY-SUR-TILLE: 11 a 15 ca - Sur les rondots: ZA-24
CHAMBEIRE: 2 ha 04 a 45 ca - Champ de bas: ZA-11
REMILLY-SUR-TILLE:
1 ha 34 a 30 ca - Au frene: ZD-1(J)-1(K)
87 a 18 ca - Les essarts: ZC-36-88[216]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/04/2015 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL211314005

MARSAFI

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 39.000 Euros
Siège social : Zone Acti-Sud
21160 Marsannay-la-Côte
447 857 814 RCS Dijon**

Avis de modifications
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée du 02 Octobre 2014, les associés de la société ont : constaté que le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Yvan Daeffler vient à expiration ce jour et décidé de ne pas renouveler ledit mandat Nommé en ses lieu et place aux fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SA dont le siège est à Neuilly sur Seine (92200) 63Rue de Villiers - RCS Nanterre 672 006 483
Pour avis.

AL211313989

PIERRE BOUREE FILS

**SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 650.000 €uros
Siège : Gevrey Chambertin (21220)
Route Nationale
015 750 961 RCS Dijon**

Suivant décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Mars 2015 :
1) La Société Anonyme a été transformée en Société par Actions Simplifiée (SAS). Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées.
Les fonctions de membre du directoire de Mr Jean-Christophe Vallet et de Mr Bernard Vallet, également Président du directoire et celles de membre du conseil de surveillance de Mme Anne-Marie Vallet, Mr Jacques Vallet et Mr Louis Vallet, également Président du conseil de surveillance, ont pris fin.
2) Il a été mis fin au mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société FOGEX SAS et de Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet AUDIT FISCALITE ET CONSEILS.
3) Mr Bernard Vallet demeurant à Montagny Les Beaune (21200) 26 Rue de Charodon, Hameau Le Poil a été nommé Président.
4) Ont été désignés membres du directoire :
- Mr Bernard Vallet, susnommé
- Mr Jean-Christophe Vallet demeurant à Corberon (21250) Rue du Château
5) Ont été désignés membres du conseil de surveillance :
- Mr Louis Vallet demeurant à Gevrey Chambertin (21220) 11 Route de Beaune
- Mme Anne-Marie Vallet demeurant à Gevrey Chambertin (21220) – 83 Route de Beaune
- Mr Jacques-Olivier Vallet demeurant à Paris (75015) – 21 Avenue Félix Faure
Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, chaque titre donne droit à une voix.
Les actions se transmettent librement entre associés. Toute autre transmission est soumise à l'agrément de la société donné par le conseil de surveillance.
Les autres mentions publiées demeurent inchangées.
Le Président

AL211313994

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LGDA

**SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 105 A, avenue Henri Fréville
35200 Rennes
RCS Rennes 449 838 085**

Location gérance
Suivant acte sous seing privé en date du 11 mars 2015 à Dijon, la société LGDA, SARL au capital de 8 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 449 838 085, dont le siège social est situé à Rennes (35), 105 A, avenue Henri Fréville, loueur de fonds, a confié en location-gérance à la société GERVA, SARL au capital de 10 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 809 864 739, dont le siège social est situé 29 route de Rouvres, 21110 Varanges, le fonds de commerce de pizzeria connu sous l'enseigne DEL ARTE sis à Quétigny (21800), le Cap Vert, 1 rue du Cap Vert, pour une durée de cinq années qui commencera à courir à compter du 1er mars 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
Pour avis

AL211313981

ILUTEK

**SAS au capital de 20.000 €
54 rue de Jouvence
BP 32727, 21027 Dijon cedex
791117831 RCS Dijon**

Changement de président
Aux termes de l'AGO en date du 07/03/2015, les associés ont décidé de nom¬mer en qualité de Président :
Mme Patricia Bonin épouse Blin, demeurant 2 Rue du Marché, 58500 Clamecy en remplacement de Madame Prieur Christine

AL211314002

NON DISSOLUTION

CEEC

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 152 449.02 €
Siège social : 7 rue du Chatoux
21490 Ruffey les Echirey
334 458 056 RCS Dijon**

PV de l'AGE du 29/01/2015 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,

AL211313970

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI C.2.J.F.B.

**Société civile immobilière en liquidation
au capital de 45 734,71 euros
Siège social : Rue du Pasquier Garnier
21560 Remilly sur Tille
407570258 RCS Dijon**

Suivant décision collective des associés en date du 6 janvier 2015 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 6 janvier 2015 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Bruno Laligant, demeurant rue du Gue Faroux 39210 Domblans , avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon
Le siège de la liquidation est fixé Rue du Pasquier Garnier 21560 Remilly sur Tille, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention sera faite au RCS : Dijon.
Pour avis,

AL211313986

SCI C.2.J.F.B.

**Société civile immobilière en liquidation
au capital de 45 734,71 euros
Siège social : Rue du Pasquier Garnier
21560 Remilly sur Tille
407570258 RCS Dijon**

Suivant décision collective des associés en date du 7 janvier 2015, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Bruno Laligant, demeurant rue du Gue Faroux 39210 Domblans et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Mention sera faite au RCS : Dijon.

AL211313987

TRANSPORT SIMON

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation :
10 Rue Des Chenevary
21300 Chenôve
529 607 921 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2015, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le Liquidateur

AL211314000

PROMETHEE ECLAIRAGE

**SARL en liquidation
au capital de 7800 euros,
rue du Mont 21340 Thury
424 227 171 RCS Dijon.**

Le 30/09/2013 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter du 30/09/2013.
Dépôt au RCS de Dijon.

AL211314004

AVIS DE CONSTITUTION

J2M PLOMBERIE

Sigle : J2M,
Nom commercial : J2M,
Capital : 2000€
sis 13 rue Aristide Briand , 21300 Chenôve
Objet : Maintenance et dépannage chaudières. Dépannages plomberie et chauffage entretien et dépannage climatisation,
Gérant : M. Monville Jean-michel, 13 rue Aristide Briand , 21300 Chenôve,
Durée : 99 ans au RCS de Dijon

AL211313980

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 2.3.2015, il a été constitué une SARL dénommée : AFIKEO.
Capital : 10 000€.
Siège : 10 bd de la Trémouille, 21000 Dijon.
Objet : Expertise comptable et commissariat aux comptes.
Durée : 99 ans.
Gérance : Mlle Legros Sophie, 7 rue Buffon, 21000 Dijon.
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211313985

EMLI

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 boulevard Carnot
21000 Dijon**

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 18 mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : EMLI
Siège social : 19 boulevard Carnot, 21000 Dijon
Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement et la vente de tous immeubles et biens immobiliers
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Felipe Llamas demeurant 19 boulevard Carnot, 21000 Dijon.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas hormis entre associés.
agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social.
Immatriculation de la société au RCS de Dijon.
La gérance

AL211313991

SCI PUTZ-CHON

Par acte SSP du 06/02/2015, il a été constitué une SCI dénommée : SCI PUTZ-CHON
Siège social : 32 bis rue Jeannin, 21000 Dijon
Capital : 1.000€
Objet : L'acquisition, la gestion et l'administration des biens immobiliers suivants: 2 bis boulevard Alexandre 1er de Yougoslavie, 21000 Dijon
Gérance : M. Olivier Putz, 68 rue de paris, 78600 Maisons-Laffitte, Mme Ana Chon, 68 rue de paris, 78600 Maisons-Laffite
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL211313996

**Etude de Maîtres
Thierry ARNAUD,
Jérôme LAVILLE,
Vincent LAVILLE,
Marc Guillaume LAMBERT,
GrégoryCALVET
et Benoit COMBRET,
Notaires associés à
Rodez(Aveyron),
19, Rue Maurice Bompard..**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Thierry ARNAUD, le 20 mars 2015, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HOLDING MARC DEWOLF
Forme : SARL
Siège : 51 rue du Fort de la Motte Giron 21000 Dijon
Objet : La prise de participations minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés existantes ou à créer présentant un intérêt pour la société, la gestion et l'administration de ces participations.
Capital : 1000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Gérant : Marc Dewolf, 51 rue du Fort de la Motte Giron 21000 Dijon
RCS : Dijon.
Pour avis Me ARNAUD

AL211314003

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice générale - France Domaine Gestion des patrimoines privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon Cedex, curateur des successions de :
. M. Bernard Maurice TILLIOT célibataire, décédé le 16/11/2013 à Dijon, réf 14.6462
. M. Roland ALEXANDRE célibataire, décédé le 15/09/2012 à Clamecy, réf 14.6506
. M. Roger BARON veuf, décédé le 05/01/2013 à Clamecy, réf 14.6606
déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Nevers le 10/04/2015

AL581314263

NOMINATION

« DSL DISTRIBUTION »

**Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : le Bourg
58270 Saint Jean aux Amognes
483 341 608 RCS Nevers**

Aux termes d'une décision en date du27 Février 2015, l'associée unique anommé Monsieur André SEDIKI, demeurant le Bourg 58270 Saint Jean aux Amognes en qualité de Directeur Général.
Pour avis
La Présidente.

AL581314265

TRANSFERT DE SIÈGE

LA SOCIETE ANTENNARES

**SARL à Associé Unique
au capital de 26 600 €
Siège social : 31 Rue Gambetta
58000 Nevers
RCS : Nevers 490 796 109**

Aux termes d'une délibération en date du 27 février 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
A compter du 27 février 2015, le siège social :
- qui était 31 rue Gambetta – 58000 Nevers
- est désormais Immeuble d'entreprises Descartes - 31 Avenue de l'Europe 78130 Les Mureaux
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 490 796 109, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Versailles désormais compétent à son égard.
Le Gérant

AL581314256

LA SOCIETE ASTEL COMMUNICATIONS

**SARL au capital de : 22 867.35 €
Siège social : 31 Rue Gambetta
58000 Nevers
RCS : Nevers 385 237 342**

Aux termes d'une délibération en date du 27 février 2015, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
A compter du 27 février 2015, le siège social :
- qui était 31 rue Gambetta – 58000 Nevers
- est désormais Immeuble d'entreprise Descartes - 31 Avenue de l'Europe 78130 Les Mureaux
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 385 237 342, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Versailles désormais compétent à son égard.
Le Gérant.

AL581314257

SCI LARA

**SCI au capital de 2.000 €
18 rue du Commandant Leiffeit,
58240 Saint-Pierre-le-Moutier**

452659329 RCS Nevers

Tansfert de siège social
Aux termes de l'AGE en date du21/03/2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de 18 rue du Commandant Leiffeit, 58240 Saint-Pierre-le-Moutier à 12 rue Barral de Montferrat, 38100 Grenoble, à compter du 21/03/2015.La société sera radiée du RCS de Nevers et immatriculée au RCS de Grenoble

AL581314272

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne >Cours sur Loire**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Théveny Christophe, Notaire à Cosne Cours sur Loire le 18 Mars 2015, Mr **Benoit** Alain Gaston, et Mme **Brisson** Claudine Marcelle son épouse, dt à Donzy (Nièvre) 5 rue de la Justice, mariés à la mairie de Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 18 décembre 1965, sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage,
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Théveny, Notaire à Cosne Cours sur Loire
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour avis
Me THEVENY, Notaire.

AL581314269

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**ELEXIA ASSOCIES
Société d'Avocats
15 rue Adam Billault - BP 70110
58001 Nevers Cedex
Tél : 03 58 57 01 60
Fax : 03 58 57 01 69**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MARDI 19 MAI 2015 à 10H30

**Au Tribunal de Grande Instance de Nevers
Palais de Justice – 58000 Nevers**

A l'initiative de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE, Société Coopérative à capital variable, immatriculée au RCS de BOURGES sous le n° 398 824 714, dont le siège social est 8 Allée des Collèges – 18000 BOURGES, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es-qualité audit siège,
Ayant pour Avocat Maître Josiane MONTEIRO, Avocat au Barreau de NEVERS, membre de la SELAS ELEXIA Associés, demeurant 15 rue Adam Billault à NEVERS (Nièvre).
Vente aux enchères publiques de deux lots sis :
1er LOT : COMMUNE D'ARTHEL : une maison d'habitation élevée sur cave - « Le Bourg »
Cadastrée Section A n° 435 pour 12a 05ca
MISE A PRIX : 29.000,00 €uros
2ème LOT : COMMUNE DE MONTENOISON : un bâtiment à usage de grange et écurie - Terrain attenant - « Noison »
Cadastré Section A n° 1052 pour 5a 85ca
Cadastré Section A n° 1313 pour 32ca
MISE A PRIX : 2.600,00 €uros
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS.
Fait à NEVERS, le 20 Mars 2015.
Signé : Josiane MONTEIRO
Pour tous renseignements, s'adresser :
• Au Cabinet de Maître Josiane MONTEIRO, Membre de la Société ELEXIA ASSOCIES, Avocat au Barreau de NEVERS, dont le Cabinet est à NEVERS (58000) - 15 rue Adam Billault ; Tél : 03 58 57 01 60, où le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté.
• Au Greffe du Juge de l'Exécution près Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le Cahier des Conditions de la Vente est déposé et peut-être consulté.
• Les visites seront effectuées le Mercredi 29 Avril 2015 à 14h00 par la Selarl ACTES@ CONSEILS, Huissiers de Justice à GUERIGNY (58), 03.86.85.14.53.

AL581314266

**ELEXIA ASSOCIES
Société d'Avocats
15 rue Adam Billault
BP 70110
58001 Nevers Cedex
Tél : 03 58 57 01 60
Fax : 03 58 57 01 69**

VENTE AUX ENCHERES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé le plan de continuation de :

Les 2 Toques (SARLU)

RCS Nevers 753 717 180

Restauration traditionnelle

3 Bis rue Paulin Pecqueux 18600 Sancoins

Commissaire à l'exécution du plan Selarl Aurélie Lecaudey 14 avenue Marceau BP 529 58000 Nevers

AL581314278

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé le plan de continuation de :

LES GENS DE LA TERRE (SARL)

RCS Nevers 433 704 301

Autres activités récréatives et de loisirs

Rte de Villechaud

Ferme des grands champs 58200 Cosne cours sur Loire

Commissaire à l'exécution du plan Selarl Aurélie Lecaudey 14 avenue Marceau BP 529 58000 Nevers

AL581314279

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

MAURI (SARL)

RCS Nevers 523 785 004

Restauration traditionnelle

28 Faubourg de la Baratte 58000 Nevers

AL581314280

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CATEZ-VACHRY Laura Eliane

RCS Nevers 519 954 291

Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé

5 - 7 square Gambon 58200 Cosne cours sur Loire

AL581314281

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

VILLECHAUD FROID CENTRE REFRIGERATION (SARL)

RCS Nevers RS 478 396 781

Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels

allée du Tremblât ZI du Tremblât 58200 Cosne cours sur Loire

AL581314282

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

BERNIER PAYSAGE SERVICE (SARL)

RCS Nevers 513 305 417

Services d'aménagement paysager

6 les Chétives Maisons, 58150 St-Andelain

AL581314283

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

BERNET Pascal

RM 538863242

Autres intermédiaires du commerce en produits divers

6 rue du Ré 58300 Saint-Léger-des-Vignes

AL581314284

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

COOPER SARL

RCS Nevers 435 011 853

Sans activité

Lieudit Gerigny Château de Gerigny

58400 La charité-sur-Loire

AL581314285

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

EURL KAJJEA (SARL)

RCS Nevers 539 340 851

Commerce de détail de viandes

et de produits à base de viande en magasin spécialisé

14 rue Franchet d'Esperey

58000 Nevers

AL581314286

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

AUDEBERT Anthony

RCS Nevers 539 273 821

Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits

annexes

4 lotissement Buisson Merle

58160 Chevenon

AL581314287

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

les100ciels... (SARL)

RCS Nevers 788 478 733

Autres commerces de détail en magasin non spécialisé

7 place Saint- Sébastien 58000 Nevers

AL581314288

Par jugement du 18/03/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SARL TOP ALEX (SARL)

RCS Nevers 501 296 115

Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé

6 avenue de la République 58500 Clamecy

AL581314289

PUBLIQUES

Le mardi 05 mai 2015 à 10H30
Au Tribunal de Grande Instance de Nevers,
Palais de Justice – 58000 Nevers

A l'initiative de la Société « BANQUE NUGER ARMO BANK N.V. », Société Anonyme de droit Néerlandais, immatriculée au Registre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le n° 3433425 dont le siège social est Gustav Mahlerlaan 10 à Amsterdam (Pays-Bas), venant aux droits de la Société Anonyme de droit Néerlandais ABN AMRO BANK N.V. immatriculée au RCS de Amsterdam – Pays-Bas sous le n° 33002587, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es-qualité audit siège.

Ayant pour Avocat **Maître Josiane Monteiro**, Avocat au Barreau de Nevers, membre de la SELAS ELEXIA ASSOCIES, demeurant 15 rue Adam Billault à Nevers (Nièvre).

Vente aux enchères publiques en un seul lot

D'une propriété sise **COMMUNE DE COSSAYE (58)**

Lieudit « La Varenne des Grèves »

Cadastrés ZC :

n° 54 pour 9a 40ca

n° 120 pour 6a 89ca

ZC n° 122 pour 4a 00ca

Mise à prix : 20.000,00 €uros

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nevers.

Fait à Nevers, le 20 Mars 2015.

Signé : Josiane MONTEIRO

Pour tous renseignements, s'adresser :

- Au Cabinet de Maître Josiane Monteiro, Membre de la Société ELEXIA ASSOCIES, Avocat au Barreau de Nevers, dont le Cabinet est à Nevers (58000) – 15 rue Adam Billault ; Tél : 03 58 57 01 60, où le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté.

- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance où le Cahier des Conditions de la Vente est déposé et peut être consulté.

-Les visites seront effectuées **le Mardi 28 Avril 2015 à 10h00** par Maître Aude Bonnet, Huissier de Justice à Nevers; Tél 03 86 36 13 00.

AL581314270

➜ MODIFICATION DE STATUTS

CLASS COIFFURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 4 Rue de Coblence
58000 Nevers
RCS Nevers 788 875 151

Aux termes d'une décision en date du 9 mars 2015, l'associé unique, a décidé :

- qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

- de transférer le siège social du 4 Rue de Coblence, 58000 Nevers au 1 Avenue du Général de Gaulle 58000 Nevers à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL581314238

GAEC COULOUTRE

Par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2014, le GAEC de COULOUTRE a été transformé en :

Forme : Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : EARL de COULOUTRE

Siège Social : 2 Chemin du Château - 58220 Couloutre

Associés : M. Jack Joseph, demeurant 2 Chemin du Château - 58220 Couloutre et M. Thierry Joseph, demeurant 2 Chemin du Château - 58220 Couloutre

Gérant : M. Thierry Joseph, demeurant 2 Chemin du Château - 58220 Couloutre

Capital Social : 105.555,70 euros (les apports sont constitués d'apports mobiliers et de numéraire)

Durée : jusqu'au 30 avril 2089

Agrément : Toute cession de parts sociales sauf entre associés ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire.

Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis, la gérance

AL581314276

➜ VENTE

Étude de ME PIERRE JOUAIRE
Notaire associé à 18240 Léré

VENTE

Suivant acte de Me Jouaire, notaire à Léré (18240) en date du 13 mars 2015, enregistré à la RI de Bourges le 16 mars 2015, bordereau 2015/279 case n°1

A été constatée la vente par :

Maître Aurélie Lecaudey, mandataire judiciaire, demeurant à Nevers (58000), 14 Avenue Marceau

Agissant en qualité de liquidateur judiciaire de :

La société «CEDRIC FONTAINE», sarl, dont le siège social est à Cosne sur Loire (58200), 40 rue du Commerce au capital social de 8 000 euros immatriculée au RCS de Nevers sous le n° B 452 608 029

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 7 mai 2014.

Au profit de :

La société «SARL BELKACEMI» sarl, ayant son siège social à Neuvy sur Loire (58450), 3 Rue Marceau dont le capital social est de 7 500,00€, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro B 807 483 789

D'un fonds de commerce de Boulangerie Patisserie Confisserie Glaces Chocolat Sandwiches Boissons Plats cuisinés sis à Cosne sur Loire (58200) 40 Rue du Commerce, connu sous le nom «AU LYS D'OR» pour lequel le propriétaire failli était immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro B 452 608 029

PRIX : 80 000 euros, s'appliquant, aux éléments incorporels pour 59 850,00 euros et au matériel et au mobilier pour 20 150,00 euros

Date d'entrée en jouissance : 13 mars 2015

Oppositions en l'Etude de Maître Aurélie Lecaudey, mandataire judiciaire, demeurant à Nevers (58000), 14 Avenue Marceau dans les 10 jours suivant l'insertion ou la publicité au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales.

Pour Insertion.

Le Notaire.

AL581314259

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL CHAROLAIS EXPANSION

Société à Responsabilité Limitée
à capital variable
au capital souscrit de 8840 euros
Siège social : agropole du marault,
58470 Magny Cours
RCS : Nevers 453 383 762
SIRET 453 383 762 000 29

Avis de nomination d'un nouveau gérant

Aux termes d'une délibération des associés en date du 17 mars 2015, la collectivité des associés décide de nommer en qualité de Gérant Mr Loulergue Dominique demeurant à à La Chapelle 23 480 St Michel de Veisse, en remplacement de Mr Pacaud Philippe démissionnaire.

Cette décision prend effet immédiatement.

AL581314258

SCI REPO

L'AGE du 10.12.2014 de la SCI REPO, SCI au capital de 152,44€, chez Mr Jean-Paul Renard, 2 rue de Prunevaux, 58000 Nevers, 383 803 368 RCS Nevers a décidé de nommer co-gérant, Mr Porthaux Pierre, 22 rue Spontini, 75116 Paris, en remplacement de Mme Porthaux Aimée.

Mention au RCS de Nevers

AL581314262

➜ NON DISSOLUTION

EPICERIE DU GASPARD

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1.00 €
Siège social : 10 Rue Pierre-Emile Gaspard
58000 Nevers
511 903 155 RCS Nevers

Suivant décisions de l'associé unique du 23 février 2015 :

- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

AL581314126

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

M-C-B BOURGOGNE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : rue des grands jardins,
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers 494 514 284

L'AGE du 31.12.2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christophe Brisset de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis Le Liquidateur

AL581314246

FUNERIAL

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 15.000 €
Siège social :
110 Rue Henri Bouquillard
le Grand Domaine
58640 Varennes-Vauzelles
538.766.122 RCS Nevers

Suivant déclaration en date du 18 mars 2015, l'Associée unique, la société OGF SA, dont le siège social est situé 31 Rue de Cambrai, 75019 Paris – 542.076.799 RCS Paris a décidé de dissoudre la société FUNERIAL en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société FUNERIAL à la société OGF.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de la publication du présent avis, auprès du Tribunal de Commerce de Nevers.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S. de Nevers.

L'Associé Unique.

AL581314264

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

TPM DESAMIANTAGE SARL

au capital social de 3000 Euros
Siège social : Les Passys
58130 Ourouër
SIREN 800 936 338
R.C.S.Nevers

Le 28 février 2015, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2015. Monsieur Thomas PICARD demeurant Les Passys 58130 Ourouër, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Ourouër (Nièvre), Les Passys.

Pour avis.

AL581314271

MIROSTYLE

SARL en liquidation
au capital de 52 747 €
Siège social : La Velle
58230 Moux
422 353 326 RCS Nevers

L'AGE du 13 mars 2015 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13 mars 2015 suivie de sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Mr Thierry Duclos demeurant à Moux en Morvan (58230) La Velle et a fixé le siège de la liquidation au siège social

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

AL581314274

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/03/2015, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CBE LITERIE

Objet social : Commerce de détail de literie, meubles, linge de maison, objets d'intérieur et accessoires

Siège social : 47 bis rue Henri Bouquillard, 58000 Nevers.

Capital : 10000 €

Durée : 99 ans

Président : M. Buchon Benoit, demeurant 13 rue Gérard Philipe, 58640 Varennes-Vauzelles

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix

Clause d'agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable des associés

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581314260

ELEXIA ASSOCIES
Société d'Avocats
15 rue Adam Billault – BP 70110
58001 Nevers Cedex
Tél : 03 58 57 01 60
Fax : 03 58 57 01 69

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MARDI 19 MAI 2015 à 10H30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS,
Palais de Justice – 58000 NEVERS

A l'initiative de Madame Ghislaine DE FRANCOLINI Epouse LE GENTIL, née le 03 Novembre 1943 à MARRAKECH (Maroc), demeurant à 516 rue des Primevères à HOSSEGOR (40150),

Ayant pour Avocat Maître Josiane MONTEIRO, Avocat au Barreau de NEVERS, membre de la SELAS ELEXIA Associés, demeurant 15 rue Adam Billault à NEVERS (Nièvre).

Vente aux enchères publiques en un seul lot des biens sis :

COMMUNE DE LUCENAY LES AIX : constitué de bâtiments d'habitation et d'exploitation ainsi que diverses parcelles, cadastrés :

Section D n° 421 « Locaterie Boudot » pour 92a 20ca

Section D n° 422« Locaterie Boudot » pour 92a 45ca

Section D n° 424 « Locaterie Boudot » pour 33a 71ca

Section D n° 425 « Le Paturail des agneaux » pour 3ha 91a 10ca

Section D n° 426 « Le Paturail des agneaux » pour 66a 68ca

Section D n° 427 « Le Petit Mechin » pour 3ha 11a 10ca

Section D n° 428 « Le Petit Mechin » pour 18a 51ca

Section D n° 429 « Le Petit Mechin » pour 28a 10ca

Section D n° 430 « Le Petit Mechin » pour 68a 84ca

Section D n° 431 « Le Petit Mechin » pour 31a 35ca

Section D n° 432 « Le Petit Mechin » pour 34a 44ca

Section D n° 433 « Le Petit Mechin » pour 12a 50ca

Section D n° 434 « Le Petit Mechin » pour 7a 78ca

Section D n° 435 « Le Petit Mechin » pour 23a 36ca

Section D n° 436 « Le Petit Mechin » pour 65a 04ca

Section D n° 437 « Le Petit Mechin » pour 12a 20ca

Section D n° 438 « Le Petit Mechin » pour 1ha 39a 40ca

Section D n° 439 « Le Petit Mechin » pour 2ha 11a 76ca

Section D n° 440 « Le Champ de la Grange » pour 1ha 81a 60ca

Section D n° 441 « Le Champ de la Grange » pour 3ha 08a 82ca

Section D n° 442 « Les Fonds Blancs » pour 23ha 72a 70ca

Section D n° 1960 « La Locaterie Boudot » pour 16a 24ca

MISE A PRIX : 95.000,00 €uros

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS.

Fait à NEVERS, le 20 Mars 2015.

Signé : Josiane MONTEIRO

Pour tous renseignements, s'adresser :

• Au Cabinet de Maître Josiane MONTEIRO, Membre de la Société ELEXIA ASSOCIES, Avocat au Barreau de NEVERS, dont le Cabinet est à NEVERS (58000) - 15 rue Adam Billault ; Tél : 03 58 57 01 60, où le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté.

• Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le Cahier des Conditions de la Vente est déposé et peut-être consulté.

• Les visites seront effectuées le Mardi 12 Mai 2015 à 09h30 par Maître Aude BONNET, Huissier de Justice à NEVERS (58), 03.86.36.13.00.

AL581314267

YONNE

➜ DIVERS

SOCIÉTÉ ATETRA

Société par actions simplifiée
au capital de 38 200 euros
Siège social : 10 rue de Migennes
Les Baudières
89550 Héry
R.C.S. Auxerre B 438 687 808

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2013, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et celui de son suppléant à l'issue de la période de 6 ans.

Pour avis

AL891314325

➜ DÉMISSION

SAS TOUTHERM'

Le 18.3.2015, les associés de la SAS TOUTHERM', au capital de 150.000 €, siège social Joigny (89) 57, route de Montargis, 432 401 222 RCS Sens, a constaté la démission de son Président et a nommé pour une durée illimitée un nouveau Président **Ancienne mention publiee : Président :** M. Daniel Ladislas-Piotruszynski, Malemort-du-Comtat (84) 35, Rte de Platrières ; **Nouvelles mentions : Président :** SAS GAUTARD HOLDING, siège social à Esnon (89) 10, rue d'Ormoy, 752 237 818 RCS Sens, représentée par M. Ludovic Gautard demeurant à Esnon (89) 10, rue d'Ormoy ;

AL891314157

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de SAINT-VERAIN (AA 15/024)

Biens occupés:

24 ha 77 a 80 ca

- Champs du bois jondeau: ZH-43 - La vallee sautereau: ZH-1 - La vanne: VB-6-9 - Les chailloux: ZH-39(*) - Les vallees: ZH-16(*)

Et, par extention,

Cmne de ALLIGNY-COSNE

4 ha 78 a 30 ca

- Champs des bois: ZA-5-6 - La comme: ZO-55

Cmne de CERCY-LA-TOUR (XA 15 000)

Avec bâtiments habitation et exploitation:

29 ha 00 a 76 ca

- Le dessertis: C-343[231]-346[231] - Le grand pre: C-214-218-430[219](*)-431[219](*) - Les chaumes: C-223-224-225-226 - Rougemont: C-264-265-266-272(*)-435[267]-436[267]-437[267]-438[270]-511[270]-512[270]-513[270]

Cmne de SAINT-ANDELAIN (AA 15/023)

Terre à planter AOC POUILLY:

34 a 24 ca

- Les moutonneaux: D-657-658-659-661

Cmne de SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN (AA 15/0106)

Biens loués en totalité

Avec bâtiments habitation et exploitation:

17 ha 09 a 02 ca

- Courcelles: B-35(Z)-35(A*)-39-40-41-42 - Le bois ferme: B-45 - Le pre neuf: B-43(*)-44(*) - Les encrots: B-19(*) - Pre du trefle: B-12 - Vossemont: B-17(*)-18

Et, par extention,

Cmne de DOMMARTIN:

6 ha 72 a 30 ca - Montiau: A-340-347(*)-348-349

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13/04/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL581314275

➜ SUCCESSION

AVIS

Par décisions du tribunal de grande instance d' AUXERRE en date du 03/03/2015, la Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale, France Domaine - Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curateur des successions de :

M. André Georges LECLERE célibataire, décédé le 20/10/2013 à Auxerre, réf 15.7030

M. Roger Gaston LEGROS, divorcé, décédé le 04/07/2014 à Massangis, réf 15.7031

M. Frédéric Laurent WROBEL célibataire, décédé le 11/06/2014 à Tonnerre, réf 15.7032

M. Gérard René GOBEROT divorcé, décédé le 01/05/2014 à Montbard, réf 15.7033

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891314338

➜ NOMINATION

Maitre Christophe NOËL
15 rue Pasteur - 89100 Sens
Avocat spécialisé en droit des sociétés

BAM FINANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 140 000 euros
Siège social : 4 rue Paul Nicolas
89400 Migennes
512 137 589 RCS Sens

Avis

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 17 mars2015, il a été décidé de nommer Monsieur Jean-Luc Paupert demeurant à Avallon (89200) 95 rue de Lyon, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices, en remplacement de Mademoiselle Isabelle Godard, dont le mandat n'a pas été renouvelé.

Pour avis, le Président.

AL891314344

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

PLACE PIERRE LAROUSSE SCI

au capital de 673.000 €
Les grands nains, 89130 Toucy
480671016 RCS Auxerre

Transfert de siège social

Aux termes de l'AGE en date du10/03/2015, le Président a décidé de transférer le siège social de Les Grands Nains, 89130 Toucy à 29 Le Colombier, 89130 Toucy, à compter du 10 Mars 2015..

AL891314320

GIL

Société Civile au capital de 1.500 €uros
Siège social : 6 route de Champigny
Chaumont– 89370 Champigny
RCS Sens 439 618 059

Le 01/02/2015, l'AGE a décidé de transférer à cette date le siège social au 107 avenue de la République 92320 Châtillon. La société sera radiée au RCS de Sens et immatriculée au RCS de Paris.

La gérance.

AL891314324

CUMA DE LA CÔTE DE LÉCHET

RCS Auxerre 384 776 100

Par décision de l'assemblée générale du 9 mars 2015, la CUMA de la Côte de Léchet a transféré son siège social de la Mairie de Chablis au Domaine Vocoret, 40 route d'Auxerre 89800 Chablis.

Le président

AL891314326

ALC

**Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social: 4 rue Parmentier
89100 Sens
514 188 226 RCS Sens**

Madame Aurélie Charnier, gérante demeurant 10 rue Lavoisier, 75008 Paris Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2015, il résulte que:

Le siège social a été transféré au 42 rue de Provins, 77130 Montereau-Fault-Yonne, à compter du 3 mars 2015.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 514 188 226 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de MELUN.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

AL891314337

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SCEA DES QUATRE VENTS

**Société civile au capital de 7 500 euros
Siège social : les Quatre Vents
89120 Villefranche Saint Phal
531 457 414 RCS Sens**

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2015 a décidé d'augmenter le capital social de 5 500 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 13 000 euros.

Pour avis, la gérance.

AL891314272

SAS HYDROSYSTEMES INGÉNIERIE

Le 17.3.2015, les associés de la SAS HYDROSYTEMES Ingénierie, capital de 2.000 €, siège social à Parly (89) 8, rue de la Ravière – Les Poulets, 798 428 355 RCS Auxerre, ont décidé d'augmenter le capital social de 8.000 € par incorporation de réserves. Anciennes mentions publiées : Capital : 2.000 € Nouvelles mentions : capital: 10.000 €

AL891314281

CABINET CLERIN GIRARDOT IMMOBILIER

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 30 000 euros
réduit à 15 000 euros
Siège social : 14 avenue Roger Salengro,
89400 Migennes
749 941 514 Rcs Sens**

Par délibération en date du 19 janvier 2015, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 150 parts sociales.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 11 mars 2015, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 10 mars 2015.

Elle a constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 15 000 euros à la date du 10 mars 2015.

Pour avis

Le gérant

AL891314282

A LA COTE SAINT JACQUES

**Société par actions simplifiée
au capital de 603 456,27 euros
porté à 832 930 euros
Siège social : 14 Faubourg de Paris,
89300 Joigny
331 532 838 RCS Sens**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2015 le capital a été augmenté : d'une somme de 188 223,73 euros par incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « prime d'émission » ; d'une somme en numéraire de 41 250,00 euros, outre prime d'émission pour être ainsi porté à 832 930 euros. L'article 8 «Capital social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Sens

Pour avis,

AL891314330

SC S.S.C & F.D HOLDING

**Société civile au capital de 5 200.00 euros
Siège social : 6 Avenue Joséphine Normand
89210 Brienon-sur-Armançon
808 840 557 RCS Sens**

L'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2015 :

- A décidé d'augmenter le capital de 50 000 € pour le porter à 55 200 € par création de 500 parts sociales d'une valeur de 100,00 € chacune,

Pour avis, la gérance.

AL891314332

➜ ADDITIF

S.E.C

ADDITIF à l'annonce parue dans le présent journal du 6/03/2015 concernant la SOCIETE EMBALLAGE DE CONDITIONNEMENT S.E.C., il convenait également de lire que la société immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 792 606 386 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens désormais compétent à son égard. M. Stéphane JAIS (Président), demeurant à Houilles (78800) 48 rue de Buzenval a seul pouvoir d'engager la Société.

AL891314345

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la résolution du plan et ouvrant la liquidation judiciaire de **Madame Livia Marie-Christine PREYA** née GRAZIANI 8 rue Germain Bénard 89000 Auxerre (soins de beauté en institut). RCS Auxerre 341919454. CIP3671. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891314346

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl 123PARAPHARMA** 5 place Robillard 89000 Auxerre (distribution de produits non réglementés de diététique). RCS Auxerre 493215289. CIP 3670. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891314347

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **Madame Jennifer, Marie JACOTEY** 8, Rue de la Breotte 89240 PARLY (plomberie chauffage). RCS Auxerre 794181255. CIP 3672. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891314348

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl AU RELAIS DE LUCY** 7 rue du Bourg Basson 89480 Lucy-sur-Yonne (Location de chambres). RCS Auxerre 524707775. CIP 3675. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC. -

AL891314349

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **AGENCE BD CAMILLA PATRUNO** 16 rue du Général Campenon 89700 Tonnerre (dossiers éditoriaux). RCS Auxerre 519658553. CIP 3673. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891314350

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl ABR VP 5**, Rue Fourier 89000 AUXERRE (vente de vêtements et accessoires). RCS Auxerre 793003724. CIP 3674. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891314351

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Madame Françoise Alice GADRET** 13 rue des Trois Cailloux 89250 Gurgy (Toilettage canin, vente de produits et d'accessoires.). RCS Auxerre 331550640. CIP 3662. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au Bodacc.

AL891314352

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jean-Michel Darius SAUTRIOT** 6 ruelle des Tanneries 89700 Tonnerre.

RCS Auxerre 400007621. CIP 1352.

AL891314353

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Fabrice Salvator CONIGLIO** 6 Rue de la Gare 89600 Vergigny.

RCS Auxerre 423282615. CIP 3543.

AL891314354

SARL I.C.S

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl I.C.S** 2 rue Anatole France 89000 Auxerre.

RCS Auxerre 479181513. CIP 3512.

AL891314355

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ADAGE** 4 rue des Boucheries 89000 Auxerre.

RCS Auxerre 752732560. CIP 3634.

AL891314356

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique JE TE MANGE** 41 rue Rouget de l Isle 89000 Auxerre.

RCS Auxerre 524481702. CIP 3636.

AL891314357

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl RJEAN'S** 25 avenue du Général Leclerc 89200 Avallon.

RCS Auxerre 524897246. CIP 3554.

AL891314358

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SALOMEZ ET FILS** Les Bazins 89130 Toucy.

RCS Auxerre 525046363. CIP 3397.

AL891314359

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Constantino PINTO MARTINS** rue du Faubourg 89310 Etivey

RCS Auxerre 482772589. CIP 2365.

AL891314360

➜ RECTIFICATIF

SOCIETE SAMOT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 25.500 euros
Siège social : Chemin de Saint Jacques
77115 Sivry Courtry
RCS Melun B 394 841 241**

A la suite de l'annonce AL 890513994 publiée le 30 janvier 2015, il est précisé que :

La société sera radiée du RCS de Melun et immatriculée au RCS de Sens.

Le gérant

AL891314322

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**le Mardi 12 mai 2015 à 11 H 00
au TGI de Sens (89), au Palais de Justice,
1 rue du Palais de Justice**

2 Parcelles de terrain à bâtir à Vaudeurs (89)

Rue du Château d'eau

Cadastrées section ZR n°s 123 et 124, lieu-dit « Chemin d'Arces »

pour 13 a 87 ca et pour 10 a 00 ca – Libres de toute occupation

Mise à prix : 10.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens,

Tél. : 03 86 65 81 35

Visite sur place le Jeudi 30 avril 2015 à 14 H 30

AL891314310

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**le Mardi 12 mai 2015 à 11 H 00
au TGI de Sens (89), au Palais de Justice,
1 rue du Palais de Justice**

Une maison à Saint-Julien-du-Sault (89)

8 rue des Maillets

Comprenant au rez-de-chaussée : cuisine, salon, débarras, salle de bain, chambre,

à l'étage : palier, 2 chambres, grenier au-dessus – **Cave** et **courette**

Cadastrée AE n° 60, lieudit « Rue des Maillets » pour 90 ca – **Libre** de toute occupation

Mise à prix : 15.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens,

Tél. : 03 86 65 81 35

Visite sur place le Mercredi 29 avril 2015 à 14 H 30

AL891314311

➜ MODIFICATION DE STATUTS

3B

**SARL au capital de 8 000 euros
17 Rue des Longues Raies
89100 Sens
482 199 981 RCS Sens**

L'AGE du 09/032015 a décidé:

- de transférer le siège du 17 Rue des Longues Raies, 89100 Sens à Le Bardeau Nord, RN 60, 89100 Malay le Grand, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- d'étendre l'objet à l'activité d'import export et négoce de tous matériaux de construction et de menuiserie.et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL891314333

SARL «HD VINS»

**Capital social : 60 000 €
Siège social : 16 rue de Lechet
Milly – 89800 Chablis
RCS Auxerre 503 561 607**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/03/2015, les associés ont décidé à compter de cette même date :

. de modifier l'objet social à la prise de participations dans d'autres sociétés ou groupements et l'acquisition et à la gestion de tous biens et droits immobiliers ;

- d'augmenter le capital de 217 500 € pour le fixer à 277 500 € ;

- de transformer la SARL «HD VINS» en SC «HD VINS» dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : «HD VINS»

Siège social : 16 rue de Lechet, Milly, 89800 Chablis

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la prise de participations dans d'autres sociétés ou groupements,

- l'acquisition et la gestion de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 277 500 € divisés en 27 750 parts d'un montant unitaire de 10 € chacune

Gérance : Madame Hélène Jaeger Defaix et Monsieur Didier Defaix demeurant ensemble 16 rue de Lechet, Milly, 89800 Chablis nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le représentant légal.

AL891314335

ALC

**Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 4 rue Parmentier
89100 Sens
514 188 226 RCS Sens**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 03/03/2015, il résulte que :

La dénomination sociale a été modifiée et devient SECAB IMMO III à compter du 3/03/2015.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : ALC

- Nouvelle mention : SECAB IMMO III

AL891314339

SUDE

**EURL au capital de 1000 €
Siège social
7 rue du Buisson l'Oiseau
89400 Migennes
809726664RCS Sens**

L'AGE du 11/03/2015 a décidé de transformer la société en SARL à capital fixe, sans création d'un être moral nouveau, à compter du11/03/2015 et à confirmer M Mehmet SEVINC en qualité de gérant.

Modification au RCS de Sens

AL891314341

TONNERRE PNEUS JEANDOT

**SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : Zone Artisanale,
Route de Paris, 89700 Tonnerre
417.897.667 RCS Auxerre**

Suivant assemblée générale extraordinaire du 18/03/15, la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du même jour.

Cette décisions entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital : Ancienne : Le capital social est fixé à 7.622,45 € et divisé en 500 parts sociales de 15,24 € chacune. Nouvelle : Le capital social est fixé à 7.622,45 € et divisé en 500 actions de 15,24 € chacune.

Forme : Ancienne : Société à responsabilité limitée. **Nouvelle :** Société par actions simplifiée.

Administration : Ancienne : Gérant : Bruno Chauvière. **Nouvelle :** Président : Bruno Chauvière, 6 Rue Préau, 89740 Cruzy le Châtel.

Commissaires aux comptes : Ancienne : Néant. **Nouvelle :** Titulaire : SARL ARC CECCA FINANCES, 1 Rue Georges Derrien, 71100 Chalon sur Saône, Suppléant : Pascale L'Hostis, 25 Rue de la Ferté, 71150 Chagny.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre

AL891314361

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 9 mars 2015, enregistré à Auxerre (Yonne), le 20 mars 2015, Bordereau n°2015/239, Case n°9. Extrait 792,

- La société RUBIX GPNF

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros,dont le siège social est à Appoigny (Yonne) 3, impasse des Ruelles - ZI des Ruelles, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 539 757 245 RCS Auxerre,

a vendu à

- La Société JEAN-NOU

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 euros,

dont le siège social est à Boeurs en Othe (Yonne), 2 Route d'Arces, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 809 935 638 RCS Sens,

un fonds de commerce de piste de danse et de débit de boissons à consommer sur place, club libertin, sis 3 Impasse des ruelles - ZI des ruelles 89380 Appoigny, pour lequel la société RUBIX GPNF est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 539 757 245 RCS Auxerre et à l'INSEE sous le numéro SIREN 539 757 245 00011, code

NAF 5630Z.

L'entrée en jouissance a été fixée au 11 mars 2015.

La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 26 500 euros, s'appliquant comme suit :

- aux éléments incorporels pour la somme de 16 500 euros

- aux éléments corporels pour la somme de 10 000 euros

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos - 89000 Auxerre, pour la correspondance.

Pour insertion

AL891314362

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL LUGUES

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 102 140,84 euros
Siège social : 8 route de Charmoy
89113 Villemer
418 485 264 RCS Sens**

L'assemblée générale du 16 mars 2015 a pris acte de la démission de M. Christian Lugues de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Laurence Dechaud épouse Lugues, demeurant à Villemer (Yonne), 8 route de Charmoy, aux dites fonctions fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL891314293

SOCIETE SAMOT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 25.500 euros
Siège social : Chemin de Saint Jacques
77115 Sivry Courtry
RCS Melun B 394 841 241**

Par décision en date du 6 janvier 2014, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérant à compter de ce jour de la société en remplacement de Mme Françoise Thomas, démissionnaire :

Monsieur Secundo Augusto Gouveia Madureira Monteiro, chef d'entreprise, célibataire, né le 4 avril 1979 à Massarelos Porto (Portugal), de nationalité portugaise, demeurant 14 rue de l'Ile de France 89500 Armeau.

M. Gouveia bénéficie de tous les pouvoirs pour représenter la société.

Les formalités seront réalisées aux RCS de Melun et de Sens.

Le gérant

AL891314323

SOCIETE NOUVELLE DE L'AUBERGE DE LA POTERNE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 6 avenue Joséphine Normand,
89210 Brienon sur Armançon
499 625 671 RCS Sens**

Aux termes d'une délibération en date du 12 mars 2015, l'assemblée générale extraordinaire a constaté la démission de M. Yann Windenberger de ses fonctions de gérant à compter 28 février 2015.

Monsieur Sébastien Coussoou reste gérant pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance.

AL891314331

SOCIETE HOTELS ET TRADITIONS

Suivant acte sous seing privé en date à Escolive-Sainte-Camille du 14 mars 2015, la société **HÔTELS ET TRADITIONS**, SARL au capital de 7 622,45 € ayant son siège social 1 rue du Pont La Cour Barrée 89290 Escolive-Sainte-Camille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 411 564 529 RCS Auxerre, a donné en location-gérance à la Société RBF, SARL au capital de 500 €, ayant son siège social 1 rue du Pont La Cour Barrée 89290 Escolive-Sainte-Camille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 807 959 051 RCS Auxerre, un fonds de commerce de Bar, Hôtel, Restaurant sis 1 rue du Pont, La Cour Barrée 89290 Escolive-Sainte-Camille, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 411 564 529 00013 RCS Auxerre, à compter du 1er avril 2015 pour une durée de trois années.

AL891314334

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DES ORMES

**Société en liquidation
N° d'agrément 89-503
N° HCCA 31293
N° RCS 441 263 712
Siège social : chez Jean-Pierre Ribière,
2 rue du Charron 89110 Les Ormes**

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 mars 2015 à Toucy a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 10 mars 2015 et désigné aux fonctions de liquidateurs :

Mme Dominique Beeuwsaert demeurant à Toucy 89130 (les Bergeries) et M. Jérôme Roy demeurant à Grandchamp 89350 (la Ronce), lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés chez Mme Dominique Beeuwsaert, les Bergeries 89130 Toucy, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis

Les liquidateurs

AL891314313

DISPOMAG SOLUTIONS

**Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros,
Siège social : Chemin de la Renauderie
89150 Dollot
RCS Sens 533.165.718**

Avis de dissolution anticipée volontaire

L'assemblée générale des actionnaires en date du 18 mars 2015 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, et sa mise en liquidation sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur de la société dissoute : Madame Sylvie Guillot épouse Macor, née le 26 octobre 1962 à Paris 10ème, de nationalité française, demeurant 4 impasse des Genêts 77590 Bois le Roi et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale des actionnaires, pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, acquitter le passif et répartir le solde de la liquidation entre les actionnaires dans la proportion de leurs droits. Le lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé sis Chemin de la Renauderie 89150 Dollot, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le liquidateur.

AL891314336

SAMA BUSINESS CENTER

**SASU au capital de 1.000 euros
Siège social :
10 Rue Joubert
89000 Auxerre
798 657 185 RCS Auxerre**

Le 30 décembre 2014, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour ; M. Moustapha Diaby, 12 Grande Rue 89800 Beine. a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au 10 rue Joubert 89000 Auxerre.

Mention faite au RCS d'Auxerre

AL891314343

➜ AVIS DE CONSTITUTION

**FIDAL
1 Avenue de Saint-Georges
89000 Auxerre**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17 mars 2015, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : I.A.R.D. GUASCO

Siège social : 400 Boulevard de la Guillaumée – 89000 Saint Georges sur Baulches

Objet : L'expertise auprès des assurances en tous domaines, le conseil et l'assistance sous toutes formes en matières technique, économique, financière, au bénéfice de toutes personnes

Durée : 99 années

Capital : Cent Euros(100 €)

Apports en numéraire : Cent Euros (100 €)

Gérance : Monsieur Denis Guasco, associé unique, demeurant à Saint Georges sur Baulches (89) – 400 Boulevard de la Guillaumée

Immatriculation : au RCS d'Auxerre

Pour avis.

AL891314317

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à Héry (Yonne), du 17 mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DACAMP

Siège social : 27 Rue de Sevry, 89550 Héry

Objet social : la prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales, la gestion de tous portefeuilles-titre.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au **Registre du commerce et des sociétés**

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Pascal Daguin, demeurant 27 Rue de Sevry 89550 Héry, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis La Gérance

AL891314321

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp privé en date à AUXERRE (Yonne), du 17 mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI KAWA

Siège social : 7 Rue du Lycée Jacques Amyot, 89000 Auxerre

Objet social : L'acquisition et la vente de tous immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Jean dit Walter LIPERI, demeurant 7 Rue du Lycée Jacques Amyot 89000 Auxerre et Madame Karine LIPERI, demeurant 7 Rue du Lycée Jacques Amyot 89000 Auxerre

Clauses relatives aux cessions de parts :

Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

La Gérance

AL891314328

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans une SARL dénommée C.G LOISIRS au capital de 10.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 60, rue Guynemer, ayant pour objet toutes activités de loisirs et de jeux, notamment jeux de laser ; l'organisation de toutes réunions, manifestations, séminaires de quelque nature que ce soit, publics ou privés ; la location de salle , la prestation de services, la vente à emporter. M.G Quillin demeurant à Auxerre (89) 10, av. Hausmann a été nommé gérant.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL891314342

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

TITANE PRO, L'ASSURANCE
QUI PROTÈGE VOS TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES





AVEC MON ASSURANCE SUR MESURE,
J'EXERCE MON ACTIVITÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Groupama,
de notre service client au 03 88 81 79 76,
ou sur www.groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 101 route de Hausbergen - CS 30014 Schiltigheim - 67012 Strasbourg Cedex – numéro siret : 379 906 753 012 94. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris - Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Shutterstock - 03/2015



SARTHE

Paroles de jeune

MULTIPLICATION

Se spécialiser dans l'élevage porcin en visant des résultats techniques élevés a motivé David Champion à s'installer comme multiplicateur Gène+.



J'aime

- Réaliser les objectifs techniques que je me suis fixés.

J'aime pas

- Quand nos partenaires de l'aval de la filière demandent aux producteurs de s'adapter à leurs contraintes. C'est en général à sens unique.

Du porc très technique

A Pirmil, la maternité de l'EARL Porcinet a été complètement rénovée.
L'élevage naisseur-engraisseur était aux norrmes bien-être et David Champion n'a pas eu besoin d'engager d'autres gros investissements dans la rénovation des bâtiments d'élevage, lors de son installation.
Le jeune homme s'est en revanche engagé dans un prêt de trésorerie sur sept ans pour couvrir ses dix premiers mois d'activité sans production, après l'arrivée des nouvelles cochettes en janvier 2013.
David Champion est multiplicateur pour l'entreprise de sélection Gène+ et ici, le contrôle sanitaire est la première règle-douche systématique à chaque entrée dans les bâtiments d'élevage, pour l'éleveur comme pour son salarié, nettoyage complet et approfondi des bâtiments à chaque vide sanitaire. Il élève des truies Youli, qui, croisées avec la race Large White, donnent les cochettes Youna mises en place chez les adhérents d'Agrial. L'indice de consommation et le niveau de GMQ de l'engraissement sont donc plus faibles, mais les cochettes sélectionnées sont valorisées avec une plus-value de 80 €.

La spécialisation pour viser de bons résultats techniques

« Je sais qu'on parle souvent de la diversification des ateliers comme un atout économique, mais moi, je voyais dans la spécialisation le moyen de viser de bons résultats techniques », se souvient David Champion, dont les parents élèvent des porcs et des vaches laitières à Degré, et font de la vente directe. Il ne ne regrette pas d'avoir choisi l'élevage porcin il y a deux ans et considère son passage par un emploi *« à l'extérieur »* comme l'un de ses atouts. Ancien technicien du groupement porc d'Agrial, il a, pendant huit ans, suivi des élevages en Sarthe, mais aussi dans le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire ou le Loir-et-Cher. Il a connu *« les bonnes et les mauvaises périodes »* de la filière, a vu beaucoup de systèmes d'élevage différents, et cette expérience l'a amené à se fixer de objectifs précis. *« Je voulais au minimum 150 truies, avec la possibilité de tout engraisser, et une fabrique d'aliment à la ferme »*, résume-t-il.
C'est chez un multiplicateur partant à la retraite que David Champion a trouvé la ferme adaptée à son projet et *« une volonté de favoriser la reprise par un jeune »*.
Les céréales produites sur l'exploitation couvrent la moitié des besoins de l'atelier porc. Et c'est l'une des limites de l'exploitation, selon David Champion, qui souhaiterait étendre la surface agricole de sa structure à l'occasion de l'installation d'un associé. *« J'attends les premiers résultats de la GTE qui vont bientôt sortir*, précise David Champion.
Le prix du porc a baissé depuis juillet, et à 1,08 €/kg je suis en dessous du prix de revient, même si celui-ci est mieux que dans mon étude prévisionnelle car j'ai acheté les céréales 50 € moins cher ».

MELANIE BAH



Après huit années passées comme technicien du groupement porc d'Agrial, David Champion a choisi pour son installation un élevage naisseur-engraisseur-multiplicateur, avec une Faf.

L'EARL PORCINET

- 2 UTH
- 68 ha
- 200 truies
- 1 600 places d'engraissement

> *Même si j'ai moi-même été technicien, je préfère faire venir quelqu'un de chez Multigène pour trier les animaux. On a toujours besoin d'un regard extérieur ».*

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSÉS BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Sans doute amenés à les croiser à Bretenière

Le personnel des OPA de Côte d'Or feront prochainement leurs valises pour s'installer dans le canton de Genlis. Professionnels dans divers domaines ou simples administrés, des personnes de Bretenière ont accepté de «*poser*» et se présenter.

AURÉLIEN GENEST



Virgile Berthiot, 44 ans, est gérant de la Brasserie des Trois Fontaines, installée à Bretenière depuis 2010. Sept variétés de bières y sont produites et directement proposées dans son magasin. Toute l'orge provient de Brazey-en-Plaine. La commercialisation, en constante évolution, a atteint 680 hectolitres en 2014.



Sur place ou à emporter ! La pizzéria «*Sur le pouce*» d'Arnaud Hatier propose une grande variété de pizzas mais aussi de galettes bretonnes. «*Tout est fait maison*» insiste le gérant de 43 ans, qui invite ses clients «*pressés*» à lui passer un coup de fil dès 11h30 pour le déjeuner ou 18 heures pour la soirée. L'établissement, fermé le lundi, n'exclut pas de modifier ses jours et heures d'ouverture pour satisfaire la demande de ses futurs clients.



Émile Guenin, 57 ans, est le responsable du silo Dijon Céréales de Bretenière. Le site qu'il dirige depuis une vingtaine d'années a une capacité de 27 000 tonnes et se consacre aux deux tiers à la moutarde de Bourgogne.



Christophe Labbaci, 25 ans, est salarié au supermarché Colruyt et fait la publicité de son établissement : «*On trouve de tout dans notre magasin d'environ 1000m2, nous sommes situés à seulement deux minutes à pied de la nouvelle maison de l'agriculture !*»



Amandine Contour, 29 ans, est chef de rayon à Jardifleur, société présente dans le village depuis 1976. Si 70% des ventes concernent le végétal et la jardinerie, d'autres rayons s'intéressent aux cadeaux, à la décoration et la nourriture animale.



Un salon de coiffure esthétique est également à deux pas des OPA. «*Ici, on peut se faire couper les cheveux, recevoir un soin du corps ou du visage !*» indique Laurence Schieron, coiffeuse à LC Studio, ouvert du mardi au vendredi de 9h. à 19h. et le samedi de 8h. à 16h.



Moins d'une minute : c'est le temps qu'il faudra au personnel de la Maison de l'agriculture pour rejoindre Magapomme, l'établissement de Manuel Contour, un ancien agriculteur de 53 ans reconverti commerçant. Ouvert jusqu'à 19 heures, son établissement propose 23 variétés de pommes mais aussi «*tout ce que l'on peut trouver dans une ferme*».

Josiane Jeannin, retraitée, habite au centre du village depuis treize ans et donne son avis sur la commune: «*Pour dire vrai, au début, je trouvais que Bretenière manquait un peu d'âme... Mais plus les années ont passé, plus Bretenière s'est embelli. Il y a eu de beaux aménagements réalisés ces derniers temps et il y a un important fleurissement. C'est un village où il y fait désormais bon vivre. Le développement de la zone commerciale a également contribué au dynamisme local*». ▶





Trois jeunes cyclistes de Bretenière rencontrés dans la rue principale du village. Camille, Paul et Hélian sont unanimes : «*Ici, c'est un chouette village !*» Élève de CM2, Camille occupe son temps libre dans un club de danse et est passionnée de chevaux. Hélian, 5 ans, est en maternelle grande section et fait «*de l'écriture et des balades à vélo*». Paul, également 5 ans, est dans la même classe et joue au foot sur un petit terrain communal. Ses parents, tellement bien dans la commune, ont décidé de faire construire après plusieurs années de location.